

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS
DU 12 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 01^{er} septembre 2017, accompagnée d'un ordre du jour comportant 79 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 07 septembre 2017 comportant 8 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 39 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président

Présents : M. MARTIN, Mme MOUCHERON, Mme HOUDART, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS

M. DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, M. MILLER, ~~M. ROSSI~~, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, M. X. DUPONT, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, ~~Mme JUDE~~, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD, ~~Mme LAGNEAU~~, ~~M. BONJEAN~~, ~~Mme DEFRISE~~, ~~Mme URBAIN~~, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES, M. Fr HAMBYE, Conseillers communaux et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale f.f.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous suggère que nous entamions nos travaux. Je dois excuser l'absence de M. ROSSI et l'arrivée tardive de M. BONJEAN. Comme à l'accoutumée, le procès-verbal de la séance précédente sera approuvé si aucune remarque n'est faite avant la fin de la séance de ce jour. La prochaine séance pour mémoire, c'est le 11 octobre prochain. Nous avons des points complémentaires à l'ordre du jour. Le point 80 qui concerne une motion relative à l'indépendance du Congo. 81, une motion relative au projet « Demain Mons ». 82, des missions communales qui pourraient être gérées qui sont actuellement gérées par la Police. 83, les travaux ainsi que la gestion de la cafeteria du Waux-Hall. 84, une motion sur la « Meat Free Monday », donc, un jour sans viande. Le 85 est le plan caméras. 86, sur l'exploitation du parking du camping du Waux-Hall et 87 « Mons, commune hospitalière » et puis, j'ai alors deux questions et 8 interpellations ce qui va nourrir avec grand intérêt les débats de notre Conseil. Nous commençons par l'ordre du jour, le droit d'intervention d'un citoyen au Conseil communal et c'est relatif aux Musiques militaires à la Ducasse de Mons. M. Bernard MATON, je vous en prie, vous avez la parole, installez-vous confortablement, Monsieur. Je vous en prie, Monsieur. Vous connaissez les règles, Monsieur, donc, vous avez droit à un maximum de 10 minutes mais je vous en prie.

1^{er} Objet : Droit d'intervention du citoyen au Conseil communal. Interpellation d'un citoyen concernant les Musiques militaires à la Ducasse de Mons.

M. Bernard MATON : M. le Bourgmestre, Messieurs et Mesdames les membres du Collège, Messieurs et Mesdames les membres du Conseil communal, je suis ici pour la première fois pour une interpellation citoyenne à propos de l'absence des Musiques militaires en 2017 lors du Doudou. On a effectivement appris à la fin de l'année dernière que la Musique Militaires allait terminer et effectivement, il n'y a plus eu de Musiques militaires. Je vais donc vous lire le texte que j'ai préparé et envoyé au Collège dernièrement. Ce qui nous rassemble, c'est le rayonnement et l'expression d'une identité forte de notre ville de Mons. La ducasse y contribue. Le Doudou, classé au patrimoine mondial exige donc la qualité des composantes de cette Ducasse. L'expérience cette année d'un festival de fanfares a été un succès mitigé pour les uns, beaucoup moins pour les autres. Le mot « fanfare » n'est pas très porteur. Les prestations des fanfares dans les villages et quartiers ont été une réussite et la qualité musicale des musiciens était tout à fait valable. Par contre, la prestation des fanfares sur la Grand-Place le mardi soir du Feu d'artifice a été un réel échec, et pas du tout à la hauteur de notre réputation. Les fanfares étaient perdues au milieu de la place et les gens ne se sont que tardivement approchés. On peut et doit alors y remédier et envisager autrement la finale de la Ducasse 2018 en rétablissant un spectacle de musiques militaires. Les fanfares peuvent continuer à intervenir, bien sûr, le samedi, le dimanche, le lundi mais plutôt dans les rues, quartiers et villages du Grand Mons. Un spectacle de musiques militaires, remodelé, limité au seul mardi soir, avant le feu d'artifice pourrait être rétabli dans le cadre d'un concept nouveau afin de constituer un vrai spectacle de qualité. Leurs prestations seraient ainsi limitées en jours mais aussi en nombre, 4 ou 5, idéalement choisies dans les pays en adéquation avec les célébrations des 100 ans de l'armistice, comme les USA, le Canada, Royaume Uni, France et Belgique et j'ajouterais même le Shape. La suppression ou la réduction de tout ou partie des cachets, des frais de logement et de repas devrait diminuer sérieusement les coûts de ce spectacle par rapport au Festival historique. La finale du mardi soir constitue l'apothéose des 5 jours de Ducasse avant que le feu d'artifice ne nous dise "In v'là co pou in an". Il faut rétablir les Musiques militaires et y intégrer en intermède, comme ce fut longtemps le cas, un show telle une démonstration des motards de la police ou de l'armée, celle de gymnases des pompiers de Paris, un drill d'armes à l'américaine, un spectacle équestre. En 2018 ; il faut autre chose et plutôt choisir un scénario à écrire, d'une durée de 20 à 30 minutes, évoquant les célébrations de l'année et Mons. Car la portée symbolique de 2018 est considérable pour

Mons : ce sont les 100 ans de la fin de la grande guerre à Mons où tombe le dernier tué du conflit, deux minutes avant l'armistice et c'est aussi la célébration des 50 ans de présence du Shape c.à.d. du haut Q.G. des pays du pacte de l'Atlantique Nord à Mons ainsi que l'évocation du siège à Mons de la cellule du Partenariat Pour la Paix. Rappelons que la population des militaires du Shape et leurs familles est d'environ 10.000 établis à Mons et environs. Une pétition que je dépose ici a rassemblé 1.652 signatures en faveur du maintien d'un Festival de Musiques militaires. Les commentaires des signataires sont particulièrement intéressants ; ils font apparaître le fort attachement des Montois à ce qui était devenu depuis 56 ans un élément de leur patrimoine parfaitement intégré dans notre Ducasse séculaire. Et ma question au Collège est donc : "La Ville de Mons remettra elle sur pied en mai 2018 lors du prochain « Doudou » un festival ou du moins un spectacle de Musiques militaires, nouvelle mouture, repensé et significatif." Et les montois ne périront pas ! Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Voilà, merci. M. l'Echevin, je vous en prie.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Monsieur MATON, Je remercie pour cette interpellation qui va me permettre de faire le point au sujet du festival de fanfares mais avant cela, ce qu'on peut dire actuellement, c'est que je pense qu'en tout cas, pendant la Ducasse de Mons, la météo était plus que bonne et quand je vois maintenant la météo du mois de septembre, je me dis qu'au moins à ce sujet-là, vous étiez d'accord avec moi pour dire que cette météo fut exceptionnelle pendant la Ducasse de Mons, donc, je vais dans la mesure du possible, répondre par ordre à vos questions et différentes remarques. Tout d'abord, le choix de nommer ce festival « Mons en fanfares » nous semblait le plus parlant pour l'imaginaire collectif. Il n'existe pas, à notre connaissance, de terme spécifique pour les ensembles musicaux de rue composés de plusieurs instruments. Nous considérons que les prestations qui se sont déroulées sur les 4 jours ont été de très grandes qualités mais convenons, qu'en fonction des groupes programmés, un travail supplémentaire doit être réalisé en 2018 pour assurer une meilleure visibilité des fanfares lors du mardi soir, que ce soit en les surélevant ou en proposant un nombre plus important d'écrans de diffusion. Il est également dans nos intentions de proposer une programmation plus diversifiée pour le lundi et le mardi soirs. Une formule hybride (fanfares comme vous le proposez en sections – et musiques militaires en ville le mardi soir) n'aurait à nos yeux que peu de sens, que ce soit dans les styles de formations musicales qui se « croiseraient » (mélange civil/militaire) ou que ce soit au niveau de la communication (festival de fanfares de rue ou festival de musique militaire). Nous estimons que la cohérence doit être de mise : soit nous optons pour un festival de fanfare ou pour un festival de musiques militaires et ce choix a été posé par le Collège. Pour ce qui est

des célébrations de l'Armistice, la Ville de Mons prévoit un programme de commémorations spécifique pour les 100 ans de l'armistice de 1914-1918. Nous pensons qu'il est utopique de croire qu'une formule hybride diminuerait les coûts globaux du festival. En effet, les formations militaires que vous envisagez (USA, Canada, UK....) ne viendraient pas gratuitement (il s'agit de formations principalement professionnelles) mais en plus, il faudrait que la Ville prenne en charge les frais de transport (frais d'avion) et tous les frais annexes pour +/- 200 personnes en plus des formations de fanfares de rue. (Cela coûterait donc bien plus cher que le festival de fanfares de rue 2017 qui s'élève actuellement à 1200.000€.

Je tenais également à rappeler que le service Evènement a éprouvé les pires difficultés à programmer une 56^{ème} édition du FIMM en 2016. Presqu'aucune des nations sollicitées (via les National Militari Représentative du SHAPE) n'a répondu à nos sollicitations. Soit les Etats en question n'avaient plus les moyens d'envoyer des formations gratuitement (charge salariale et de transport trop importante), soit il s'agissait de formations professionnelles aux cachets artistiques prohibitifs. Quant à votre proposition de rétablir les musiques militaires en y intégrant un intermède de type show de motards, gymnastes des pompiers, etc... nous estimons qu'un patchwork de propositions n'aurait pas de crédibilité et de cohérence pour le public. Nous partageons entièrement votre sentiment quant à la portée symbolique de 2018 qui sera considérable pour Mons. Comme je vous le disais, la Ville prévoit un programme de commémorations pour les 100 ans de l'armistice en novembre 2018, c'est-à-dire 5 mois après les festivités de la Ducasse et qui intégreront des prestations militaires. Pour rappel, les 50 ans de la présence du SHAPE ont également été célébrés en 2017, la Ville de Mons y ayant participé. Nous sommes tout à fait au courant de la pétition que vous avez lancée pour le rétablissement du FIMM il y a quelques mois et déposée au sein de ce conseil, nous ne minimisons certainement pas sa portée mais celle-ci ne rassemble pas forcément que des Montois après consultation de ce listing ou des personnes participant à la Ducasse de Mons. Rappelons quand même que ce sont des milliers de personnes qui sont venus voir les prestations des fanfares de rue durant les 4 jours, que ce soit en sections ou sur la Grand-Place. Notre intention pour les années à venir est donc de maintenir le festival de fanfares en proposant un programme musical et convivial pour un public plus vaste, plus familial, avec des fanfares mobiles, aux styles les plus différents. Nous souhaitons amener de la gaieté en centre-ville mais aussi dans les sections. Nous comptons faire évoluer en 2018 ce festival, avec l'expérience et les enseignements pris cette année. Je vous remercie de votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. l'Echevin. Quelques considérations si vous me le permettez. D'abord, à mon tour et une fois encore au nom du Collège, je voudrais vous

remercier pour votre interpellation et croyez-bien que nous comprenons qu'il y ait de l'émotion et nous avons regardé attentivement la pétition et pour être très sincère avec vous, au sein du Collège, nous nous sommes posés beaucoup de questions et en réalité, on a pu constater plusieurs années de suite une réelle désaffection à l'égard de la Musique militaire et on se demandait si on ne devait pas après tant de décennies tenter une autre formule d'animations musicales dans le cadre de la Ducasse en rappelant qu'en l'occurrence, quand les Musiques militaires, le Festival fut conçu, il était conçu, oserais-je dire parce que certains trouvaient que le dimanche après-midi, le lundi, c'était un peu vide et donc, je vous parle d'il y a quelques décennies et donc, on a tenté avec les fanfares. Ce que vous avez dit est juste. Je pense qu'en effet, dans les anciennes communes, moi-même ai participé avec mes collègues à plusieurs prestations, cela s'est globalement bien passé et vous avez raison, le mardi, c'était pas bon et qu'est-ce qui n'était pas bon à mes yeux, c'est la mise en scène générale, il manquait réellement une mise en scène réfléchie. Maintenant, seul, ceux qui ne font rien, ne se trompent pas. Nous en avons parlé, M. l'Echevin l'a dit, la volonté du Collège, ce n'est pas de faire « stop and go », ce que nous voudrions faire, c'est poursuivre et en tout cas, poursuivre pour 2018. Poursuivre en apportant les corrections qui s'indiquent suite à vos remarques et donnons-nous rendez-vous après la Ducasse, la Ducasse, de mémoire, c'est le 27 mai, voyons si les corrections que l'on peut apporter sont des corrections qui réellement améliorent l'ensemble de l'animation, si on fait un constat objectif que vraiment ce n'est pas bon, alors, il faut le revoir, il faut le revoir d'une manière réfléchie car la formule ancienne des Musiques militaires réparties et puis les Musiques militaires le dimanche après-midi, c'est quand même un modèle qui s'est essoufflé et si on trouve que la formule revisitée, retravaillée, remise en scène peut convenir, on pourrait la poursuivre. Voilà un peu l'idée, donc, 2018 et ce n'est pas parce que ce serait 2018 que ce sera jusqu'à la fin des temps, que du contraire, cela mérite certainement un dialogue avec les citoyens et une évaluation. Vous avez raison qu'en indiquant que 2018 est une année tout à fait particulière, je veux simplement que vous sachiez, l'Echevin l'a évoqué, nous aurons un très grand événement en novembre 2018 avec un apport massif de Canadiens, à la fois militaire et civil, des médias canadiens et ce sera vraiment sur la Grand Place de Mons un moment de très grande valeur symbolique. Donc, la commémoration 2018 à Mons, elle se fera avec toute l'ampleur que mérite cette commémoration, donc, voilà, un peu où nous en sommes. Je propose, avec le Collège qu'on tienne compte de ce que vous avez dit, les choses sont déjà largement lancées pour 2018 mais alors, fixons-nous rendez-vous dans des délais raisonnables après la Ducasse pour évaluer la situation et le cas échéant, dire « soit, on poursuit, soit, on ne poursuit pas, soit, on poursuit

avec des modifications » mais laissons-nous le temps de la respiration parce qu'un an, allez, c'est presque inéluctable que des erreurs soient commises et nous n'avons pas encore eu le temps d'en parler au sein du Collège mais je crois vraiment qu'il nous faut un metteur en scène de toutes ces fanfares pour le mardi, pour la Grand Place, là, il manque vraiment une coordination, il manque l'estrade, voilà, il y avait vraiment une difficulté, j'étais moi-même sur la Grand Place et j'ai vu les difficultés, voilà, un peu la manière avec laquelle nous comptons travailler.

M. Bernard MATON : Je vous remercie de votre réponse tout à fait constructive d'ailleurs. J'insiste une dernière fois sur le fait que la majorité du public présent le mardi du feu d'artifice lors de la dernière Ducasse était étonné du manque de spectacles grandioses sur la Grand Place. Les images de Télé MB qui était spécialement en direct sont assez éloquents à cet égard. Le public restait généralement assis en terrasse. Le fait que les fanfares ne jouent pas tous ensemble l'air du Doudou était aussi assez triste. Le succès du Nato Jazz Orchestra dimanche dernier le 03 septembre pour le Tanks In Ton devant l'Hôtel de Ville est la preuve de l'intérêt du public. Je pense que de nombreuses Musiques militaires seraient ravies de revenir jouer à Mons même pour un soir. Je vous suggère donc, au nom des signataires de la pétition et des nombreuses personnes ayant fait des commentaires sur les réseaux sociaux d'organiser un Comité consultatif et d'accompagnement pour examiner les possibilités d'organiser ce spectacle à moindre coût et ce, afin de redonner de sa superbe du prochain mardi du Doudou avant le feu d'artifice, ce serait conforme à la politique de démocratie participative que vous préconisez. Je vous remercie de votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Nous avons pris acte de votre suggestion, nous en parlerons au Collège et je ne manquerai pas de vous tenir informé et nous vous remercions très sincèrement. J'en arrive alors mais avant cela, je dois excuser, je vois Mme Fabienne URBAIN. J'en arrive au point 2. Oui. Hou la, la, il y a beaucoup...

Entrée de Mme LAGNEAU et de M. BONJEAN = 41 présents

2^e Objet : Couverture de l'Intramuros de la Ville de Mons par un système de caméras urbaines

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : M. le Bourgmestre. Merci. On va être court et bref parce qu'on sait que la soirée sera longue et donc, simplement, on peut constater que 35 % des faits, crimes, incivilités, délits-incivilités ont lieu dans l'intramuros, donc, 2 km² et moi, j'étais prêt à intervenir parce que depuis plus de 6 mois, près de 6 mois, dans le quartier du Beffroi, entre 2 et 3 h du matin, une espère de gang qui casse les vitres des voitures, j'en ai été

témoin et j'allais intervenir là-dessus, alors, pas plus tard que tout à l'heure, à la rue du Gouvernement, je me suis rendu compte que pas plus tard que cette nuit, le même gang sévissait aussi dans la rue du Gouvernement et donc, je vous sais attentif à tous les problèmes d'incivilités dans le centre-ville et je crois que ces caméras sont une partie de la réponse à apporter. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Oui, M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Ecoutez, trois aspects. Le premier, je suis vraiment ravi d'avoir entendu M. HAMBYE juste avant parce que c'est toujours intéressant d'aller retrouver ses archives, ce que vous vous disiez, M. le Bourgmestre, lors des élections communales de 2012 que le CDH pouvait indiquer à l'époque et vous n'étiez pas très enthousiaste sur le plateau de Télé MB lorsqu'on a évoqué les caméras, vous n'étiez pas plus enthousiaste dans la presse écrite. A l'époque, nous étions des sécuritaires, alors, oui, on nous a aussi expliqué qu'on racontait n'importe quoi aux gens, c'est d'ailleurs, ce qu'on nous dit encore maintenant, c'est intéressant de voir que ceux qui racontaient n'importe quoi sont rejoints 5 ans plus tard, je vous invite d'ailleurs, à faire le même chemin sur les autres dossiers mais quoi qu'il en soit, sur le fond, à l'époque, nous avons été très clair, si on installe les caméras de surveillance dans une ville, c'est pour avoir un plan global. Pourquoi avoir un plan global ? Pour trois raisons, la première, c'est de sécuriser l'ensemble du territoire, alors, j'entends 35 % en centre-ville mais on ne peut pas dire que les habitants à Havre ou à Jemappes soient ravis, je reviendrai sur Jemappes juste après. Deuxième élément, c'est aussi pour que l'organisation de la police change en rapport avec l'installation de ces caméras de surveillance, par exemple, les patrouilles, la manière dont les patrouilles sont organisées va changer, il faut des effectifs et d'ailleurs, je vous pose la question, avez-vous les effectifs pour mettre des policiers derrière ces caméras de surveillance, j'avais été visiter Koekelberg qui a une autre méthode, je sais que certains l'ont contestée au sein du Collège, ce serait intéressant qu'on voit ce qu'il en est mais en tout cas, cela doit adapter le travail de la police et aussi, il est fondamental de savoir quel type de caméra on achète parce que la Ville étale sur une si longue période, l'achat de caméras différentes qu'en fait, elles ne sont pas nécessairement compatibles entre elles et en plus, on nous vend des caméras de surveillance qui normalement sont intelligentes, c'est-à-dire savent à elles seules, sans personne derrière, identifier des comportements suspects ou des incidents mais ce ne sont pas les caméras que la Ville de Mons achètent, pour le moment, si je puis me permettre, nous achetons plutôt les locaux. Enfin, dernier point de l'intérêt d'un plan et là, cela devrait vous faire plaisir, M. le Bourgmestre, puisque vous, vous n'êtes pas favorable aux

caméras de surveillance, au nom de la vie privée et bien, si nous avons un plan, nous pourrions avoir toute une série de garanties en matière de respect de la vie privée sur le prorata entre les caméras, le nombre d'habitants et la surface à surveiller, or, ici, en l'absence de plan, c'est tout à fait, impossible, donc, ce qui vous est demandé en l'occurrence, sur ce point, c'est que nous puissions et je peux amender le texte via la motion qui est déposée si vous le souhaitez mais c'est que plutôt que de voter des caméras au cas par cas, c'est de demander au Collège d'avoir un plan global de couverture sur le territoire avec un échéancier, avec un calendrier et les budgets qui vont avec pour que l'on puisse réellement mener une politique en faveur du citoyen en ce qui concerne la sécurité, ce que vous faites ici, c'est simplement éteindre les incendies, vous allez à une réunion citoyenne et les citoyens vous disent qu'il y a un problème et donc, vous dites « ne vous inquiétez pas », quinze jours plus tard, on vient installer une caméra, vous poussez la logique si loin que vous avez été coller un autocollant à Jemappes pour dire « attention, ici, caméra », c'est l'obligation de la Loi relative à la vie privée, de mettre un autocollant pour signaler la présence de la caméra, le problème, c'est que pour le moment, vous n'avez mis que l'autocollant, donc, c'est un peu gênant parce que l'autocollant ne va pas beaucoup sécuriser les gens mais au moins, c'est vrai qu'en vue des élections, cela vous permettra de dire « vous voyez, nous sommes en cours », à se demander ce qui a été fait lors des mois et des années précédents, donc, trois points très précis, M. le Bourgmestre, le premier en matière d'effectifs, avez-vous les effectifs à l'heure actuelle pour surveiller derrière ces caméras ? Deuxième élément, un plan global avec les budgets et le timing ? Troisième élément qui à notre sens, est fondamental, c'est quel type d'organisation au niveau de la Police avec quel type de technologie également qui sera appliqué ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est moi qui vous remercie. Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je voudrais d'abord regretter ce qui se passe depuis ces derniers mois parce que là où quand nous avons installé, quand le Collège a décidé d'installer des caméras en 2015, même si nous ne partageons pas la vision, on peut dire qu'elle avait été travaillée, aujourd'hui, depuis quelques mois, à chaque Conseil communal, on place une nouvelle caméra sur le territoire, on nous dit qu'on va placer une caméra sur la place d'Havre, que ce sera une caméra déplaçable mais qu'on ne la bougera pas. On nous dit qu'on va placer une caméra sur la place de Jemappes et en effet, l'autocollant est là mais pas encore de caméra et aujourd'hui, on nous dit qu'on veut renforcer le dispositif caméra dans l'intramuros et si nous sommes rarement d'accord au sujet des caméras et de M. BOUCHEZ, nous partageons en tout cas le sentiment qu'on manque une vision globale en matière de plan

caméras et quand je lis le dossier, je suis étonné du manque de sérieux pour une matière qui touche quand même à nos libertés fondamentales. On nous dit que les caméras qui sont déjà installées ont bien fonctionné, qu'elles ont permis de diminuer le sentiment d'insécurité, on nous le dit mais moi, je n'ai pas l'impression que les personnes qui vont au Marché aux herbes se sentent moins en insécurité qu'avant les caméras, on l'écrit, je veux bien le croire mais sur quelle base, sur quel chiffre nous basons-nous ? On nous dit que cela a permis d'élucider des affaires mais à nouveau, on ne nous dit pas combien, dans combien de laps de temps ? On nous le dit et on est censé le croire et on nous dit aussi que le coût est garanti alors qu'il me semble que dans un dossier pareil, il faudrait être un peu plus sérieux et prendre un peu plus de temps avant de rajouter des caméras, il nous semble important d'évaluer sérieusement les caméras qui sont aujourd'hui dans l'intramuros en termes d'atteinte à nos libertés bien sûr mais aussi en termes de coût et en termes d'efficacité, il reste aujourd'hui difficile de dire si une caméra est réellement efficace, pensons à ce qui s'est passé à Nice où le camion est passé 12 fois devant les caméras sans qu'il ne se passe rien. Pensons à un exemple plus récent et plus proche de nous, lorsque la vitrine de ce qui est maintenant le magasin « l'Ode à la Bière » a été cassée à la rue d'Havre, il était impossible de savoir sur les images, qui avait commis cet acte. Ensuite, M. BOUCHEZ l'a dit et je peux aller dans son sens même si nos positions sont fondamentalement différentes sur les caméras, quid des policiers ? On le sait, on en parle fréquemment, notre zone de police est en sous-effectif policier, on nous a annoncé qu'on allait engager 15 policiers mais on sait aujourd'hui que les départs sont plus nombreux que les 15 policiers qui vont arriver et que donc, on va remplacer les policiers chevronnés par des policiers qui arrivent de l'Académie, donc, on est vraiment dans une zone de police dans laquelle on n'a pas assez de policiers, d'hommes sur le terrain et on va demander aux policiers puisqu'il est bien marqué que les effectifs opérationnels, donc, pas les administratifs, que du personnel opérationnel sera derrière les caméras, je n'ai jamais vu une caméra descendre de son poteau pour aller sur le terrain, M. le Bourgmestre et donc, aujourd'hui, alors que tout le monde, il me semble, à Mons, se plaint de ne pas avoir de policiers, de ne pas pouvoir appeler un policier quand on est agressé et même se plaindre et vous le savez aussi bien que moi que quand on va porter plainte au Commissariat, il n'y a pas toujours assez d'effectif pour enregistrer notre plainte et que si on se fait agresser pendant la nuit, le Commissariat est fermé et aujourd'hui, on va décider de mettre ces policiers qu'il nous manque derrière des caméras alors qu'on n'a pas encore une analyse fiable de l'efficacité des caméras qui sont installées. Je vous remercie, donc, vous comprenez bien que pour nous, ce qu'il faudrait faire c'est créer une commission de vidéo surveillance à laquelle nous

analyserions d'abord si les caméras qui ont été placées ont été efficaces et où on pourrait travailler et nous irions même plus loin, aujourd'hui, on sait qui est derrière la table du Collège, on sait que c'est démocrate, nous ne savons pas demain qui sera dans la majorité ni au Fédéral ni à Mons, nous savons que les populistes, les extrémistes sont en train de monter partout en Europe et nous allons leur laisser dans les mains des caméras plein de dispositifs qui portent atteintes à notre liberté, nous proposons donc une commission de vidéo surveillance, soit à installer à la Ville de Mons avec l'ensemble des groupes politiques présents autour de la table et qui ne faille un accord des deux tiers de ce groupe de travail pour avancer au sujet des caméras. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je cède la parole à M. BEUGNIES mais je voudrais vous dire tant à vous, Mme DE JAER qu'à M. BOUCHEZ, je sais que vous êtes en verve et que vous pensez détenir un bon morceau et que vous y allez allègrement, je vais vous répondre dans un instant mais j'ai organisé une rencontre où j'ai invité tous les Conseillers communaux avec le Chef de corps et la Loi qui fait en sorte qu'aujourd'hui on en discute au Conseil communal est une Loi qui indique clairement que le Conseil communal donne un avis et la Loi dit « après avoir pris l'avis du Chef de Corps », on est venu ici, le Chef de Corps, plusieurs policiers, la seule chose que vous avez faite est c'est la preuve que ne vous intéressez pas à la sécurité, c'est la preuve que quand vous êtes ici, vous faites du show mais vous ne vous intéressez pas à la sécurité, vous avez eu l'occasion de discuter avec le Chef de Zone, répondre à toutes les questions que vous auriez voulu poser et vous avez préféré sortir, ne pas rester et bien entendu aller faire des déclarations et bien, cela, j'en ai pris note et chez moi, c'est un élément important qui discrédite ce que vous dites chaque fois que vous voulez parler de sécurité. M. BEUGNIES, vous avez la parole.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Président, il y a un fait personnel, donc, cela ne compte pas dans les deux puisqu'en tout cas, vous m'avez nommé et vous avez eu un propos par rapport à mon comportement, je vous dirais juste une chose, M. le Bourgmestre, c'est que les fameuses commissions et les discussions, elles ont commencé en 2006. Vous êtes Bourgmestre depuis 2000, alors à votre place, je resterai très calme, ce n'est pas bon pour la santé de s'énerver, je peux comprendre que vous soyez dépité face à l'échec parce qu'en 2006, vous avez déjà mis une commission lors du débat électoral en 2012, quand je vous invite à mettre des caméras de surveillance, vous levez les yeux au ciel et vous dites « mais ne vous inquiétez pas, les Chefs de groupe sont en train de travailler dessus », vous les avez réunis une poignée de fois maximum et maintenant que vous vous retrouvez en fin de mandature, vous venez nous donner des grandes leçons de Western pour savoir qui sera la

shérif de la Ville, alors, excusez-moi, M. le Bourgmestre mais c'est votre échec et n'essayez pas de faire peser sur les autres votre échec, nous, les caméras de surveillance, cela fait 15 ans qu'on les réclame, vous n'avez pas de plan global, je vous ai laissé parler, il y a un fait personnel, si vous ne voulez pas que je réponde, il ne faut pas me citer. On vous a demandé un plan global il y a très longtemps, c'était d'ailleurs dans l'accord de majorité, cela fait partie des éléments, vous aimez la loyauté, cela fait partie du manque de loyauté aussi peut-être d'inscrire quelque chose dans un accord de majorité et de ne pas l'appliquer. Je termine et donc, M. le Bourgmestre, ce genre de remarque parce que vous avez organisé un atelier plasticine en juillet dernier, franchement, c'est très mal venu de quelqu'un qui a la tête d'un tel échec.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. BEUGNIES. Je vous prie de bien vouloir nous excuser pour cette intervention.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Je vous remercie M. le Bourgmestre. En fait, nous, de notre côté, nous avons beaucoup de difficultés à comprendre pourquoi toujours plus de caméras dans notre Ville de Mons et ici, particulièrement, dans l'intramuros puisque c'est le cas et on a d'autant plus de mal à comprendre cela que la dernière fois que vous aviez eu le débat avec M. BOUCHEZ sur les caméras, vous-même, M. le Bourgmestre, vous aviez cité comme exemple et on trouve que c'est un très bon exemple, l'exemple de Londres qui est la Ville la plus vidéo surveillée d'Europe et dans cette ville de Londres, j'ai pris quelques chiffres parce que je trouve cela vraiment effarant. On constate qu'on Londonien, par exemple, risque d'être filmé jusqu'à trois cent fois par jour, donc, bonjour la vie privée. En Grande-Bretagne et ce sont des chiffres que j'ai pu vérifier, il y a – tenez-vous bien – 4,2 millions de caméras qui sont installées en Grande-Bretagne, ce qui représente une caméra pour 14 personnes, alors, quel est le résultat de tout cela parce que voilà, ce qui compte, c'est l'efficacité et qu'est-ce qu'on constate en matière d'efficacité, c'est qu'il n'y en a pas puisque le Ministère de l'Intérieur, d'abord, je vais vous donner la date parce que c'est quand même la date qui est importante, cela se passe en 2005, que dit le Ministère de l'Intérieur en 2005 en Grande-Bretagne, il explique que le but de l'installation de ces caméras, c'est la lutte contre le terrorisme et cela constitue vraiment son principal objectif. En 2005, que s'est-il passé récemment à Londres, un massacre et quel a été l'efficacité de ces caméras, aucune efficacité, évidemment, comme ma Collègue, Mme DE JAER, l'a signalé, on n'a jamais vu des caméras voler au secours de personnes qui se faisaient agresser. Des recherches poussées ont été faites justement aux Etats-Unis pour calculer l'efficacité de ces caméras et tous les auteurs s'accordent pour souligner que la Vidéosurveillance n'a que des effets très limités sur

l'évolution de la délinquance et ces travaux et c'est cela le plus important montrent que les caméras n'ont pas d'impact sur le volume de la délinquance mais qu'elles contribuent simplement au déplacement de la criminalité dans des quartiers non surveillés et c'est ce que nous craignons, c'est ce qui va se passer, ici, à Mons parce que si vous continuez à installer plein de caméras dans l'intramuros, il ne faut pas s'étonner que la criminalité, elle va se déplacer. On comprend le désarroi des commerçants, on le comprend très bien, on comprend que cela n'est pas évident d'avoir toujours ce sentiment d'insécurité et j'imagine que cela doit être une pression énorme pour quelqu'un qui est derrière son comptoir, des commerçants il y en a aussi en dehors de Mons, dans les autres communes de Mons, il y en a aussi également, je pense que là, il y a un gros problème, ce qu'il faut, c'est pas plus de caméras, ce qu'il faut, ce sont des éducateurs de rues, ce qu'il faut, c'est des médiateurs, ce qu'il faut, ce sont des agents de quartier et des agents de prévention, c'est cela qui est important, il faut des êtres humains sur le terrain et vraiment là, je pense que cela sera beaucoup plus efficace que d'acheter des dizaines et des dizaines de caméras parce que premièrement, cela coûte beaucoup d'argent, deuxièmement, c'est vrai qu'il faut des gens derrière les caméras pour visionner les bandes et puis quand on voit ce qu'il se passe à Londres, 4,2 millions de caméras installées pour un résultat nul, quasi nul, on pense qu'à Londres, ce n'est pas une affaire de sécurité, c'est plus une affaire de business avec les multinationales. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Oui.

M. Richard MILLER, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Juste un mot, je ne vais pas m'immiscer dans le débat sur l'installation des caméras, mon Chef de groupe s'est exprimé. Par contre, l'intervention de notre Collègue, M. BEUGNIES, celle-là, je ne peux la laisser passer sans dire un mot parce que l'analyse que vient de produire le représentant du PTB consiste à dire, pas d'instrument de surveillance, pas d'instrument de sécurité, etc... parce que tout cela, c'est du biseness, écoutez, je dois rappeler à M. BEUGNIES et je le dis l'attention de nos collègues, depuis les terribles attentats qui ont marqué Bruxelles le 22 mars dernier, tous les partis démocratiques qui sont autour de cette table et qui sont représentés au Parlement ont voté des dispositions afin de lutter contre le terrorisme, tous les partis avec des sentiments différents, des sensibilités différentes. Le seul parti politique qui n'a jusqu'aujourd'hui voté aucune mesure pour lutter efficacement contre le terrorisme, c'est le PTB, jamais.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Pour l'installation de caméras.

M. Richard MILLER, Conseiller : C'est vous qui avez parlé du terrorisme, donc, je dis la position de votre parti par rapport au terrorisme, c'est un soutien passif à tout ce qui se fait en matière de terrorisme que votre formation politique est occupée de soutenir.

M. John BEUGNIES, Conseiller : C'est malhonnête intellectuellement, permettez-moi de vous le dire.

M. Richard MILLER, Conseiller : C'est la seule formation politique au Parlement qui n'a voté aucune disposition pour la lutte contre le terrorisme.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Allez voir notre programme, c'est tout à fait faux.

M. Richard MILLER, Conseiller : Votre programme, c'est votre programme, les votes qui sont exprimés au Parlement sont publics, il concerne tous les citoyens et vous apportez un soutien passif à ceux qui perpètrent ce type d'actes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Pas d'autres interventions ? Alors, je vais vous répondre en indiquant ceci. D'abord, les caméras et puisque plusieurs d'entre vous ou en tout cas, un d'entre vous évoque mon comportement, je vais y répondre. Moi, je reste extrêmement circonspect et donc, je ne suis pas du tout mais alors pas du tout favorable à une généralisation des caméras sur l'ensemble du territoire de la Ville de Mons, je ne suis pas « pour » et je trouve que cet égard, je ne parle pas de l'aspect business pas business, cela, je vous laisse débattre entre le MR et le PTB mais c'est vrai que les caméras, imaginez que c'est le facteur qui va résoudre les problèmes de sécurité, on se trompe et puis il y a, c'est vrai, cette atteinte à la vie privée qui personnellement, me gêne beaucoup. En revanche, au fil du temps, à la demande du Chef de Zone et après qu'on ait discuté au sein du Collège de police, on a bien dû constater que dans la Ville de Mons, dans le Grand Mons, il y a à certains endroits que je qualifierais de problématique. Je ne vais pas les citer nommément mais il y en a au centre de la Ville et il y en a aussi dans certains endroits des anciennes communes et nous avons décidé qu'on installerait des caméras non pas parce que ces caméras sont demandées par les uns ou par les autres mais simplement parce que cela permet à la police d'anticiper l'arrivée sur les lieux des équipes de policiers parce que derrière les caméras, derrière l'écran, il y a des personnes qui examinent les images. Aujourd'hui, il y a toute une discussion avec le Chef de Zone pour voir quel type d'organisation on met à cet égard mais l'idée principale est bien une idée de prévention, c'est-à-dire que cette surveillance permet de voir soit des comportements qui sont des comportements dangereux, soit aussi parfois des incivilités, je ne vais pas entrer dans le détail mais on a pu voir sur les caméras dans un certain endroit de la Ville de Mons, certaines personnes avec distinction allaient mettre des sacs non conformes à des heures non requises, les mettre dans les poubelles, enfin, on voit tout et donc, à la fois,

c'est utile, à la fois, il faut rester prudent en termes de la protection de la vie privée et donc, oui, ici, on demande, je pense l'autorisation de mémoire pour trois caméras supplémentaires, nous aurons l'intention et on reviendra de fixer des caméras encore davantage notamment sur la place de Cuesmes. Il y a en effet, pour le moment, quand vous dites, vous avez mis un autocollant à Jemappes et il n'y a pas de caméra, etc... Je comprends comme vous avez la verve et à chaque Conseil communal, vous répétez qu'il y a une dimension électorale et cela je ne peux vous en empêcher mais en effet, il y a eu une caméra mise lors de la cavalcade et en effet, on a indiqué qu'il y avait une caméra et je ne sais pas si la caméra a été enlevée ou pas mais vraisemblablement que l'autocollant n'est pas enlevé mais voilà, la raison de l'autocollant, donc, ce qui est demandé, ici, au Conseil communal, c'est de pouvoir poursuivre cette installation de caméras. Tout à l'heure, dans les motions, il y a une demande de plan général, j'ai déjà répondu, je répondrai encore une fois tout à l'heure, je crois que ce n'est pas ce qu'il convient de faire, on a une vision assez claire des lieux où les difficultés existent et nous y allons progressivement et le Chef de Corps organise sa police comme il l'entend conformément à la Loi. Dernier élément, quand j'entends aussi certains Collègues dire bon « les policiers s'en vont, d'autres ne viennent pas, on remplace, etc... », je peux comprendre tout cela mais il y a des Lois et des Arrêtés royaux qui offrent cette possibilité aux policiers et bien entendu, vous pouvez émettre mille et une considérations mais je rappelle que nous avons bien sûr une responsabilité administrative en tant que Collège et Conseil de police et d'ailleurs, vous êtes membre, plusieurs d'entre vous sont membres du Conseil de police et je vous invite à reposer les questions en Conseil de police, je répondrai, le Chef de corps présent pourra vous répondre mais on se doit de respecter les règles et ce sont les policiers eux-mêmes qui décident si oui ou non, ils se mettent en mobilité, si oui ou non, ils viennent à la Ville de Mons et l'organisation sur le terrain est de la responsabilité du Chef de Zone, donc, on est extrêmement attentif, la discussion est permanente mais voilà, quand vous formulez cette critique, je peux comprendre certaines choses mais pour ce qui concerne les caméras, nous y allons progressivement et dans les marchés parce que vous avez dit, M. le Conseiller que c'était des caméras low cost, bon, j'interrogerai un peu le Chef de Zone pour savoir ce que cela signifie, pas mal de caméras sont achetées en se raccrochant au marché public fédéral, bon, comme au Fédéral, on a un Gouvernement avec une coloration particulière bleue-jaune-noire, etc... je ne peux pas imaginer une seule seconde que ce qui vient du Fédéral serait low cost, je ne dis pas que je fais confiance parce que je ne fais pas confiance du tout, soyons clair mais bon, voilà mais ici, je comprends que vous ayez cette élan de vouloir créer une attitude d'agitation mais ce n'est que plus normal ce qui se fait et

nous continuerons à agir de la sorte si la majorité y consent. Oui, M. BEUGNIES. Je voulais juste vous dire ceci, M. BEUGNIES parce que j'ai répondu aux autres pas à vous. Sur le fond, business, multinationales, ... je l'ai déjà dit, vous réglez avec M. MILLER, M. MILLER est déjà prêt pour répondre, pas de souci mais sur le fond, j'aurais pu citer Nice, l'autre grande commune aussi où il y a des caméras, on ne peut pas faire deux mètres sans voir de caméras, c'est Nice, voilà mais ici à Mons, c'est véritablement l'objet principal – si je devais résumer – il y a deux objets – envoyer des équipes le plus rapidement possible quand on voit quelque chose et deuxièmement, en cas de catastrophe, en cas de drame, bien entendu les caméras aident à résoudre l'énigme de ce qui s'est produit. Voilà un peu à quoi servent réellement les caméras. Je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. En fait, je me dois évidemment de répondre aux accusations de M. MILLER qui se permet de dire que mon parti est le seul parti qui ne veut rien faire pour lutter contre le terrorisme, c'est évidemment une contre-vérité et je vais d'ailleurs le prouver ici, simplement, je voulais mettre en rapport le très, très grand nombre de caméras qui avait à Londres et les résultats contre le terrorisme, apparemment les résultats ne sont pas très bons malheureusement cela a été prouvé récemment et c'était surtout ce lien que je voulais faire, alors, quand on dit que le PTB ne veut rien faire pour lutter contre le terrorisme, permettez-moi de citer 10 mesures, cela va aller très vite, dix mesures que le PTB veut prendre pour lutter contre le terrorisme djihadiste. Nous voulons que tous ceux qui partent en Syrie, pour rejoindre Daech ou qui en reviennent ainsi que leur recruteur soient arrêtés et amenés immédiatement devant un Juge d'instruction. Nous voulons que les propos incitant au djihadisme ou à la haine soient poursuivis avec la même fermeté. Nous pensons qu'il faut augmenter le nombre de Juge d'instruction spécialisé dans la lutte anti-terroriste. Il faut cibler les personnes réellement dangereuses et non pas faire une surveillance téléphonique généralisée. Nous voulons aussi créer un centre interfédéral de lutte contre l'embrigadement djihadiste. Nous voulons aussi que les familles, les associations de quartier, les organisations de jeunesse et les mosquées soient des alliés. Nous voulons bannir les discriminations et nous pensons qu'il faut et cela c'est important, couper l'oxygène à Daech en sanctionnant tous ceux qui achètent son pétrole. Notre collaboration avec les Etats liés au groupe terroriste l'Arabie Saoudite et le Qatar en tête doit cesser et enfin, nous devons défendre une politique active de paix en Syrie. Allons venir dire qu'on n'a pas de mesures pour lutter contre le terrorisme, c'est vraiment une contre-vérité. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Allez, essayons maintenant de nous concentrer sur notre bonne Ville de Mons. M. MILLER. Ce n'était pas pour un fait personnel ?

M. Richard MILLER, Conseiller : Non, non, ce n'est pas du tout un fait personnel mais je suis assez finalement content qu'au sein de cette enceinte, notre Collègue du PTB lise son programme en matière de lutte contre le terrorisme parce que c'est assez révélateur finalement de la confiance que l'on peut attribuer à ce programme du PTB puisque, je le répète, depuis 2 ans, il y a tout un ensemble de mesures qui ont été prises notamment pour rencontrer des préoccupations énoncées dans votre programme et votre parti, je le rappelle, n'en a voté aucune à la différence des partis démocratiques.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien. Je vous en prie, M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je voyais que ce débat entre M. MILLER et M. BEUGNIES vous faisait sourire parce que c'est vrai que pendant ce temps-là, au moins, vous aviez un peu la paix et on ne parlait pas de vos résultats en tant que Bourgmestre. On m'a demandé de me concentrer sur la Ville de Mons. Je vous fais la remarque aussi, M. le Bourgmestre, en tant que Président de séance parce que si maintenant, on peut lire des pans entiers de notre programme au Conseil communal, on ne va pas s'en sortir, quand à votre remarque sur le capitalisme, c'est vrai que quand on fait venir PRIMARK, qu'on se targue de faire venir IKEA, GOOGLE et les autres, on a une expertise en capitalisme que peu de gens autour de cette table ont mais pour revenir sur le fond du dossier, je trouve que votre propos mais vous pouvez rire, M. le Bourgmestre, vous avez rigolé de la même manière lors du débat en 2012 sur les caméras de surveillance et je pense qu'aujourd'hui, vous vous dites que vous n'auriez pas dû trop rire parce que votre propos...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Puis-je me permettre de dire ceci.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vous ne pouvez jouer arbitre et joueur en même temps.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, non mais je ne suis pas arbitre, je ne suis pas un arbitre.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vous êtes Président de séance, à ce titre-là, vous êtes arbitre, vous n'êtes pas joueur et vous n'arrivez plus à mener les deux rôles en même temps, donc, vous devez désigner un Président de Conseil, M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si, si,...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Mais si votre but, c'est de parler au-dessus, cela n'est agréable pour personne.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Concentrez-vous sur ce que vous allez dire.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Moi, je me concentre sur ce que j'ai à dire et en tout cas, il y a une preuve, c'est que vous ne savez plus gérer la séance parce que vous êtes à

ce point impliqué dans le débat que vous ne pouvez pas à la fois distribuer la parole aux différents intervenants et en plus, prendre position, donc, il est grand temps d'avoir un Président de Conseil pour qu'on ait des débats plus serein.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous le mettez dans votre programme électoral qui vous tient à cœur et quand vous irez devant l'électeur, vous l'expliquerez et voilà, certains seront peut-être très attentifs, d'autres ne vous écouteront pas mais vous pouvez le mettre dans votre programme, en attendant, c'est moi qui préside et je vous donne la parole, c'est la deuxième fois maintenant presque la troisième que vous prenez la parole, terminez votre intervention et puis, je ne vous donnerai plus la parole dans le respect du règlement d'ordre intérieur, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : En tout cas, M. le Bourgmestre, cela vous gêne vraiment quand on voit le soin que vous mettez à ne pas permettre de parler, on voit que cela vous gêne, alors, votre propos est extrêmement intéressant, je trouve, M. le Bourgmestre et là, aussi, ne riez pas parce que dans votre phrase, vous dites tout et son contraire entre le début et la fin, vous expliquez à M. BEUGNIES que vous êtes d'accord avec lui, qu'en fait les caméras de surveillance, non, non, vous êtes toujours très sceptique et alors, vous nous ressortez Londres, moi, je pourrais vous ressortir la Police boraine, c'est moins sexy Quaregnon mais à Quaregnon, il y a des caméras de surveillance, vous voyez donc, il ne faut peut-être pas nécessairement aller à Londres pour aller raconter n'importe quoi parce que je tiens quand même à dire qu'à Londres, la différence, c'est quand il y a un attentat, le lendemain, on sait déjà qui sont les auteurs, on a retracé leur parcours et personne n'a jamais dit autour de cette table que les caméras de surveillance allaient supprimer toutes criminalités mais néanmoins, il y a toute une série d'actes particulièrement les incivilités du quotidien qui peuvent être éradiquées ou en tout cas grandement diminuées grâce aux caméras de surveillance sans compter aussi l'aide que cela représente au niveau des enquêtes mais encore là, M. le Bourgmestre, vous faites un écran de fumée parce que vous nous expliquez, cela va permettre aux équipes d'intervenir plus rapidement mais vous n'avez pas répondu à ma question, vous savez pertinemment bien que vous n'avez pas d'équipes pour rester derrière les écrans durant la nuit, vous n'avez que 4 personnes qui sont au boulevard Saintelette la nuit, deux qui surveillent les cachots et deux qui sont au Call-center, vous n'avez donc personne pour surveiller les écrans de caméras et donc, ces caméras vont simplement servir à posteriori éventuellement dans le cadre de l'enquête et vous savez, je parlais de caméras low cost tellement vous mettez du temps pour les acheter. Dans un des dossiers d'ailleurs, on a eu du mal à identifier l'auteur, donc, première contradiction, vous nous dites que cela va servir pour

les équipes mais vous ne répondez à la question des personnes qui vont surveiller les écrans. Deuxième contradiction, c'est que vous nous dites « on est très sceptique mais on va quand même les installer, vous allez même beaucoup plus loin parce que quand je relis le rapport qui a été déposé au Conseil communal, vous vous exprimez en disant dans la décision « le Collège accepte à long terme et de manière générale, la proposition d'un déploiement de caméras urbaines dans l'intramuros », pour quelqu'un de sceptique, vous m'avez l'air quand même très volontariste à ce niveau-là mais c'est vrai qu'aux élections, c'est compliqué parce que quand on se retrouve face à un électeur plutôt de gauche qui n'aime pas les caméras, il faut quand même lui dire que vous êtes sceptique et quand on se retrouve face à un électeur de droite qui lui a envie des caméras ou simplement quelqu'un qui a du bon sens, il faut aussi lui dire que vous avez quand même agi au niveau des caméras, donc, c'est très compliqué de constituer des phrases en français qui permettent de dire les deux, donc, deuxième contradiction, vous êtes sceptique mais vous voulez un déploiement généralisé sur le long terme. Troisième contradiction, c'est la zone géographique, pourquoi ce qui est bon pour l'intramuros n'est pas bon pour la place de Jemappes, n'est pas bon pour la place de Cuesmes, n'est pas bon sur des zones plus fréquentées à Havré, c'est totalement incompréhensible comme raisonnement, donc, dans votre partie de décision, il y a quelque chose qu'on ne comprend pas bien, qui consiste à dire ce qui est bon pour l'intramuros ne l'est pas pour les autres communes mais alors, il faudra m'expliquer pourquoi. Quatrième contradiction, M. le Bourgmestre, celle-là, elle n'est pas mal non plus, c'est qu'à un moment donné, vous nous expliquez que finalement les caméras de surveillance, elles vont calmer le jeu, elles vont permettre quand même d'assurer la sécurité et le Collège a une vision, vous avez une vision mais vous êtes contre un plan, alors, cela aussi, j'ai un peu de mal, donc, je vous pose la question autrement si vous n'aimez pas le mot « plan », moi, je veux vous faire plaisir autant que je peux le faire, alors, donnez-nous votre vision. Vous avez déjà identifié les lieux, vous avez certainement un échancier en matière budgétaire, donc, nous, la seule demande qu'on vous fait, c'est que plutôt que de voter trois caméras aujourd'hui, toutes dans l'intramuros, c'est de pouvoir avoir le déploiement complet pour que tout le monde sache dans quel délai les choses vont se passer mais je pense, M. le Bourgmestre, qu'il est important si vous me le permettez de répondre à ces quatre questions, il en va de la crédibilité de l'action qui est menée parce que sur le déploiement, trois caméras, c'est très bien mais si c'est juste pour se donner bonne conscience, cela n'a aucun intérêt, donc, M. le Bourgmestre, je vous dirai peut-être et je conclurai sur une dernière question en plus des quatre qui étaient extrêmement pratiques et concrètes, moi, vous savez, je n'ai pas votre finesse et votre hauteur d'esprit, vous

prenez d'ailleurs longuement votre temps à ma dénigrer sur mes qualités personnelles, cela vous appartient, je ne joue pas à ce jeu-là mais vous savez dans mon monde un peu binaire et certainement pas aussi intellectuel que le vôtre, il y a une question très simple qui ressort, M. DI RUPO, il est « pour » ou il est « contre » les caméras de vidéosurveillance, cela, franchement, le jour où vous nous donnerez une réponse claire et bien vous aurez ce qu'on appelle une ligne politique sur la question. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est moi qui vous remercie de ce raisonnement binaire mais comme je vous ai donné la parole deux fois, je ne peux pas vous la donner la troisième et donc, je crains ne pas pouvoir vous satisfaire. Oui, Madame, vous vouliez intervenir.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Oui, je voulais intervenir parce que derrière le show que vous avez fait, vous n'avez répondu à pratiquement aucune de mes questions puisque si un moment, le dossier des caméras de surveillance arrive au Conseil communal parce que c'est la Loi, c'est bien pour qu'on s'y penche et qu'on s'y intéresse et que l'on vote en âme et conscience en ayant une idée de vers où on va et aujourd'hui, on ne sait pas vers où on va, on installe trois caméras ici, qui sont fixes, il y a deux mois, vous avez proposé d'installer une caméra déplaçable à Havré dont vous nous avez dit qu'on ne la déplacerait pas, donc, déjà et vous n'y avez pas répondu. Pourquoi une caméra déplaçable à Havré, pourquoi des caméras fixes dans l'intramuros et surtout où allez-vous en installer demain ? Vous nous parlez de la place de Cuesmes, peut-être que le mois prochain vous viendrez avec le centre de Ghlin et dans deux mois, celle d'autres lieux dans l'intramuros, on ne sait pas où on va et donc, c'est compliqué à un moment de se positionner parce que si la Loi à un moment a décrété que ces dossiers passaient au Conseil communal, c'est bien dans ce sens-là, ce n'est pas juste pour qu'on appuie sur son bouton « oui », « non » en fonction de ce que la Zone de police nous dit puisqu'en effet, il y a un Conseil de police, si cela vient au Conseil communal, c'est bien pour avoir un débat plus large et parce qu'on sait que des caméras, ce n'est pas n'importe quoi et qu'il y a vraiment des limites à leur utilisation, vous ne m'avez pas non plus répondu pour savoir si ce serait des effectifs opérationnels, donc, des personnes qui pourraient être sur le terrain qui seraient derrière les caméras 24/24 h, 7J/7 et donc, à un moment, vous nous dites que cela n'a rien à voir, le nombre de policiers mais si parce que si à un moment si on sait et on le sait qu'on est avec un nombre trop peu important de policiers, les choix doivent être faits, est-ce qu'on préfère que nos policiers qui sont en sous-effectifs soient derrière des caméras, 7J/7, 24/24 h ou sur le terrain et là, de nouveau, je n'ai aucune réponse. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame. Oui, je vous en prie, M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Moi, je voudrais revenir sur quelques propos qui ont été dits autour de la table notamment ceux du PTB qui nous expliquent que les caméras ne servent à rien et dans le même temps, il nous explique également que là où il y a des caméras, on déplace le problème de la criminalité. Je pense que si on déplace le problème, là où sont les caméras, c'est bien qu'elles servent à quelque chose sinon, je ne vois pas comment elles pourraient déplacer le problème de la criminalité.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Elles servent à déplacer.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Encore faut-il en placer suffisamment et dans les zones bien entendu qui demandent toute l'attention nécessaire. Nous, nous ne sommes pas des spécialistes mais croyez-bien que ceux qui le sont, les policiers, le parquet y sont pleinement favorables. Pour rappel, les caméras qui forment un système de surveillance sont inscrites dans l'accord de majorité depuis 2006 à la demande de notre formation politique mais encore fallait-il que cet accord soit respecté. La volonté de notre partenaire n'y était pas. Votre parti, M. le Bourgmestre et vous en tête. Quant à la vie privée, c'est évidemment pour moi, une fausse histoire car quand on se promène dans la rue, on est beaucoup plus vu par les yeux humains que par les caméras de surveillance, la différence entre la caméra, elle, elle enregistre, ne diffuse pas les images sauf s'il y a un problème alors que les yeux humains enregistrent et permettent au cerveau de raconter l'histoire par la suite. Bref, si vous ne voulez pas être vu ni par les caméras ni par les yeux humains, restez chez vous. Quant au terrorisme, le terrorisme, bien entendu, le terrorisme, les caméras ne vont probablement pas arrêter un camion à toute vitesse, c'est évident, les yeux humains non plus mais les caméras permettent souvent et pratiquement à chaque fois d'identifier les malfrats qui ont commis les actes délictueux, n'est-ce pas cela, je vous le demande, ce que nous souhaitons de tout notre cœur, qu'on retrouve les malfrats qui ont frappé de manière agressive. De l'autre côté, nos policiers, nos militaires, M. MILLER en a parlé tout à l'heure, travaillent sur les filières djihadistes mais ce n'est heureusement pas notre souci pour le moment à Mons. J'en termine avec le nombre choisi. On nous dit aujourd'hui, au total, on aura installé une dizaine de caméras sur l'entité de la Ville de Mons, c'est comme si vous aviez un gros souci de nettoyage dans les rues et que vous achetiez une dizaine de balais. Moi, je vous dirais autant rien faire, cela ne sert à rien d'acheter dix balais parce que finalement, vous n'allez pas vraiment nettoyer les rues. Bref, en ce qui nous concerne, en ce qui concerne le MR, nous sommes favorables à l'installation de nombreuses caméras de surveillance pour protéger les citoyens mais ce que vous faites aujourd'hui, c'est simplement de la poudre aux yeux, comment pourrions-nous voter le point présenté ce soir ? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est moi qui vous remercie. Juste quelques éléments de réponse avant de passer au vote. Pour répondre à M. BEUGNIES, c'est évident que l'action de prévention est l'action la plus importante et vous parliez de travailleurs de rues, etc... Nous avons un service de prévention qui est réellement performant et on insiste beaucoup pour réinstaller des agents dans les quartiers et ce n'est pas simple mais croyez-bien que c'est une priorité car entre rechercher un délinquant et éviter un fait, j'opte pour éviter le fait. Par ailleurs, pour répondre à Mme DE JAER. A la page 7, il est indiqué que le visionnage des images sera pris en charge par du personnel opérationnel ou du cadre logistique et administratif, donc, le CALOG de la Zone au niveau du poste de commandement de la Zone au boulevard Saintelette. Pour ce qui concerne alors le caractère mobile ou pas des caméras, je pense que j'ai déjà eu l'occasion de vous l'indiquer mais je le rappelle, quand on dit que c'est une caméra mobile, ce n'est pas une caméra avec des roulettes, cela veut dire que cette caméra qui est placée à un certain endroit mais que l'on peut déplacer si le besoin s'en fait sentir, donc, on peut l'extraire et le placer ailleurs si on estime que c'est plus approprié ou que l'angle de vue n'est pas bon, etc... donc, la mobilité, ce n'est pas qu'on met la caméra et qu'on la retire mais qu'on puisse...

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Vous m'aviez déjà expliqué au mois de juillet et je vous ai déjà dit que je savais, donc, voilà mais cela ne me dit pas pourquoi vous choisissez aujourd'hui des fixes et que pour Havré, vous choisissez une déplaçable si on préfère le mot « déplaçable » à mobile.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Enfin, bon, je voulais simplement vous le rappeler. Pour le reste, je pense avoir globalement répondu. Je vais dès lors passer au vote.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Mon Collègue, ici, vous a posé des questions claires, vous dites qu'il n'a plus le droit à la parole mais je crois que vous avez quand même le droit de lui répondre, donc, je vais vous répéter les questions. Pourquoi l'intramuros aurait droit à des caméras et pas les autres communes. Vous parlez d'une vision pas d'un plan mais donc, est-ce qu'on pourrait avoir la vision du Collège quant au déploiement des caméras, la question est aussi sur l'effectif disponible pour le visionnage des images et alors, la dernière qui est la plus claire de toute, je pense, êtes-vous en tant que Bourgmestre « pour » ou « contre » l'utilisation des caméras ? Nous vous remercions.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je me suis exprimé longuement sur votre dernière question et d'ailleurs, je sais que vous aimez insister et vous voulez répondre le caractère binaire de votre Chef de groupe, c'est votre droit, je me suis longuement exprimé. Je suis tout à fait circonspect, je ne suis pas du tout favorable à une généralisation des caméras sur l'ensemble

de la Ville de Mons, je ne suis pas favorable. En revanche, j'ai accepté et je continue à soutenir le Chef de Zone qui estime qu'en termes de sécurité, il y a une amélioration, une plus grande rapidité d'intervention dans certains endroits puisque vous vouliez savoir où on va placer les caméras, Il y a à Havré, 2 caméras et nous comptons placer des caméras sur la place de Cuesmes et compléter sur la place de Jemappes. Voilà, un peu pour le futur et donc, nous aurons certainement l'occasion de revenir au sein de ce Conseil.

L'Assemblée passe au vote

PTB NON - ECOLO : ABSTENTION - CITOYEN : ABSTENTION -

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : On va s'abstenir, déjà, je n'ai pas de réponse à toutes mes questions, vous ne m'avez toujours pas répondu sur déplaçable, pas déplaçable mais peu importe mais aujourd'hui, ce que vous faites, c'est par ces caméras, que ce soit ces trois ici ou celles à Havré, vous voulez afficher une politique sécuritaire proactive, montrer que vous ne baissez pas les bras alors que vous n'arrivez pas à consolider les effectifs policiers et donc, c'est vraiment des caméras pour faire façade et non une réflexion importante et intéressante. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est moi qui vous remercie.

MR : ABSTENTION – CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 28 voix pour, contre 1 et 12 abstentions

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, on souhaite justifier notre abstention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Simplement et votre dernière réponse en est l'illustration, vous n'êtes donc pas favorable aux caméras de surveillance, vous le faites à contrecœur, cela se traduit dans l'absence de vision et de plan global, vous venez de nous dire, on va en taper deux à Havré, une sur la place de Cuesmes et une sur la place de Jemappes et comme cela, j'aurais fait ma part, ce n'est pas du tout notre conception des choses, si c'est pour avoir un placement de caméras de cette manière-là sans mener une politique de sécurité qui est en rapport et qui est adaptée, alors, c'est gaspiller des moyens publics, vous allez me dire que ce n'est pas le seul endroit où la Ville de Mons gaspille des moyens publics et surtout, fondamentalement, vous n'avez pas répondu à la question qui est la plus importante,

c'est celle des effectifs de savoir qui va être derrière ces caméras de surveillance, moi, je peux vous affirmer mais si vous me prouvez l'inverse, je reconnâtrai que je me suis trompé, que pour le moment et particulièrement, la nuit, vous n'avez pas d'effectifs pour être derrière ces caméras de surveillance, c'est donc, juste de la poudre aux yeux, un écran de fumée mais malheureusement, M. le Bourgmestre, je commence à avoir le sentiment que vous êtes un spécialiste en la matière.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Allez, je ne vais pas vous répondre, il faut parfois être très parcimonieux par ses réponses tant certains comportements mériteraient qu'on y réponde longuement. J'avais oublié de dire que le point 19 était supprimé tout à l'heure, je m'en excuse.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, on peut savoir pourquoi parce que le dossier avait l'air complet.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est la liberté du Conseil communal d'arrêter l'ordre du jour, donc, on propose au Conseil communal de supprimer le point 19.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Supprimé ou reporté ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il est remis.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en arrive au point 3.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. le Bourgmestre, est-ce que ce point reviendra au Conseil communal ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, je viens de vous dire que le Conseil communal fixe l'ordre du jour, j'ai proposé au Conseil communal de remettre le point.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Il faut voter alors, M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'ai proposé au Conseil de retirer ce point. Le Conseil, dans sa majorité accepte de le retirer.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Comment vous le savez, vous n'avez pas fait voter.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Eh bien, on va voter.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Cela, c'est extraordinaire, donc, vous savez à l'avance le résultat des votes. Quel sens de la démocratie. C'est formidable.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Fort heureusement, je compte quand même sur ma majorité.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Quel respect de la démocratie, vraiment.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si je devais compter sur vous.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Si votre majorité avait un peu de courage, elle accepterait qu'on débâte du point.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous voulez qu'on vote sur l'ordre du jour ? Très bien.

L'Assemblée passe au vote

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : ABSTENTION – CDH : OUI –

CITOYEN : ABSTENTION – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 28 voix pour et 13 abstentions

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, on souhaiterait justifier notre abstention. Simplement dans ce dossier, il semblerait qu'il y ait une difficulté en lisant l'enquête publique avec Mons Expo et plutôt que d'avoir un débat public avec l'ensemble du Conseil communal pour à la fois un projet de grande envergure pour notre Ville et de l'autre côté, un outil de développement et un outil pour lequel nous cherchons d'ailleurs, à l'heure actuelle, un partenaire privé pour l'exploiter, plutôt que d'avoir ce débat de manière démocratique, transparente et sereine au sein de cette institution, vous préférez vous arranger et ne pas finalement exposer cette difficulté, c'est une nouvelle fois, un déni de démocratie comme le fait, que vous soyez certain des résultats du vote avant même d'y procéder.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Très bien. Merci. J'en arrive alors au point 3.

3^e Objet : Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue Lloyd George 88C à Jemappes

ADOPTE à l'unanimité

4^e Objet : Abrogation d'un emplacement pour personnes handicapées - Allée des Bouleaux 74 à Mons

ADOPTE à l'unanimité

5^e Objet : Abrogation d'un emplacement pour personnes handicapées - Digue de Cuesmes, 74 à Mons

ADOPTE à l'unanimité

6^e Objet : Abrogation d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue Jules Béresse, 10 à Villers-Saint-Ghislain

ADOPTE à l'unanimité

7^e Objet : Abrogation d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue Georges Mabile, 122 à Havré

ADOPTE à l'unanimité

8^e Objet : Réglementation du stationnement - Avenue du Champ de Bataille à Flénu

ADOPTE à l'unanimité

9^e Objet : Réglementation de la circulation et du stationnement - Avenue du Tir à Mons

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Madame. Le stationnement à l'avenue du Tir. Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il n'est pas seulement question de stationnement à l'avenue du Tir puisqu'il est aussi question des pistes cyclables, alors, je suis contente que vous reveniez avec ce point pour lequel vous m'aviez promis d'agir et de faire quelque chose. Par contre, je suis assez dubitative sur la manière sur la manière dont a été traité le sujet, donc, ce qui est proposé dans la délibération, c'est que la piste cyclable unidirectionnelle existante soit abrogée et alors, on trace une piste cyclable unidirectionnelle sur l'accotement en saillie, du côté des immeubles impairs mais c'est ce qui existe déjà, donc, on en abroge une, on la remet au même endroit, c'est un peu curieux et alors, on continue à autoriser le stationnement sur l'accotement également en saillie ce qui pose justement les problèmes de stationnement un peu anarchique et parfois peut-être même pas légal, donc, je pense qu'il faut clarifier ce point-là et voir également avec la commission vélo qui se réunit bientôt pour que cela se fasse dans les meilleures conditions notamment qu'éventuellement on envisage que le stationnement ne puisse plus être perpendiculaire à la chaussée mais parallèle pour laisser de la place à la fois aux piétons et aux cyclistes parce que forcément au moment de l'entrée d'école, il y a énormément de piétons, il y a quand même de plus en plus de cyclistes, il faut que chacun ait sa place, de la place pour déposer effectivement les enfants qui viennent en voiture, de la place pour que les piétons et les cyclistes puissent venir dans ces écoles et dans ces lieux publics qui sont largement fréquentés le matin notamment.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je propose qu'on retire le point et que cela aille en commission. D'abord, on va poser la question sur le caractère des maisons aux numéros impairs, donc, on va demander et que ça aille en commission. Est-ce que vous voulez que je pose la question si on retire le point ou bien...

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Ah non, moi, c'est très bien comme cela, je préfère avoir un dossier qui soit bien traité et qu'on fasse les choses calmement. Moi, je n'ai pas de problème, si les autres groupes n'en ont pas.

REMIS

10^e Objet : Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue Jean Jaurès, 27 à Cuesmes

ADOPTE à l'unanimité

11^e Objet : Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue de la Boulangerie 1 à Mons

ADOPTE à l'unanimité

12^e Objet : Réglementation de la circulation - Obourg

ADOPTE à l'unanimité

13^e Objet : Réglementation du stationnement - R50 - Boulevard Président Kennedy à Mons

ADOPTE à l'unanimité

14^e Objet : Réglementation du stationnement - Place du Parc à Mons

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : M. le Bourgmestre. Ici, c'est un point concernant la réglementation du stationnement à la place du Parc à Mons et en fait plus spécifiquement sur la suppression de l'arrêt de bus pour les navettes qui pendant Mons 2015 permettaient aux gens de se garer au parking du Grand Large et donc, je suppose que si on supprime les navettes, le parking va subir le même sort, donc, je me demandais quel était le projet du Collège pour cet investissement de près de 3 millions d'euros qui a été consenti au Grand Large pour Mons 2015. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je pense que c'est occupé d'une manière irrégulière par les voitures et dans l'état actuel des choses, oui, non seulement l'hôpital utilise le parking mais d'autres l'utilisent également, donc, ce parking est en effet, utilisé et je pense que la volonté des responsables de la police, c'est de constater qu'il y a des voitures qui se mettent sur cet emplacement et que si on enlève pas l'emplacement, ils sont en contravention et il faudrait dresser procès-verbal. Vous voyez, on le dit bien, cette zone est réservée au autocar, peut être

réduite tout en maintenant une zone de stationnement payant et limitant le stationnement des autocars à 30 min. et ce de 09h00 à 17h00, voilà et en cas d'acceptation, il y aura lieu de prendre le règlement suivant, c'est qu'à la place du Parc, le stationnement est réservé aux autocars de tourisme pour une distance de 15 mètres à l'opposé de l'immeuble 25, etc... limité et cette mesure sera portée à connaissance. Voilà, ici, en réalité, on réglemente le stationnement à la fois des bus et à la fois des véhicules et pour ce qui concerne le parking de persuasion, il fonctionne et il continuera à fonctionner. C'est oui pour tout le monde ? Oui.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Si je comprends bien, alors qu'en 2014, quand on a parlé de l'achat, c'était une zone de loisirs, cela devait servir de parking pour l'année 2015, là, cela va rester un parking ad vitam aeternam, il n'y a pas de plan du Collège ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'ai une patience d'ange, je pense qu'en supposant que les anges existent, je suis bien connu pour cela mais je vous en prie, je n'aime pas trop qu'on se moque de moi, on est sur ce point, vous dites blanc, vous dites noir, on parle du stationnement à la rue du Parc. Vous m'avez posé une question sur le parking, je vous ai répondu. Nous ne sommes pas en train de parler du Master Plan ni du Plan au pourtour du Grand Large, quand nous aurons l'occasion d'en parler, bien volontiers, on reviendra sur le sujet et on expliquera ce que nous souhaiterions en faire. Pour le moment, c'est l'emplacement, c'est ce qui est à l'ordre du jour, je vous demande d'avoir l'élégance de vous concentrer sur l'ordre du jour, si vous n'êtes pas d'accord, vous votez « contre », si vous êtes « pour », vous votez « pour », voilà.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : si je vous me permettez rapidement, je ne pense vous manquer de respect en posant des questions sur un investissement de 3 millions d'euros au niveau de la Ville.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, non bien sûr, je n'en doute pas. Vous voulez voter ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre. Par rapport à la question pour rester juste sur l'emplacement. A partir du moment où il n'y a plus d'emplacement, on peut considérer qu'il n'y aura plus de bus, donc, plus de navette, donc, la question pour la poser autrement, c'est comment font les gens pour rejoindre le parking qui a coûté 3 millions d'euros, donc, si on le prend comme cela, là, on est bien sur le point, vous êtes d'accord ? Donc, est-ce que vous pouvez nous expliquer comment font ces gens quand ils sont en centre-ville pour retourner à leur parking à 23h, 24h comme ils pouvaient le faire en 2015, cela, c'est juste l'objet de la question et je pense que c'est en rapport total avec l'intitulé du point.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, les navettes qui existaient en 2015 existaient en 2015, il n'y a plus de navette depuis 2015. Il y a maintenant les nouveaux tracés des bus, des

minibus et les minibus passent près du parking et on utilise le parking par ailleurs et je pense que l'hôpital utilise le parking. Voilà où nous en sommes.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : L'hôpital utilise le parking du Grand Large ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, oui entre autres. Il n'y a pas que celui-là.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Ecoutez, je vous amènerai quelques photos parce qu'il n'y a pas beaucoup de gens qui doivent utiliser les navettes de l'hôpital via le parking Grand Large et d'ailleurs, vous faites vous-même encore un autre investissement du côté du stade pour votre personnel.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non pas pour le nôtre mais pour celui de l'hôpital.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Il n'y aura pas de navettes ni pour la biennale et l'histoire de l'hôpital qui utilise le parking ne justifie pas les 3 millions d'euros puisque vous allez faire un investissement complémentaire pour un autre parking pour l'hôpital, c'est un tout petit peu comme votre histoire de marché couvert, cela, c'est le Roi de l'éphémère.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Les 3 millions que vous évoquez, c'est quand vous étiez au Collège avec nous.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Exactement. Vous aviez fait voter le point en nous expliquant qu'au lendemain de 2015, votre Echevin compétent en la matière allait venir avec un plan pour faire de ce site un endroit de loisirs et d'ailleurs, M. MARTIN avait été devant les caméras nous expliquer qu'on pourrait se baigner dans le Grand-Large, je vous mets au défi d'y aller, vous vous êtes déjà jeté à l'eau, on avait vu, avec le maillot et tout cela et bien, je vous invite à aller vous jeter à l'eau au Grand Large maintenant parce que si vous écoutez les conseils de M. MARTIN, vous risquez un petit peu pour votre santé j'ai l'impression.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je me souviens juste d'une chose, c'est que vous insistiez pour que les gens paient le bus gratuit. Vous aviez dit « fini le bus gratuit, il faut que les gens paient ».

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Exactement et j'avais même dit mieux que cela...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Une taxe indirecte sur les citoyens de notre Ville, encore aujourd'hui, je n'en suis pas remis, encore aujourd'hui. Je me réveille et je me dis « comment est-ce qu'il a demandé que les gens paient ».

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Mais M. le Bourgmestre, vous en êtes tellement pas remis que c'est vous qui l'avez voté quand on était dehors, c'est vous qui avez fait en sorte alors que vous l'avez combattu

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous voyez l'influence que vous aviez encore à ce moment-là.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vous pouvez rire mais vous savez, M. le Bourgmestre, la politique, c'est sérieux et là, vous êtes en train de donner une image qui est à la hauteur de ce que vous faites depuis plusieurs mois et c'est assez inquiétant pour la Gestion de la Ville, cela, je peux vous le dire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donnez vos leçons de politique au sein de votre parti.

ADOPTE à l'unanimité

15^e Objet : CTX/ASSUR/Autorisation d'ester en justice - Sinistre du 03.10.2016

ADOPTE à l'unanimité

16^e Objet : Attribution de nom à une nouvelle voirie sur 7011 Mons (Ghlin) de type résidentielle s'ouvrant sur l'Avenue du Millénaire : Clos Marie-Thérèse d'Autriche (Service de Coordination/Population)

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. le Bourgmestre, j'ai vu la proposition qui est faite d'appeler un clos « Clos Marie-Thérèse d'Autriche » et j'ai été regarder dans le dossier pour quelles raisons et je me suis dit « je ne vois vraiment pas le rapport entre l'endroit où on va faire ce clos et Marie-Thérèse d'Autriche ». Il y a simplement à cet endroit un fort qui a existé au 18^e siècle, c'est peut-être à l'époque où bien sûr c'était les Pays-Bas autrichien et c'était l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche qui gouvernait nos pays mais je ne vois vraiment pas le rapport et alors, j'aurais encore pu comprendre qu'on installe une rue qui se trouve dans l'intramuros, pas loin de l'espace Anne-Charlotte de Lorraine qui était sa belle-sœur mais là, je ne comprends pas surtout qu'en plus, on nous donne un texte bien gentil, un peu scolaire et didactique de l'histoire de Marie-Thérèse d'Autriche considérant que les Conseillers communaux ne savent pas très bien qui c'est. Moi, j'ai autre chose à vous proposer, M. le Bourgmestre et quelque chose qui est beaucoup plus concret, qui se fait vraiment actuellement, c'est faire en sorte que dans des endroits, on essaye de rappeler le souvenir de personnes qui ont eu des rôles politiques ou autres dans l'endroit où il se trouve, ce site, c'est basé sur l'ancienne commune de Ghlin et c'est pour cela que nous proposons que ce clos soit appelé le nom du dernier Bourgmestre de la commune de Ghlin, c'était la commune de Ghlin qui a été Bourgmestre entre 1971 et 1976, il s'appelle M. René

WATTIEZ, alors, en plus nous avons été vérifier pour voir exactement si cela rentrait bien dans les catégories possibles parce qu'il faut absolument que ce soit quelqu'un qui soit décédé et qui soit décédé depuis au moins 20 ans, ce qui est le cas aussi, c'est pour cela que nous proposons, ici, tout simplement que ce clos s'appelle, le « Clos René WATTIEZ », ce serait beaucoup plus logique que de l'appeler Marie-Thérèse d'Autriche qui n'a strictement rien à voir avec ce lieu. Merci beaucoup M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Madame, vous avez une suggestion.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je voudrais saluer le fait que pour une fois on ait donné un nom de femme à une rue puisque c'est assez rare à Mons, il y a très peu de femme et donc, j'entends bien les remarques de M. TONDREAU mais c'est assez difficile de trouver des femmes pour donner des noms alors on sait que cela a un impact positif pour les jeunes filles, pour se sentir valorisées pour grandir et par ailleurs, les femmes sont quand même la moitié de la population, donc, je voudrais saluer le fait que pour une fois, nous votions pour le nom d'une femme pour un nom de rue. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je prends acte avec grande satisfaction de ce que vous venez de dire et je partage votre opinion, nous devons faire en sorte d'atteindre l'équilibre en ce compris dans les noms de rues. Pour répondre à M. TONDREAU, voilà, les membres de la Commission consultative proposant l'attribution de noms pour la création de nouvelles voiries sur l'entité de Mons, s'est réunie le 24 mai de cette année et a proposé au Collège communal de dénommer cette voirie en relation avec les événements historiques ayant eu lieu à cet endroit « Clos Marie-Thérèse d'Autriche », Impératrice d'Autriche 1717-1780, Marie-Thérèse d'Autriche de ses prénoms d'ailleurs, Maria, Theresia, Walburga, Amalia, Christina, qui est morte à Vienne et qui a été archiduchesse d'Autriche, Reine d'Hongrie, etc... et c'est cette Commission que nous avons désignée pour nous conseiller composée de gens de qualité, on a consulté la Commission, la Commission nous revient avec une proposition, une proposition qui fait référence à un fait d'histoire, voilà et donc, je maintiens la proposition que le Collège formule. M. HAMBYE et puis M. TONDREAU.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je tiens à souligner que c'était la belle-sœur d'Anne-Charlotte de Lorraine première chose et deuxième chose, c'est une femme avant-gardiste puisque c'est la dernière des Habsbourg qui a épousé un Lorraine et il a donné à ses enfants, les enfants de son mari, son nom, donc, la nouvelle proposition qui permet d'avoir le nom de la maman elle l'a donné déjà il y a deux siècles, ses enfants ont reçu le nom, son propre nom d'elle et pas le nom de son mari, donc, ses enfants ne s'appellent pas « Lorraine », ils

s'appellent Habsbourg. Merci, donc, c'est une première et donc, c'est très important où le nom de la femme a prévalu.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Simplement, je voudrais savoir quelle est cette Commission que vous avez constituée, première chose. Seconde chose, moi, je trouve que Marie-Thérèse d'Autriche mérite mieux que cet endroit, c'est cela que j'ai envie de dire, mettez-la plutôt en centre-ville et en même temps d'une certaine façon, je suis certain que les Ghlinois apprécieraient beaucoup que leur ancien Bourgmestre soit reconnu à travers la désignation d'une rue, voilà, ce que j'ai envie de dire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je propose au Conseil que nous commençons par attribuer à ce clos, le Clos « Marie-Thérèse d'Autriche » et si ultérieurement, un espace plus prestigieux devait se libérer, pouvait être accordé à Marie-Thérèse d'Autriche, nous le proposerions et on pourrait revoir la situation. En attendant, je vous pose la question, vous vouliez encore prendre la parole ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : On en discute en rigolant mais donnez des noms à des rues ou placer des statues ou des stèles et on va en parler un peu plus tard sur un autre sujet, cela a une très forte valeur symbolique et cela a une forte valeur aussi d'éducation et de faire passer des messages dans la population et donc, indépendamment des considérations de M. HAMBYE qui sont très intéressantes sur le plan historique, on va m'expliquer le lien avec Ghlin par exemple, alors, je suis sensible à l'argument de Mme DE JAER considérant qu'il n'y a pas beaucoup de noms de rues avec des femmes mais il y a peut-être d'autres femmes avant Marie-Thérèse d'Autriche à mettre en évidence qui ont un lien avec la région, qui ont mené, peut-être des combats contemporains, des combats pour plus de liberté, pour plus de progrès, je vais d'ailleurs, vous faire plaisir, je vais citer une socialiste, Isabelle BLUME, par exemple, qui est née à Baudour, cela serait peut-être plus intéressant de mettre à l'honneur des femmes qui ont mené de tels combats pour accéder à la modernité que des personnalités qui ont eu un impact historique indéniable mais qui ont que peu de rapport avec notre région et qui ne sont pas nécessairement porteuses, en tout cas, à notre époque contemporaine, qui ne sont pas nécessairement porteuse d'un message aussi fort que cela peut l'être, donc, vous avez parlé d'une Commission, plutôt que de jouer au vogelpik parce qu'on a déjà eu le débat sur d'autres noms de rues, cela serait peut-être intéressant si vous le voulez bien que vous nous rappeliez et que vous nous communiquiez la liste des membres de cette Commission et ce serait peut-être pas idiot non plus que les différents représentants politiques y soient parce que le nom d'une rue, c'est également une valeur symbolique à l'égard des citoyens, on est quand même représentant des citoyens de notre Ville et cela serait peut-être intéressant que le débat

ne se fasse pas entre historien ou grand amateur d'art ou de conception de ce type-là, il est quand même important de venir aussi avec des considérations philosophiques au sens noble du terme et des considérations porteuses de symbole pour la population. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je répèterais votre propos aux historiens et aux historiens de l'art, je veux juste vous lire encore ceci, donc, il y a cette Commission comme je n'en connais pas la composition maintenant, je vous adresserai un beau courrier vous donnant le nom des membres de cette Commission. Je vous dirai aussi que dans les justifications, il est indiqué que cet espace était proche du fort de la Haine, fort qui fut construit au 18^e siècle dans l'ensemble des fortifications dites autrichiennes car demandées sous le Gouvernement de l'Impératrice et que la Commission Royale de toponymie et de dialectologie approuve ce très bon choix mais je peux dire aussi à ces membres-là qu'ils ne comprennent rien mais voilà mais est-ce que vous m'autorisez à dire que vous...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, ce n'est pas la question qu'ils ne comprennent rien, à un moment donné, si vous, vous trouvez intéressant qu'à Mons, on ait plutôt que d'avoir une rue Isabelle BLUME, qu'on ait plutôt que d'avoir des noms de nos anciens Bourgmestres des communes pour montrer que l'identité des sections est très importante à Mons, vous préférez avoir Marie-Thérèse d'Autriche, moi, il n'y a pas de problème, demain, je proposerai l'avenue Napoléon mais faudra quand même m'expliquer le lien avec notre Ville et la valeur symbolique que cela a pour les citoyens mais cela vous fait plaisir, n'hésitez pas, vous avez déjà fait Mons 2015, en vous passant d'une grande partie de la population, continuez dans cette direction.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Conseiller, ne vous occupez pas de mon plaisir, cela, je m'en occupe.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Ca, je ne suis pas candidat, je peux vous dire que je ne suis pas candidat à cette chose-là, cela, je peux vous le dire

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Préoccupez-vous d'autre chose, je vous en supplie, vraiment, faites tout ce que vous voulez d'une manière démocrate et démocratique mais ne vous occupez pas de mon plaisir. Je passe au vote.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Ce sera « non » pour l'Impératrice.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je ne vais pas vous demander pourquoi.

L'Assemblée passe au vote

PTB : NON - ECOLO : OUI – MR : NON – CDH : OUI – CITOYEN : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 32 voix pour et 9 contre

ADOPTE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous irons inaugurer ce clos.

17^e Objet : WALLONIE-2020.EU – Projet ‘Maternité commerciale’ – Marché de services : Mission complète d’Auteur de projet et de coordination sécurité-santé : Approbation d’un avis rectificatif.

M. John BEUGNIES, Conseiller : On va s’abstenir sur les points 17 et 18.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Conseiller, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Ici, il y a un élément technique qui malheureusement, je crois, va devoir entraîner un report du dossier mais mon Collègue, Hervé JACQUEMIN va en parler après mais je profite de ce point puisqu’il fait partie de la stratégie globale pour le piétonnier, pour vous interroger sur un autre volet de cette stratégie mais quand même en lien puisqu’on lance les maternités commerciales, à côté le fonds d’impulsion, on peut parfois d’ailleurs si perdre tant c’est fort proche et donc, si M. l’Echevin veut bien y répondre, j’aimerais savoir si l’ensemble des 200.000 euros qui ont été prévus pour ce fonds d’impulsion pourront être dépensés ou non en 2017 parce qu’il y avait quand même un lien à aller un peu plus vite que les maternités commerciales et de pouvoir alors agir avec plus de flexibilité même si nous maintenons l’ensemble des remarques que nous avons faites sur les maternités commerciales que nous ne jugeons pas être nécessairement opportunes. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Premier Echevin, je vous en prie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. M. le Conseiller, je vous remercie pour votre question. Il y avait excellente interpellation de votre Collègue, M. TONDREAU, qui est à l’ordre du jour, je l’invite à la maintenir et à me poser ses questions tout à l’heure, je lui répondrai dans le détail à l’ensemble de ses questions avec le plus grand plaisir d’ailleurs.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. le Bourgmestre, je crois que M. l’Echevin n’est pas au courant de ce que leur service devrait lui dire, je vous ferai remarquer que cette interpellation, elle a été retirée à 15h00 de l’après-midi parce que j’avais eu des informations complémentaires et je considérais qu’il ne fallait pas mélanger les choses et que ces informations complémentaires faisaient en sorte que je demandais le report pur et simple de cette interpellation que je referai la prochaine fois mais je vois que vos services ne vous ont pas prévenu.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Si, c'est pour cela que je vous demande de la maintenir. Mes mots ont un sens, M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Justement, elle sera retirée tout simplement.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Parce que l'interpellation est retirée, M. l'Echevin ne répond pas ? Je vous ai posé une question, enfin, si vous trouvez... C'est vrai que vous confirmez le fait que vous n'avez pas de stratégie et que ces points plic-ploc, moi, je pensais que c'était une stratégie globale mais voilà, M. l'Echevin, cela ne vous coûte pas cher d'y répondre.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Il y a des règles à respecter dans un Conseil.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je sens que vous aurez du mal à dépenser les 200.000 euros, je ne sais pas pourquoi, on en reparlera.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, M. JACQUEMIN.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre, en fait, je pense qu'on ne peut pas voter sur le marché parce l'ouverture des offres est prévue jeudi, cela me paraît compliqué de lancer un marché mardi pour une ouverture des offres le jeudi. Ouverture des offres, le 14/09, c'est dans le dossier.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais vous lire ce qui est indiqué dans la délibération. Les services ont demandé qu'il y ait des précisions au cahier spécial des charges. Il y a eu une approbation du marché par le Conseil communal en juin et un avis de marché a été publié le 26 juin tant au niveau du Journal Officiel de l'Union européenne que dans le Bulletin des Adjudications au niveau belge, suite à cette publication, des demandes de précision ont été adressées par des Bureaux d'études concernant le volet « investigations » et les équipements à prévoir dans les cellules commerciales afin d'assurer l'égalité de traitement entre tous les soumissionnaires potentiels. Les réponses à ces demandes de précisions doivent être communiquées largement et dès lors, faire l'objet d'une nouvelle publication sous la forme d'un avis rectificatif. Ces précisions permettent d'éviter toute forme d'interprétation qui permettent ainsi d'assurer une comparaison possible des offres sans cela, nous risquons une possible relance du marché, donc, c'est vrai que c'est prévu jeudi à 15h30 mais l'information sera fournie à tout le monde avant cette date et donc, c'est bien le marché que nous avons approuvé en juin et il y a eu cette demande d'un des soumissionnaires et il y a eu une réponse et on communique la même réponse à tout le monde pour que tout le monde connaisse la réponse. Oui.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : C'est parce qu'il y a quand même un changement de niveau au niveau des déclarations sur les chiffres d'affaires, je vois qu'on passe d'un niveau B

à un niveau A, donc, il y a certainement des personnes qui ont peut-être soumissionnés, qui ne sont plus dans les conditions, à partir du moment où nous sommes mardi soir, le Conseil communal statuera, l'ouverture des offres est prévue jeudi à 15h30, je sais que certaines sociétés privées sont beaucoup plus réactives que les services publics mais quand même à ce point-là, j'ai un doute et donc, honnêtement, à moins que vous me prouviez par A+ B que tout le monde pourra répondre dans les délais, je pense qu'il faut remettre le point ou à tout le moins, déplacer la date d'ouverture des offres.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Cela m'est un peu difficile, je comprends mais je voudrais faire une fois encore confiance au service des Marchés publics qui connaissent la législation et je ne peux imaginer qu'on nous propose quelque chose qui ne soit pas légal, je pense que ce que les services veulent éviter, c'est qu'on reproche d'avoir fourni une réponse à un soumissionnaire et pas aux autres soumissionnaires et donc, ils veulent envoyer dès demain matin, la réponse fournie à un soumissionnaire à tous les soumissionnaires pour qu'il les ait demain et après-demain et c'est reporté à jeudi 15h30, cela devait avoir lieu le 05/09 et cela a été reporté justement pour permettre aux Conseillers communaux d'en délibérer. Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, il y a quand même un changement de catégorie d'entreprise comme l'a dit, M. JACQUEMIN, alors, vous allez me dire si on met A, c'est qu'on était déjà B puisque qui peut le plus peut le moins mais néanmoins, il y a peut-être des A qui n'ont pas soumissionnés en se disant, on va se retrouver en concurrence avec trop d'entreprises et donc, on va quand même restreindre automatiquement le nombre de soumissionnaires, donc, je pense qu'il y a vraiment une rupture de concurrence, est-ce que cela coûte cher d'amender le dossier aujourd'hui pour ne pas perdre de temps et simplement changer le 09 en 10 ou peut-être 30 septembre mais qu'à tout le moins, on ait la certitude que chacun ait le même degré d'information. Ecoutez, moi, je ne mets pas en doute et en cause les services administratifs des Marchés publics. Je pense qu'ils ont proposé de postposer du 05/09 au 14 pour qu'on puisse en délibérer, c'est qu'ils estiment que la simple transmission de la réponse fournie à un des leurs suffit pour l'ensemble des soumissionnaires – on met dit exactement que – dans l'annexe A, il y a lieu de supprimer la mention « solidairement sur mes/nos biens immeubles » et à la page 68, dans le formulaire, dans la déclaration sur le chiffre d'affaires, le tableau mentionne « coordonnateur de sécurité/santé niveau B », il y a lieu de tenir compte d'un niveau A comme stipulé ailleurs dans le cahier spécial des charges et au vu du budget alloué au rénovation des aménagements, etc... ce sont des modifications de l'annexe au Marchés public. Je propose de maintenir le point.

L'Assemblée passe au vote

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : NON – CDH : OUI – CITOYEN :
ABSTENTION – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 28 voix pour, 8 contre et 5 abstentions

ADOPTE

18^e Objet : WALLONIE-2020.EU – Projet ‘QG du hub Creative Valley’ – Marché de services: Mission complète d’Auteur de projet et de coordination sécurité-santé : Approbation d’un avis rectificatif.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Comme vous le savez, « Creative Valley » a été créé suite un appel à projet lancé par l’ancien Ministre wallon de l’économie, M. MARCOURT dans le cadre du programme Cadre « Creative Wallonia » dans le cadre de la programmation Wallonie 2020 et des fonds structurels 2014-2020, donc, il est prévu pour que tout le monde comprenne bien, la création d’un Centre de la Créativité, le quartier général du Hub Creative Valley à la rue de la Coupe. Moi, ce que je constate comme dans d’autres dossiers malheureusement, c’est qu’on accuse encore des retards et que le calendrier initial n’est pas respecté. La clôture du marché de services, elle était initialement prévue pour fin 2015, on est, je le rappelle, en septembre 2017, je rappelle également qu’il reste 3 autres marchés à passer dans ce gros dossier, ce sont les travaux, les équipements, les fournitures pour ce bâtiment quand même et que dans mes souvenirs en plus, ce bâtiment, si je me souviens bien, n’était même pas raccordé à l’eau courante et donc, enfin, une question pour le Collège, c’est qu’avec la fin des subsides qui approche très vite, européen en 2020, c’est quel sera l’avenir de ce Hub au niveau des projets et des financements, avez-vous pensé le projet à court, moyen, long terme et qu’on ne se retrouve pas avec une structure qu’on ne pourra pas financer ou en tout cas, qu’on ne pourra pas investiguer au maximum de ces potentialités car évidemment le projet est intéressant sur papier mais les retards sont encore une fois trop conséquents et voilà, on s’interroge. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Comme me l’indique ma Collègue, on avait, rappelez-vous discuté de cela la fois précédente quand c’était venu ici, c’est une modification souhaitée à nouveau par les services mais les services nous assurent que nous sommes dans les délais et que la mise en œuvre se fera d’une manière tout à fait correcte et personne, pour le moment,

ne témoigne des inquiétudes, donc, je vais à nouveau redemander la question et en réalité, on reporte comme on me le fait remarquer d'une semaine l'ouverture des offres là aussi au 14 septembre plutôt qu'au 06 mais je pense que vous faites bien d'y être attentif si vous le voulez lors d'une prochaine Commission du Bourgmestre, on peut très bien revenir avec les spécialistes en la matière pour que vous puissiez poser toutes les questions que vous souhaitez au niveau de ce Hub, il n'y a pas de souci. Oui.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Sur le projet en tant que tel, je n'ai pas de difficulté, je dis juste qu'on ait hors délai, qu'effectivement, vu que les fonds courent jusque 2020, j'ose espérer que le Hub sera terminé à cette date sans quoi, ce serait vraiment très, très problématique mais ce que je vous dis encore une fois et c'est dans d'autres dossiers, le Waux-Hall, on aura l'occasion d'y revenir et encore le skate-park, etc... c'est qu'on est hors délai de 2 ans par rapport à la fiche projet que vous aviez remise et c'est cela qui est très embêtant parce qu'on prend un retard qui est vraiment conséquent. Voilà mais je ne doute pas qu'on pourra avoir le débat avec les trois autres marchés qui arrivent. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est vrai qu'il y a parfois des retards, vous avez raison, moi-même pousse pour qu'il n'y en ait pas mais il y en a. Oui.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Oui M. le Bourgmestre, derrière évidemment ce problème de marché et autres qu'a soulevé mon collègue, il y a des projets et je sais qu'ils tiennent à cœur à Nicolas MARTIN notamment la maternité commerciale et je m'inquiète un peu à moins que vous me rassuriez sur vos intentions réelles mais le 23 août dernier, vous avez donné une interview sur Bel Rtl de rentrée dans laquelle à 4 min. 50 vous avez dit, je cite « le Parti Socialiste considère que le patron est l'homme à abattre », peut-être s'agissait-il d'un lapsus ? Mais comment demain allons-nous faire pour attirer des entreprises et des commerçants.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je peux me permettre de vous interrompre. Vous allez retranscrire ce que vous venez de dire, écoutez-moi bien, ce qui a été vrai, c'était la différence entre le PTB et le Parti Socialiste et j'ai dit, en effet, je m'excuse, M. BEUGNIES mais puisque c'est une enceinte qui dépasse le cadre purement initial et j'ai dit, en effet, qu'il y avait dans l'attitude de nos Collègues, notamment au Parlement du PTB, quand on parlait de patrons, il fallait abattre le patron et que chez nous, il fallait des entrepreneurs, des créateurs, des investisseurs dans une économie de marché qui était loyale et régulée, voilà, ce que j'ai dit.

M. John BEUGNIES, Conseiller : M. le Bourgmestre, permettez-moi de vous dire que nous parlons évidemment des rentiers, des multimillionnaires mais certainement pas du petit indépendant.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci pour cette intervention. Je passe au vote.

L'Assemblée passe au vote

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : ABSTENTION – CDH : OUI – CITOYEN : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 29 voix pour et 12 abstentions

ADOPTE

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, on voulait motiver notre abstention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Par rapport au fait que c'est exactement le même problème qu'au précédent au niveau des dates d'ouvertures des offres où le délai est fixé à jeudi 15h00, donc, on se demande quand même comment les choses vont se faire et on trouve qu'on aurait quand même pu vérifier les choses avant de procéder au vote tel quel puisqu'on est face à un risque de recours. Quant au fait, que de temps en temps, on a un peu de retard, si vous considérez que 2 ans 1/2, c'est de temps en temps, un peu de retard et attendez, ne vous exprimez pas trop vite parce qu'il y a beaucoup de dossiers qui suivent où le retard est plus ou moins du même acabit, cela montre quand même quelque chose, ne vous en déplaît sur la gestion de la Ville indépendamment de vos échanges avec le PTB pour savoir lequel de vous deux est le plus utile au citoyen, ce qui est certain, c'est que votre gestion, en tout cas, connaît des retards, ces retards mettent en péril les projets de la Ville et nous coûtent beaucoup d'argent.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est votre déclaration, c'est votre droit. Sachez simplement que vraisemblablement, c'est une Ville qui a tellement de projets que parfois cela prend du retard mais c'est vrai qu'il y a beaucoup de projets et moi, je m'en félicite.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Mais les projets, c'est bien de les concrétiser, M. le Bourgmestre, faut pas faire que de la communication.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Quand le moment sera venu, nous en reparlerons.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Evidemment.

Entrée de Mme DEFRISE = 42 présents

19^e Objet : AB 30277 AD Permis d'Urbanisation en 14 lots en vue de développer un nouveau quartier mixte de logements, bureaux et autres activités Site des Grands Prés - ATENOR.

REMIS

20^e Objet : AB 29985 AD Permis d'Urbanisme Elargissement du domaine public et aménagement de trottoir pour la construction de 4 habitations - Mrs GROUSSELLE-NARDELLA

ADOPTE à l'unanimité

21^e Objet : AB 29060 AD Permis d'Urbanisme pour la modification du domaine public visant l'aménagement d'un quartier résidentiel - LIXON sa

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Il s'agit d'un projet de construction de 15 maisons unifamiliales et de 15 à 20 appartements sur un terrain d'un peu moins de 2 hectares à Maisières, Bruyère de Jurbise. Dans ce dossier, on parle de l'absence de dérogation au plan de secteur concernant la surface minimale de parcelles de 8 hectares, ce sont des choses assez techniques mais finalement, les personnes qui sont amenées dans leur privé à introduire des permis d'urbanisme, ils sont sensibles à ces aspects-là parce que ce n'est pas anodin. Pour pouvoir ne pas avoir de dérogation pour un permis d'urbanisme, il faut une surface minimum de parcelle de 8 hectares et alors, il n'y a pas de dérogation également pour ce projet concernant le fait qu'il y a 10 à 15 logements par hectare. Moi, ce qui m'interpelle dans ce dossier, c'est que c'est un peu l'hypocrisie de cette absence de dérogation parce que finalement, ce dont on ne tient pas compte dans ce calcul, c'est qu'une partie de la parcelle n'est pas bâtable, donc, il y a une partie de la parcelle qui est en zone d'espace vert ou en zone de parc, enfin, je ne sais plus très bien mais en tout cas, elle n'est pas bâtable et donc, finalement, en ayant le promoteur, en ayant acheté ce bout de parcelle en plus, en tout cas, en l'ayant acheté, il joue un tout petit avec les règles et se permet de ne pas avoir de dérogation mais finalement, il ne respecte pas vraiment l'esprit de ce RCU mais si dans la légalité, c'est le cas et finalement, je voudrais me faire écho dans cette intervention du sentiment grandissant de la population d'une application à deux vitesses de ce règlement. D'une part, pour les particuliers pour qui l'application est très stricte voire parfois était méchante par exemple, pour des demandes d'isolation de façade ou d'agrandissement de

surface habitable et d'autre part, les grands groupes immobiliers comme LIXON ou Thomas et Piron dans d'autres cas dont on parle pour le moment dans la presse qui jouent avec les règles et se paient le luxe de ne pas avoir à demander de dérogation. Donc, finalement, ce que je veux pointer, c'est l'urgence de revoir ce RCU notamment par rapport à cette règle de 8 hectares minimum qui d'ailleurs n'a plus aucun sens dans un contexte de raréfaction des surfaces à bâtir, c'est quand même dingue qu'on oblige les gens à avoir des minimums de 8 hectares pour bâtir alors que finalement, il y a de moins en moins de surface et également, c'est complètement aberrant par rapport à la nécessité d'une utilisation parcimonieuse de l'espace. Pour moi, il est urgent de revoir ce RCU et donc, je reviens souvent à la charge à ce sujet-là pour avoir des nouvelles, M. l'Echevin, au sujet de ce RCU, on peut savoir où cela en est ? si on compte travailler là-dessus dans un délai plus ou moins court et j'insiste sur la nécessité quand on révisera ce RCU de permettre à tous les particuliers de valoriser leur terrain pour densifier les quartiers 4 façades, le tissu pavillonnaire où on pourrait faire de la place pour des jeunes ménages, par exemple, dans le jardin de leur parent, dans des logements innovants, par exemple, les Tiny House dont on parle de temps en temps ou au contraire, pour permettre à des personnes âgées d'habiter près de chez leur(s) enfant(s) tout en étant pas complètement chez eux, c'est une manière simple, naturelle et équitable de créer un lien social, de permettre aux Montois de se réapproprier l'urbanisation de la Ville, ce qui est assez important par rapport à quelque chose qui est très réglementaire. Evidemment, cela demande plus de créativité et d'innovation que de travailler avec des grands groupes tout comme pour le piétonnier, finalement où c'est plus facile de travailler avec PRIMARK qu'avec une multiplicité d'acteurs locaux bien que vous allez me rétorquer que vous le faites via la maternité commerciale. J'invite à clairement travailler sur ces sujets-là parce que je sens monter quand il y a des enquêtes publiques et des permis d'urbanisme, des phénomènes un peu nimby, donc, pas dans mon jardin et je crois que finalement, par rapport à ce règlement communal d'urbanisme à deux vitesses, je pense que finalement, cette grogne, elle est quelque peu justifiée, il faut travailler là-dessus pour que l'urbanisation soit acceptable pour tout le monde, pour les nouveaux Montois mais aussi pour ceux qui habitent déjà là. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. D'autres interventions ? Oui, je vous en prie, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Nous sommes ici pour la modification du domaine public visant l'aménagement d'un quartier résidentiel qui est donc, à front de trois rues notamment le chemin des Princes et à la limite de Jurbise et de Mons. Ayant été contacté par de nombreux riverains, j'ai eu l'occasion de me pencher sur le dossier

de manière très approfondie. Il faut savoir que le premier projet visait une urbanisation complète à front de voirie de telle sorte qu'il y avait une espèce de mur urbain dans une zone rurale et résidentielle. Par ailleurs, le projet développé précédemment comportait plusieurs immeubles à appartements et était en contradiction avec le caractère résidentiel familial des différentes rues. Par ailleurs, on sentait une volonté de maximiser l'espace et donc, le profit pour le promoteur alors qu'on était dans une zone où on sentait bien qui était résidentiel et réservait au logement familial. Quelle ne fut pas ma surprise et mon caractère très positif, quand j'ai vu que le projet avait été corrigé, amendé à plusieurs reprises. En effet, sauf erreur de ma part, les immeubles à appartements ont été supprimés. Deuxièmement, cette espèce de mur urbain, donc, cette espèce de jonction sans interruption de la construction ont été complètement modifiée et on a maintenant des maisons à caractère résidentiel légèrement en retrait de la voirie et qui correspondent à la structure et au bâti existant. Par ailleurs, je crois que cela correspond à ce que maintenant, tous les groupes souhaitent, c'est-à-dire développer le logement familial résidentiel quel que soit le type de logement, des logements moyens, des logements petits ou des logements, je dirais, de plus grande superficie et donc, je crois que moyennant tous ces aménagements, de ces amendements et de ces corrections, on peut dire que le nouveau projet est en tout cas plus en phase avec les souhaits de la population et du quartier. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Oui, je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre, je suis très heureux d'entendre que tous les groupes sont en phase avec l'urbanisation préférentiel de maisons unifamiliales à Mons, c'est la première fois que je l'entends, avec mon groupe, cela fait plusieurs années que nous le défendons, je pense que tout va bien se passer pour les futures années. Juste sur ce point, je tenais à féliciter l'Echevin de l'Urbanisme qui souvent nous dit qu'il est dans l'impossibilité de parler aux entrepreneurs et je vois qu'ici, enfin, il a pris le taureau par les cornes et donc, je tenais à la féliciter.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Pas d'autres félicitations, heu interventions ? M. l'Echevin, je vous en prie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Merci aux différents Conseillers pour leurs différentes interventions. Je vais répondre point par point, donc, tout d'abord, à Mme MARNEFFE qui nous parle d'un RCU à deux vitesses et qui évoque le projet dans son détail. Alors, simplement pour corriger les chiffres, Mme MARNEFFE, c'est un projet qui porte sur 13 maisons et dont la densité est de 6,8 à l'hectare, ce qui correspond comme l'a indiqué notre Collègue, M. HAMBYE, d'après le rapport des services à ce que l'on retrouve

dans le contexte environnant. Quant à un RCU à deux vitesses par rapport à la question des dérogations, je ne peux vous laisser dire ce genre de choses. Les services analysent en toute objectivité les dossiers qui sont déposés et en l'occurrence, ici, ils ont établi qu'il n'y avait pas de dérogation. Le moins que l'on puisse dire, ceci étant et qui est en contradiction avec l'argumentation que vous avez développé, c'est quel que soit le demandeur et en l'occurrence, ici, un groupe, le moins que l'on puisse dire, c'est que le Collège a mis toute son énergie pour faire évoluer le projet et cela vous ne pouvez pas le contester puisque comme l'a indiqué, M. HAMBYE, il y avait un projet initial qui portait sur une quinzaine de maisons et deux immeubles à appartements avec un front bâti continu. On se retrouve, au final, avec un dossier qui a considérablement évolué et qui tient compte des remarques de l'enquête publique avec la suppression pure et simple des immeubles à appartements et avec un front bâti qui n'est plus continu, ce sont quand même deux évolutions très marquées par rapport au projet qui a été déposé initialement et le moins que l'on puisse dire, c'est que le groupe, ici, n'a pas pu être avantagé puisque la date initiale de dépôt du permis est le 08 septembre 2015 et la date du dépôt du permis correctif suite aux remarques qui ont été effectuées par le Collège est le 19 juin 2017, cela veut dire qu'il y a eu deux ans pendant lesquels nous avons discuté et travaillé avec le demandeur pour qu'il modifie son projet et que ces modifications rencontrent les demandes exprimées par la population. Pour ce qui concerne les changements du RCU, vous nous dites, le changement du RCU, cela fait longtemps qu'on l'attend, etc... Oui, effectivement, moi, j'aurais souhaité pouvoir avancer sur la modification du RCU, cela n'avait évidemment aucun sens puisque comme chacun le sait ici, la Loi qui régit l'aménagement du territoire et les permis d'urbanisme a elle-même changé et est entrée en vigueur le 1^{er} juin dernier, c'est le CoDT et donc, on n'allait évidemment pas modifier un RCU basé sur une Loi qui devenait obsolète au 1^{er} juin de cette année mais pour 2018, il entre dans nos intentions si le Collège l'accepte avec notre service de l'Urbanisme de solliciter des crédits pour pouvoir avancer sur une modification du RCU qui pourra alors se reposer sur une Loi qui est concrète et qui a été votée entre temps par le Parlement. Un dernier mot par rapport à ce que vous avez indiqué sur la différence de traitement entre les investisseurs et les demandes individuelles, je sais que cela fait partie d'une certaine forme de rhétorique politique, donc, très calmement je la conteste très fermement et je vous rappelle que vous avez fait allusion aux commerces, il n'y a pas un euro, je vais le rappeler encore une fois public de soutien aux grandes enseignes, que ces grandes enseignes si elles font le choix de venir à Mons, c'est très bien pour notre attractivité mais pour le reste, tous les subsides publics et vous l'avez-vous-même relevé dans votre propos sont destinés uniquement précisément aux

indépendants et aux commerces de niches et quant au traitement pour les projets immobiliers, il en va de même, nous soutenons avec la même énergie toutes les demandes individuelles de particuliers tout comme celles des grands projets et j'ai même envie de vous dire que les demandes des grands porteurs de projets font souvent l'objet de corrections et d'une attention plus particulière encore de notre part. Je remercie M. HAMBYE pour ses différents propos. Ce qu'il dit rejoint tout à fait notre analyse de la situation. Quant à M. JACQUEMIN, je prends acte de ces félicitations même si je n'en ai absolument pas compris le contenu parce que je ne sais pas à quoi il fait allusion dans ces propos par rapport au contact avec les investisseurs. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : D'abord, concernant l'évolution du projet, on ne la nie pas, effectivement, le projet a évolué et heureusement. Vos précisions sont tout à fait correctes, néanmoins, concernant le fait que l'ensemble de la parcelle, pour calculer la densité du projet, on tient compte de la partie non bâtissable de la parcelle, je trouve que c'est un calcul qui est malhonnête personnellement et je regrette que le RCU ne tienne pas compte de ces éléments-là pour calculer la véritable densité du projet et finalement le fait de conserver que les maisons 4 façades, alors que si on veut avoir une utilisation rationnelle de l'espace et sans avoir évidemment un front muré dans ce quartier résidentiel, on pourrait avoir des projets qui évoluent et qui tiennent compte des objectifs régionaux d'utilisation parcimonieuse de l'espace. En ce qui concerne l'énergie à défendre ou non un projet, je pense que quand même parfois, il y a certaines facilités qu'ont des grandes routes à contourner des règlements comme je viens de le dire en calculant des densités de logement sur des parcelles entières, je pense que les particuliers n'auront jamais ces facilités-là et donc, c'est pour cela qu'une rénovation du RCU qui permettrait aux particuliers d'avoir une plus facile compréhension et une plus facile flexibilité pour pouvoir promouvoir d'autres types de logement, je pense que c'est vraiment une priorité et ce n'est pas là, pour moi, une posture politique, c'est vraiment quelque chose je crois fondamentalement et c'est pour cela que je l'ai défendu tout au long de la législature indépendamment de postures politique et cela, je ne vous laisserai pas m'accuser de cela.

Sortie de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Si je puis me permettre, Mme MARNEFFE, un instant sans vouloir vous interrompre dans votre raisonnement parce que j'ai oublié de

répondre à cet aspect-là des choses. On a déjà eu ce débat-là et je vous ai dit que le Collège était sensible à ces différents aspects de type d'urbanisation alternative mais on en tiendra compte et donc, on se rejoint par rapport à votre propos dans nos réflexions sur la modification du RCU.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je pense que c'est déjà une bonne chose d'avancer dans ce sens-là, néanmoins, nous garderons par rapport à la méthode de calcul de la densité de logement, ce sera une abstention pour notre groupe parce que cela ne nous semble pas équitable par rapport aux autres citoyens.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Très bien. Merci. Je relayerai votre remarque au service qui a fait le calcul, je l'imagine en toute objectivité mais je la relayerai quoi qu'il arrive. Oui, M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Président. Simplement puisque vous n'avez pas compris les félicitations de M. JACQUEMIN, je ne voudrais pas vous laisser dans ce manque mais c'est vrai que ce sont des félicitations à double sens parce que souvent vous nous indiquez que vous n'avez pas la main, que c'est le promoteur, etc... et ici, c'est bien une preuve que lorsque la Ville veut évoluer positivement un projet et pour nous, le faire évoluer positivement, ce sont les maisons unifamiliales, on en a parlé très souvent, c'est de pouvoir avancer dans cette direction et de ne plus continuer dans cette inflation d'appartements et donc, vous prouvez, ici, que c'est possible indépendamment de certains propos que vous avez tenu de par le passé puisque le projet initial ne prévoyait pas autant de maisons unifamiliales, donc, si vous ne le savez pas, c'est peut-être que vous n'êtes même pas intervenu et c'est eux qui ont modifié naturellement mais le projet initial considérait moins de maisons unifamiliales que ce qu'elle compte à l'heure actuelle et c'est en cela que M. JACQUEMIN souhaitait vous féliciter. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Je vous remercie M. BOUCHEZ. Je tiens à corriger ce que vous avez dit, nous n'avons jamais indiqué ni moi, ni les membres du Collège que nous n'avions pas de capacité de discussions avec les investisseurs et nous sommes non seulement conscients que le projet a évolué mais encore plus, nous en avons été les acteurs puisque c'est le Collège lui-même qui s'est positionné à la demande du service pour le faire évoluer, donc, voilà pour ces éléments de réponse. Je vous en prie.

Entrée de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Président, je vous ressortirai alors différentes déclarations par exemple, par rapport aux Grands Prés, vous nous disiez « je n'ai pas le choix, c'est soit tout, soit rien », donc, c'est cela un peu votre problème, c'est que selon les circonstances, vous adaptez votre discours pour à chaque fois apparaître comme le grand sauveur, quoi, c'est grâce à vous que le projet vient, alors, s'il n'est pas modifié, ce n'est pas de votre faute, s'il est modifié, là, par contre, c'est grâce à vous, donc, c'est un peu compliqué mais ne vous inquiétez pas, on a une lecture très attentive des PV de Conseil communal et on pourra le temps venu vous ressortir la contradiction de certains de vos propos mais quoi qu'il en soit et en dehors de toute polémique, continuez dans cette direction-ci, c'est celle que nous préconisons depuis un bon moment.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien. On va voter.

L'Assemblée passe au vote

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : OUI – CDH : OUI – CITOYEN : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 38 voix pour et 4 abstentions

ADOPTE

22^e Objet : appel à projets "verdissement des places publiques"

ADOPTE à l'unanimité

23^e Objet : 79004 Sacré-Coeur Mons - Compte 2016

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Les Fabriques d'églises, M. BEUGNIES, vous vous abstenez ?

M. John BEUGNIES, Conseiller : Vous avez une bonne mémoire. On s'abstient du point 23 au point 28 inclus.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : N'oubliez pas que j'ai été enfant de cœur. M. TONDREAU, vous aussi ?

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Non, non, M. le Bourgmestre mais une petite intervention à faire sur les fabriques d'église et plus spécialement sur la fabrique d'église de Saint-Nicolas à Mons. Ce qui me frappe dans la lecture du compte proposé par la fabrique

d'église de Saint-Nicolas, c'est l'absence de toute somme prévue pour faire en sorte que l'église soit en permanence puisse être visitée et d'ailleurs actuellement de plus en plus, c'est quelque chose qu'on peut remarquer sur le territoire de la Ville, c'est que les églises, en tout cas, certainement Sainte-Waudru et en plus Saint-Nicolas, deviennent des lieux non plus simplement à destination d'une certaine façon culturelle pour le culte mais aussi culturelle et même touristique, j'avoue que les églises deviennent à Mons, des lieux où les touristes ou les visiteurs de la Ville, de plus en plus, veulent les parcourir. Moi, ce que je voudrais, c'est que ces églises puissent être le plus possible visitable en tout cas, certainement les week-ends et parfois, ce n'est pas le cas pour simplement pour des raisons financières, c'est cela que je constate à la lecture notamment du compte proposé par l'église Saint-Nicolas. Ma réflexion, c'est la suivante, c'est me dire vu que ces églises jouent un rôle extrêmement important dans tout ce qui est culturel et de tout ce qui muséal au centre-ville, de plus en plus, regardez simplement la Collégiale Sainte-Waudru, je suis presque certain que c'est le lieu de plus visité à Mons et visité d'une manière gratuite, alors, je ne vais certainement pas demander qu'on puisse, chaque fois qu'on rentre dans l'église, pour pouvoir la visiter, quoi que ce soit de pouvoir éventuellement financer quoi que ce soit mais je me rends compte que la Ville de Mons, puisque d'une certaine façon dans un tas de lieux, tel que toute une série de musées ou même de lieux différents, d'une certaine façon, participent d'une manière ou d'une autre au financement non seulement à l'entretien, à tout ce qui est chauffage mais aussi gardiennage et simplement l'organisation, la sécurité lorsque ces églises se remplissent de plein de monde, allez voir Sainte-Waudru un dimanche après-midi, vous allez facilement y trouver 100-150 personnes qui font le tour de l'église et qui la visitent, qui s'arrêtent devant Dubroeuq, qui s'arrêtent dans le chœur, qui vont voir le Car d'Or, etc... Ma réflexion, c'est la suivante, je me rends compte et Saint-Nicolas, tout doucement, cela commence à devenir le cas vu que le chœur est considéré comme remarquable et je trouve que le chœur de Saint-Nicolas est une merveille en matière baroque. Je me rends compte d'une certaine façon, qu'il faut aider les conseils de fabriques à ce sujet-là. Alors, vous allez me dire comment les aider ? Surtout que tous ces fabriciens, ce sont tous des bénévoles, regardez dans les comptes des conseils de fabriques, les fabriciens ne touchent rien et souvent qu'est-ce qu'il se passe ? C'est que les fabriciens, c'est eux-mêmes, parfois qui s'occupent de faire visiter, qui essaient de faire un gardiennage, qui donnent éventuellement quelque chose à l'entrée, etc... donc, ils sont présents. Je vais simplement encore rajouter aussi au niveau de Sainte-Waudru, nous avons aussi au niveau de Sainte-Waudru, actuellement, au mois de juillet, chaque année, un festival d'orgues, l'entièreté de ce festival est pris par des bénévoles qui tournent autour de ce conseil

de fabrique. Je suis en train de me demander si elles jouent des rôles muséaux, des rôles culturels importants, regardez dans les guides Michelin, le Guide Michelin, qu'est-ce qu'on va visiter, qu'est-ce qu'on fait comme référence, où on donne deux étoiles, c'est à Sainte-Waudru. Tous les autres musées, d'une certaine façon, ils sont soutenus par les pouvoirs publics, à 36 sortes de niveaux, que ce soit au niveau de la Ville, au niveau de la Région wallonne, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, etc... Moi, ce que je voudrais, je ne demande pas une augmentation, je demande simplement qu'il y ait un transfert qui se fasse entre l'enveloppe prévue au pôle muséal qui est énorme actuellement, il suffit de regarder le pôle muséal, le nombre de personnes qui y travaillent et le coût que cela représente. Je voudrais aussi signaler aussi qu'on prévoit une série de manifestations, donc, moi, ce que je voudrais, c'est que pour le budget 2018, on ne va pas vous demander cela aujourd'hui, pour le budget 2018, soit prévues des sommes et je peux dire que j'ai rencontré des autorités religieuses à ce sujet-là pour essayer, je ne dis pas pour tout, mais essayer de suppléer le coût humain que cela représente de la part de l'ensemble de ces deux conseils de fabriques pour essayer de faire en sorte que ce soit toujours ouvert en permanence, de faire en sorte que ce soit accueillant, de faire en sorte qu'on puisse visiter Dubroeucq, qu'on puisse en même temps le Car d'Or qui est symbole extraordinaire, c'est quand même un des symboles de la Ville et tout cela, pour l'instant, c'est gratuit et la Ville ne donne pas un euro. Moi, je demande simplement qu'il y ait un transfert financier qui se fasse entre le pôle muséal et les deux fabriques en fonction bien sûr des situations pour pouvoir faire en sorte qu'on puisse suppléer et en même temps, participer à tout ce dévouement que tous ces fabriciens font pour essayer de faire visiter leur église. C'est cela que je demande, je ne demande rien d'autre, je ne demande pas qu'il y ait dans le cadre de la Ville, une augmentation de dépenses, regardez le nombre de personnes qui travaillent au pôle muséal, le nombre de bâtiments que nous avons, tous ces visiteurs, ils paient quelque chose, je trouverais que ce serait la moindre des choses que pour le budget 2018, se fasse un transfert entre le pôle muséal qui a un budget énorme vers ces deux fabriques, je ne demande pas toutes les fabriques d'églises mais en tout cas, je demande ces deux fabriques d'église qui jouent un rôle énorme dans le côté culturel et muséal de la Ville de Mons. Merci beaucoup. Je serai vigilant lorsque vous me présenterez le budget du pôle muséal fin de l'année lorsqu'on présentera les budgets 2018, je demande qu'il ait une part qui soit prévue pour ces deux fabriques, bien sûr, il faudra rencontrer ces personnes pour en connaître exactement leur souhait, il ne faut peut-être pas tout leur donner mais au moins une participation qui est quand même plus que symbolique mais au moins regarder exactement tout ce que font ces deux institutions pour faire en sorte que la Ville de

Mons soit reconnue d'une certaine façon partout grâce à ces églises qui sont devenues pour ainsi dire des musées. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'ai M. HAMBYE, puis nous répondrons rapidement. Je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre. Je me souviens voici une vingtaine d'années, à l'époque où j'étais déjà un peu attiré par la chose publique. Il y avait un ancien président du parti socialiste, en l'occurrence Guy SPITAEELS qui a relevé de manière très intelligente que ces bâtiments du culte ne sont pas seulement des bâtiments du culte, c'est d'abord des lieux culturels et le symbole d'une identité d'un village et d'une ville et qu'en soi, ils méritaient qu'on y porte attention. Avec ce préambule, je dirais simplement deux choses. Notre Collègue, très estimé, M. TONDREAU, nous parle du pôle muséal, moi, je pense que d'abord, c'est au niveau du Tourisme et donc, c'est au niveau du tourisme qu'effectivement, quand on voit les statistiques, il semblerait que dans l'église Sainte-Waudru, il y a un nombre considérable de personnes qui viennent sans être encadrées ou sans proposition d'encadrement de visite et moi, qui étais, il y a 25 ans, guide bénévole à un certain moment de ma vie antérieure, je me demande si on ne pourrait pas faire appel à une organisation de guides, il y en a au Tourisme qui sont formés mais on peut être guide bénévole de la Collégiale et on pourrait avoir un diplôme pour que les personnes puissent être guide bénévole de la Collégiale ou de l'église Saint-Nicolas, c'est mon idée. Je reconnais que Me TONDREAU veut investir mais les limites de la puissance publique sont telles qu'au niveau de nos dépenses, je crois qu'une formation de guide bénévole pour certains édifices seraient à mon avis un plus et permettrait d'attirer davantage comme on l'a eu au moment de l'année Mons 2015, des Greeters, des Ambassadeurs, on pourrait avoir une formation spéciale et dédiée. Par ailleurs, et plus spécialement, pour Saint-Nicolas, je me demande si M. TONDREAU met souvent les pieds dans l'église Saint-Nicolas depuis 6 mois ? Je vous signale qu'elle est bourrée de gens de qualité puisque le nouveau Sacristain partage les mêmes qualités que notre Bourgmestre, il est docteur en sciences...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous voulez dire que j'aurais pu être sacristain.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je n'en étais pas là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est la réversibilité des choses.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Puisque nous avons un sacristain qui est docteur en sciences, nous avons là, des gens qui essayent avec leur formation, leur expérience, d'animer et de faire quelque chose de très positif et donc, on nous dit que c'est une église fermée depuis 6 mois, quand j'y vais, j'ai l'impression d'avoir une métamorphose et donc, je m'inscris pas

en faux contre les paroles qui viennent d'être prononcées par notre estimé Collègue, M. TONDREAU mais je pense que ce n'est pas du tout conforme à la réalité. Merci: M. TONDREAU et puis on répond.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. HAMBYE, il est évident de ce que je viens de raconter maintenant, j'ai rencontré le sacristain, je l'ai vu comme j'ai eu un contact aussi avec le doyen à ce sujet-là et lui-même aussi bien le doyen que le sacristain, qui travaille beaucoup dans cette église, qui la met en valeur, c'est pour cela que je demande de chose, alors, racontez des choses en l'air comme vous sortez, pour moi, j'ai toujours dit que vous n'étiez pas crédible mais cela se confirme mais il est évident que ce genre de démarches, je ne l'ai pas fait tout seul et il est évident que je vois justement que l'église Saint-Nicolas est fermée le dimanche, moi, j'essaye de trouver des solutions pour faire en sorte qu'elle soit ouverte, de pouvoir faire en sorte que tout le monde puisse y pénétrer. Je sens, M. le Bourgmestre, en vous voyant que mes réflexions ne vous déplaisent pas et que je sens sans doute que dans le budget de 2018 que vous nous présenterez, ces demandes seront retenues d'une manière ou d'une autre. Merci beaucoup d'avance, M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord, permettez-moi juste en style télégraphique si M. l'Echevin me l'autorise de vous dire ceci. D'abord, je suis heureux qu'on accorde l'importance à l'église Saint-Nicolas, j'ai rarement l'occasion de l'indiquer mais enfin, si on a supprimé les échafaudages qui sont restés là je ne sais combien de décennies, j'y ai contribué grandement et parfois contre un certain nombre de personnes qui ne voulaient absolument pas investir dans la rénovation extérieure d'abord de Saint-Nicolas et je crois que c'est une rénovation remarquable et le point de vue que l'on a depuis Saint-Joseph, est tout à fait exceptionnel. Deux, pour Sainte-Waudru, sachez qu'on investit pas mal d'argent à la fois pour la collection précieuse qu'elle possède et pour un certain nombre d'éléments et on travaille, je crois, dans une compréhension réciproque avec les autorités des fabriques d'église. Trois, on peut reparler au moment du budget bien entendu mais je crois et cela, on devrait encore le développer que nous pourrions peut-être relancer l'idée des guides bénévoles. Durant Mons 2015, on en a eu pas mal et ils étaient heureux de le faire et les gens ont été très heureux de pouvoir travailler avec eux et j'ai le sentiment que dans notre Ville, il y a vraiment un nombre important de personnes qui sont des personnes amoureuses de notre patrimoine et qui connaissent notre patrimoine. M. l'Echevin me l'indique, il y en a déjà, on peut certainement discuter avec Visit Mons et voir avec les autorités si on peut faire mieux mais on pourrait vraisemblablement faire mieux, c'est exact parce que ce sont des lieux, Sainte-Waudru est très visitée, Saint-Nicolas pas encore. Vous avez parlé du chœur, il y a aussi des orgues qui

méritent une attention toute particulière parmi les plus remarquables de Wallonie mais donc, nous avons pris note.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je me permets de rajouter ceci. Vous avez tout à fait raison pour les guides bénévoles mais moi, entre parenthèse, j'ai déposé ma candidature à l'Office du Tourisme pour en être un et ce que j'ai envie de vous dire aussi, c'est qu'il faut peut-être penser aussi et j'ai pensé à un moment donné aux gardiens de la Paix s'ils étaient bien formés pourraient jouer aussi un rôle à l'intérieur de l'église en plus des guides bénévoles, il y a un tas de visiteurs mais il faut aussi prévoir ce que j'appellerais d'une certaine façon du gardiennage, une présence d'autorité, c'est cela que j'ai envie de dire. Voilà, c'est la réflexion que je vous fais. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moyennant toutes ces explications, est-ce que je peux considérer que le PTB de 23 à 28 s'abstient ?

L'Assemblée passe au vote

PTB : ABSTENTION – ECOLO : OUI - MR : OUI – CDH : OUI – CITOYEN : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 41 voix pour et 1 abstention

ADOPTE

24^e Objet : 79022 Saint-Vincent Mesvin - Compte 2016

L'Assemblée passe au vote

PTB : ABSTENTION – ECOLO : OUI - MR : OUI – CDH : OUI – CITOYEN : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 41 voix pour et 1 abstention

ADOPTE

25^e Objet : 79026 Saint-Ghislain Villers-Saint-Ghislain - Compte 2016

L'Assemblée passe au vote

PTB : ABSTENTION – ECOLO : OUI - MR : OUI – CDH : OUI – CITOYEN : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 41 voix pour et 1 abstention

ADOPTE

26^e Objet : 79003 Saint-Nicolas Mons - Compte 2016

L'Assemblée passe au vote

PTB : ABSTENTION – ECOLO : OUI - MR : OUI – CDH : OUI – CITOYEN : OUI – PS :
OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 41 voix pour et 1 abstention

ADOPTE

27^e Objet : 79009 Sainte-Waudru Ciply - Compte 2016

L'Assemblée passe au vote

PTB : ABSTENTION – ECOLO : OUI - MR : OUI – CDH : OUI – CITOYEN : OUI – PS :
OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 41 voix pour et 1 abstention

ADOPTE

28^e Objet : 79001 Notre-Dame de Messines - Compte 2016

L'Assemblée passe au vote

PTB : ABSTENTION – ECOLO : OUI - MR : OUI – CDH : OUI – CITOYEN : OUI – PS :
OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 41 voix pour et 1 abstention

ADOPTE

29^e Objet : Approbation de la convention d'adhésion à la centrale d'achat GIAL suite à la nouvelle réglementation des marchés publics

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. On passe ici, un marché avec GIAL. GIAL, je suis certain que ça vous dit quelque chose puisque cette fameuse ASBL de la Ville de Bruxelles qui au départ devait s'occuper uniquement de l'informatique de la Ville de Bruxelles et qui s'est retrouvé à finalement passer des marchés un peu pour tout le monde, alors, il y a eu des questionnements par rapport à la taille de cette structure, par rapport à ses missions, par rapport à ses administrateurs, et donc, je voulais

savoir avant de s'engager dans cette direction, si nous avons plus d'éclaircissement en la matière surtout qu'à certains moments, IMIO aussi et parfois sur certaines platebandes puisqu'il s'agit ici, d'équiper les communes, alors IMIO travaille sur une série de logiciels, ici, on est plutôt sur du matériel au sens strict mais l'un allant avec l'autre, est-ce qu'il n'y a pas à un moment donné, un intérêt à rationaliser ou alors, autre alternative, de totalement soumettre au privé et de passer un contrat-cadre avec une société privée pour faire jouer la concurrence plutôt que de se repiquer sur le marché de GIAL. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : GIAL est une ASBL qui fait les marchés publics, donc, qui respecte la législation sur les marchés publics et comme le matériel qu'il propose est un matériel qui est adopté par la Ville de Mons et par pas mal de communes d'ailleurs, plutôt que de refaire un travail qui existe déjà, nous proposons et ce n'est pas la première fois, quand vous étiez Echevin de l'Informatique, vous l'avez proposé plusieurs fois aussi, nous proposons de nous associer à ces marchés publics qui sont faits d'une manière plus que réglementaires.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pour que ce soit clair, qu'il n'ait pas la moindre ambiguïté, GIAL, en réalité, va sur le marché et passe des marchés avec des entreprises privées, etc... ce n'est pas lui qui est fournisseur, c'est une entreprise de marchés publics, cela, ça doit vous rassurer.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : J'étais au courant, M. le Bourgmestre puisque je l'ai expliqué. Le point, ici, c'est que cette structure au départ n'avait pas été créée pour cela, elle avait été créée pour travailler en direct avec la Ville de Bruxelles. Depuis lors, il s'est passé quelques petits événements, voilà, j'ai l'impression et donc, je dis au regard de tels événements, est-ce qu'il est légitime qu'une ASBL qui au départ devait travailler uniquement au service de la Ville de Bruxelles, se soit immiscer à ce point dans le marché en sachant que nous du côté wallon, on a IMIO qui fait quand même un boulot qui n'est pas très lointain, donc, ma question est simplement en matière d'opportunité au regard de la nouvelle situation et d'une recherche d'une meilleure gouvernance alors que la réponse qui m'a été faite, ce sont des éléments qui sont purement factuels, ma question était, elle, politique en matière de réflexion, c'est un petit peu comme quand Ecolo est souvent venu avec des questions sur les logiciels libres où manifestement, on peut quand même mener une réflexion mais je sais très bien à quel point il est compliqué parfois d'agir de la sorte lorsqu'on travaille dans des habitudes mais il faut sortir des habitudes, donc, ma question était très simple. C'est par rapport à GIAL, sa structure, sa taille, l'adéquation entre ses missions et son objet social, est-

ce que tous ces éléments ont été vérifiés parce que maintenant, on ne pourra pas dire qu'on ne savait pas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Conseiller, si vous lisiez mais vous l'avez lu, l'article 2 dit ceci, on autorise, la Ville, le service des Marchés a marqué un intérêt de la Ville de Mons sur tous les marchés qui sont proposés par GIAL et ce, sans aucune obligation d'achat ultérieur. On marque un intérêt pour connaître.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, comme l'a rappelé M. DARVILLE, j'ai été Echevin de l'Informatique, je peux vous dire que l'intérêt, c'est systématiquement acheter via GIAL. Vous pouvez demander la moindre prise, automatiquement, on va téléphoner à GIAL pour savoir ce qu'ils ont dans le stock des prises. De toute façon, vous ne voulez pas mener le débat, passez au vote, cela ira plus vite.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Votre raisonnement ne tient plus, que vous voulez passer au vote, aussi non vous continueriez.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, conseiller : M. le Bourgmestre, comment vous pouvez dire que le raisonnement ne tient pas alors que vous ne répondez à aucune des questions, c'est quand même gonflé d'agir comme cela, donc, répondez sur l'objet social de GIAL, est-ce que GIAL est véritablement l'ASBL de la Ville de Bruxelles, est-ce qu'on a vérifié par rapport à son objet social, si cela correspond à ce qu'ils font, est-ce que tout a été clarifié en matière d'administrateur puisque de nombreux changements sont intervenus et enfin, est-ce qu'on n'a pas intérêt à travailler avec la structure wallonne qui est IMIO, cela, ce sont des questions concrètes et précises, démontrez-les plutôt que de porter un jugement de valeur qui fonde sur du sable et juge votre appréciation.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je ne sais pas si on a regardé à ce point le détail sur GIAL M. le Président, vous avez un complément d'informations à apporter à la connaissance du Conseil ?

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Je ne peux pas répondre à la question du Conseil d'administration ni des statuts de GIAL mais IMIO n'est pas dans une centrale de marchés pour fournir du matériel mais des logiciels et effectivement, la Ville et le CPAS travaillent avec GIAL mais on travaille aussi avec la centrale de marchés de la Province et parfois, on fait des marchés qui sont des marchés spécifiques pour du matériel spécifique. C'est une centrale, effectivement, d'achat comme la Province de Hainaut également et une centrale d'achat pour du matériel informatique et comme le SPW également, une centrale d'achat qui permet d'acquérir du matériel informatique, téléphonique et de copieurs via cette centrale, donc, ce n'est pas un travail exclusif avec GIAL.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Voilà, c'est bien ce que je comptais dire, donc, ceci n'est qu'une centrale d'achat, cela, ne nous empêche pas, bien entendu, de faire appel à d'autres centrales d'achat, je ne connais pas celles que vient d'évoquer M. le Président du CPAS mais j'imagine qu'il n'y a aucune difficulté à ce que l'on s'affilie ou qu'on s'associe avec d'autres centrales d'achat pour acheter du matériel.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Pour objectiver, est-ce qu'on pourrait indépendamment du point aujourd'hui, avoir un chiffre du pourcentage qui est acheté à GIAL et aux autres et je vous pensais très attentif aux affaires bruxelloises, compte tenu de l'ancien Bourgmestre mais apparemment, cela vous a échappé mais ce serait vraiment intéressant d'avoir le pourcentage qui incombe à GIAL.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Enfin, bon. Je passe au vote.

L'Assemblée passe au vote

PTB : OUI – ECOLO : ABSTENTION – MR : ABSTENTION – CDH : OUI – CITOYEN : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 31 voix pour et 11 abstentions

ADOPTE

30^e Objet : Concession Camping/Waux-Hall - Approbation des conditions du marché et du mode de passation (dialogue compétitif)

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie, M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. le Bourgmestre. Concession Camping/Waux-Hall, il faudrait peut-être préciser exactement ce qu'il en est pour le Waux-Hall parce que je crois que c'est pas le Waux-Hall et ce n'est pas si je comprends bien, M. l'Echevin, cela concerne au niveau du Waux-Hall les bâtiments ou le bâtiment, aussi bien la cafeteria que la salle qui est à l'arrière, nous sommes bien d'accord parce qu'actuellement, la cafeteria est ouverte, fonctionne, donc, c'était la première question que j'ai envie de vous poser mais cela, c'est une question à la limite peut-être de précision. Moi, ce qui me frappe dans ce dossier, c'est le calendrier de toute cette opération et j'ai été relire complètement le dossier. Le Collège a lancé le 21 novembre 2014, c'est-à-dire près de 3 ans, la procédure pour la concession à prévoir. Le Conseil communal a ratifié le 26 mai 2015, c'est-à-dire plus de 6 mois après, on se demandait d'ailleurs déjà pourquoi cela a mis si longtemps, donc, pour pouvoir désigner l'IDEA comme assistant maître d'ouvrage, nous sommes bien d'accord là-

dessus. Nous avons aujourd'hui, la réponse, c'est-à-dire le 12 septembre 2017, c'est-à-dire 2 ans ½ après, alors, moi, je voudrais d'abord savoir pourquoi cela a mis si longtemps. L'IDEA nous dépose un projet de quelques pages, on ne peut même pas dire que c'est un document de 50 pages, non, pas du tout, quelques pages, il a fallu 2 ans ½ pour faire ce document. J'ai envie de poser comme question pourquoi vos services premièrement n'ont-ils pas réalisé alors que cela paraissait beaucoup plus simple que prévu que quelques pages éventuellement et en même temps, vous, pourquoi vous n'avez pas fait de rappel auprès de l'IDEA pour faire en sorte que vous puissiez avoir ce document le plus rapidement possible. On va continuer du même genre, ce document en question, la Régie foncière aurait pu le réaliser peut-être, moi, je n'en sais rien, ce n'est pas un document très compliqué, donc, on aurait certainement gagné du temps, on aurait fait cela en quelques semaines ou quelques mois et on n'aurait pas attendu 2 ans, pendant ce temps-là, je vais quand même le rappeler, le camping est vide, sauf à l'époque où provisoirement en 2015, il avait été loué, donc, pendant ce temps-là, le camping est vide et en même temps la salle à l'arrière, on est nulle part. Lorsque j'ai vu le planning que vous nous proposez dans ce document prévisionnel que vous nous proposez à voter, on nous dit d'une certaine façon, que la personne qui sera désignée, je ne vais pas encore revenir s'il faut désigner une ou deux personnes, d'autres de mon groupe en parleront, cela arrivera le 15 novembre 2017, donc, cela veut dire que la personne désignée, ce sera le 15 novembre 2017. Nous sommes déjà donc à, à peu près 3 ans, du départ du dossier et lorsque la personne est désignée, ce ne sera pas fini puisque c'est seulement à ce moment-là qu'elle va envisager de faire des réflexions, peut-être même faire des travaux et on peut considérer que cela va encore prendre une bonne année, peut-être moins pour le camping, donc, il aura fallu attendre 4 ans pour pouvoir au départ de votre procédure, 4 ans, pour pouvoir faire en sorte d'avoir un premier résultat. J'avoue que j'ai été interpellé, j'avoue que moi, qui ais plutôt l'habitude de travailler dans le secteur privé, j'avoue honnêtement qu'une situation pareille, jamais dans le secteur privé, ne pourrait arriver et je peux vous dire que si déjà, avec quelques mois de retard, peut-être une année maximum, la personne qui s'occuperait de ce dossier, je ne crois pas qu'elle ferait long feu dans cette entreprise, c'est cela que j'ai envie de vous dire aussi, c'est cela le problème, c'est cela votre problème, vous ne vous rendez pas compte du temps qui normalement devrait être beaucoup plus court dans le genre d'opération comme celle-là et ce qu'il me fait peur, M. l'Echevin, c'est la réponse que vous m'avez donnée en commission, qu'est-ce que vous avez dit, première réponse, vous avez dit « Ah mais cela, c'est pas mon problème, c'est mon administration si c'est en retard », c'était la même chose si c'était un dossier qui était incomplet, vous l'avez dit au moins dans deux dossiers, vous m'avez dit

« Ah, ce n'est pas de ma faute, c'est mon administration » ou bien « c'est la Régie foncière », alors, moi, j'ai véritablement, je m'interroge là-dessus et je crois que je ne suis pas le seul à s'interroger là-dessus et puis vous avez dit en plus « moi, je ne suis pas responsable » et je vous ai même dit « mais c'est vous qui êtes responsable, c'est vous, qui êtes chef de votre administration », vous m'avez dit « non, c'est le Collège », donc, si je comprends bien, il faudrait que vous vous définissiez vous-même le rôle que vous avez en tant qu'Echevin, c'est cela la difficulté que j'ai de plus en plus quand j'ai des problèmes dans vos dossiers, j'ai l'impression ou bien que vous dites « ce n'est pas moi », c'est quelqu'un d'autre ou c'est une autre administration et vous ne vous sentez pas responsable mais alors, si vous considérez comme pas responsable ce que je peux comprendre, ce que je respecte tout à fait mais il faut aller plus loin, il faut vous dire mais si vous n'êtes pas responsable, est-ce que d'une certaine façon, vous ne croyez pas qu'il serait temps que vous définissiez d'une certaine façon le rôle en tant qu'Echevin que vous pouvez avoir parce que si c'est simplement un rôle d'Echevin, c'est avoir le titre, c'est avoir le salaire, c'est être présent dans toute une série de manifestations, c'est être sur la photo, etc... non, je regrette beaucoup, être Echevin, c'est diriger une entreprise, c'est être responsable de ce qui s'y passe aussi bien en négatif qu'en positif et moi, je voudrais une bonne fois pour toute que vous puissiez dire exactement comment vous envisagez votre rôle d'Echevin par rapport à ces dossiers-là, si vous nous dites que vous ne vous sentez pas responsable mais c'est presque un aveu d'irresponsabilité, il faut aller jusqu'au bout, faut se dire, à ce moment-là, je ne prends plus l'Echevinat et ce sera quelqu'un d'autre de votre groupe qui pourra certainement très bien faire cela. Voilà, les questions que je me pose, vous voyez, j'essaye d'être le plus calme et le moins agressif possible mais c'est parce que c'est vraiment récurrent cette situation et on va encore en reparler sur la gestion en tant que Président de Mons Rénovation, il faut absolument une fois pour toute que vous disiez, moi, mon rôle c'est cela, c'est comme cela que je dois agir, je me sens responsable dans mon administration mais parfois je pourrais accepter que vous dites que la Direction de certaines personnes dans votre administration, c'est pas l'idéal mais au moins, vous devez être responsable et vous devez aller vérifier, c'est cela que j'ai envie de vous dire mais chaque fois, botter en touche comme vous faites, cela ne va pas, donc, je serai heureux d'avoir une réponse à ce sujet-là. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Pour ma part, juste dans le dossier, c'est quand même assez incroyable, c'est que l'appel d'offres, il est quand même assez court, après je sais qu'il s'agit d'une procédure particulière mais l'avis du marché, il

précise quand même l'impossibilité de définir à ce stade, avec précision, les exigences et les besoins de la Ville, c'est quand même assez incroyable que dans un dossier, il figure le fait que la Ville est incapable de définir ces préférences et besoins pour sa propre Ville, c'est assez incroyable au niveau politique, je trouve. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On va vous l'expliquer. Je vous en prie, oui.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Quelques éléments en plus de ceux qui ont déjà été dits notamment sur la longueur du dossier pour aboutir par rapport à ce camping, déjà si on a assez d'accord que pour assurer une rentabilité du camping, il y a du sens de coupler les deux, donc, la gestion du bâtiment du Waux-Hall et j'insiste sur le bâtiment du Waux-Hall puisqu'il ne faudrait pas qu'on privatise la parc bien évidemment, donc, de coupler la gestion du bâtiment du Waux-Hall et celle du camping, qu'est-ce qu'il en est du bail commercial d'occupation des locaux qui est actuellement en vigueur avec des tenanciers qu'on a voté au Conseil communal, est-ce qu'il y a un dialogue avec eux. Je sais dans le dossier qu'il y a une procédure compétitive et c'est vraiment une bonne idée puisqu'il faudra vraiment de la créativité et donc, nous, on est vraiment déçu de voir qu'il n'y a aucun critère de durabilité dans les critères qui sont proposés pour ce camping alors que si on regarde un peu en Europe, les campings qui fonctionnent, les campings qui sont rentables, sont des campings qui font ce qu'on appellent du Glamping, donc, c'est un camping un peu glamour et un peu plus vert et là, on a un vrai avantage, on est au Waux-Hall, à côté de l'école d'Horticulture, près de la Trouille, le long des pichepots, donc, on est vraiment au cœur du poumon vert de Mons et je ne comprends pas pourquoi, on ne met pas un critère de durabilité dans nos critères de sélection alors que d'un point de vue environnemental, ce serait évidemment important mais aussi d'un point de vue attractivité puisque différentes études le montrent. Ensuite, je vois qu'il y a un critère de sélection que ce soit une plus-value pour la Ville et je voudrais qu'on ajoute et donc, je propose un amendement que ce soit une plus-value pour la Ville et ses habitants parce qu'il ne s'agit pas juste que la Ville retrouve des sous mais bien aussi que ses habitants voient une plus-value avec un endroit chouette dans lequel il pourrait avoir et donc, j'ai une question par rapport au comité de sélection, qui va décider que tel ou tel projet est une plus-value pour la Ville, est-ce que c'est juste l'Administration, est-ce qu'il ne faudrait pas à un moment faire un comité de sélection un peu plus pluraliste que le seul Collège ou l'Administration, cela me paraîtrait important. Encore un autre élément qui me paraît illusoire, ce sont les 20 points, quand même 1/5^e des points, 20 % des points qui sont attribués pour la redevance alors que très, très peu de campings sont rentables en Wallonie, donc, mettre autant de points sur ce que va amener l'acquéreur sur la table, cela me semble ouvrir la porte au fait

qu'en 2018 et en 2019, on ait pas plus de camping qu'aujourd'hui, donc, voilà, pourquoi ne pas avoir mis des critères de durabilité, alors, on sait que c'est cela qui fonctionnent dans les campings et que par ailleurs, on est vraiment au cœur d'un poumon vert dans le Waux-Hall, quid du bail commercial avec les personnes qui tiennent la buvette actuellement, nous rassurer sur le fait qu'il n'est évidemment pas question de privatiser le parc et alors, qui va décider que tel ou tel projet amène une plus-value pour la Ville et ses habitants ? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Pas d'autres intervenants ? M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Pour être très précis dans le cahier des charges, il sera expliqué dans le dialogue compétitif qu'il s'agit de la partie du Waux-Hall qui est fermée aujourd'hui, donc, que ce soit clair pour tout le monde. Puisqu'il y a un bail commercial avec un privé, ce bail commercial restera. Nous donnons la possibilité à un candidat éventuel d'exploiter cette salle qui aujourd'hui est fermée. En ce qui concerne M. TONDREAU, le calendrier, je suis d'accord avec vous sur ce point, c'est long, c'est beaucoup trop long et je n'ai certainement pas entendu vos remarques pour interpellier plusieurs fois l'IDEA que nous avons désigné ici, au sein même du Conseil communal, dans le cadre d'une procédure In House, donc, j'ai pris mes responsabilités en ce sens et je ne suis pas le Directeur de l'IDEA, donc, mes rappels ont été de plus en plus pressants et non seulement, les rappels ont été pressants mais j'ai demandé des réunions de concertation avec l'IDEA pour préciser la position de la Ville par rapport à ce marché, donc, l'IDEA, il y en a eu deux, a rencontré les différents responsables de la Ville afin de préciser les attentes de la Ville. Je ne vais pas relever vos propos vexatoires qui disent que vous vous demandez ce que je fais de mon temps, mon temps m'appartient mais sachez qu'effectivement, l'Administration est gérée par la Directrice générale et c'est le Collège qui prend toutes les décisions et moi, je suis là pour appliquer les décisions du Collège, c'est comme cela que ça fonctionne. Ce qui ne m'empêche pas de discuter avec mon Administration avec qui j'ai d'excellents rapports et qui fait vraiment son possible avec les moyens qu'ils ont pour faire avancer les dossiers. Quand vous me dites que la Ville n'est pas capable de définir ces besoins, M. DUFRANE, elle n'est pas capable de définir ses besoins par rapport à la demande du secteur puisqu'il y a eu un premier marché parce que vous avez omis de dire, M. TONDREAU, que pendant ce laps de temps, il y a aussi eu un marché qui avait été fait par la Ville et un marché qui était trop fermé ce qui fait qu'il n'a pas pu aboutir, donc, nous avons relancé une nouvelle procédure. J'ai bien entendu Ecolo qui demande des critères de durabilité, j'aimerais vous expliquer qu'ici, nous faisons la sélection des candidats, il y aura avec chaque candidat, un dialogue compétitif et en fonction de la conclusion de ce dialogue compétitif, sera rédigé le cahier des charges définitif

et je ne suis pas contre évidemment de mettre des critères de durabilité dans le cahier des charges définitif. Quand vous demandez qu'on rajoute à plus-value pour Mons et ses habitants, je suis d'accord qu'on rajoute cette précision. Qui va sélectionner ? Il y a un comité qui sera mis en place évidemment avec l'Office du Tourisme, avec l'Urbanisme, avec les Affaires économiques et avec l'IDEA qui pilote le projet afin de déterminer le meilleur projet en espérant qu'il y ait le plus de candidats possibles. M. TONDREAU encore pour la longueur de la procédure de cette procédure, le calendrier qui a été mis est un calendrier presque sur une année. J'ai moi-même demandé au service s'il était possible de le réduire, ce calendrier a été mis à titre indicatif et si nous avons la possibilité de le réduire, nous ferons un maximum pour le réduire. Je pense que j'ai répondu à l'ensemble des questions.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. l'Echevin, on peut peut-être rajouter pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté, il s'agit bien de la salle et pas du parc pour répondre clairement à votre question. Moyennant toutes ces informations. Oui, Mme DE JAER et M. BOUCHEZ. Je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Merci pour l'inscription de la plus-value pour ses habitants et aussi de prendre en compte le critère de durabilité, je suis quand même assez étonnée de savoir que la proposition qui est finalement faite, c'est que la personne puisse gérer le camping et uniquement la salle du Waux-Hall sans la buvette et donc, je pense que si moi, j'étais un entrepreneur qui voulait me lancer dans un camping, cet élément serait important dans mon choix ou non de rentrer dans le dialogue compétitif et donc, il me semblerait important de le mettre dans le dossier, il va de soi que c'est un élément vraiment important qui à mon avis, d'ailleurs, va rebuter les gens, qui va vouloir gérer uniquement la salle et pas la buvette quoi, enfin, je veux dire à un moment, quand je disais au début de mon intervention que pour assurer la rentabilité, cela avait du sens de coupler les deux, j'envisageais évidemment et je pense que tout un chacun à mon avis, autour de la table qui avait la buvette là-dedans, donc, je trouve que c'est un peu particulier et si c'est vraiment cela s'il n'y a pas moyen de changer et que donc, c'est uniquement la salle, il me semble qu'il faut le mettre dans le marché public dès le départ pour ne pas que des acquéreurs commencent à faire des démarches, rencontrent la Ville et puis se rendent qu'en fait leur projet qui se basait aussi sur une buvette dans un parc, pour assurer la rentabilité, n'est pas possible sinon on va faire perdre du temps à tout le monde en fait. Je vous remercie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Trois aspects sur ce dossier. Je trouve que les propos de l'Echevin sont toujours très intéressants parce qu'on ne pourra pas lui reprocher de ne pas dire vraiment ce qu'il pense puisqu'il dit « on a inversé la

logique et notre logique, c'est qu'on ne sait pas ce qu'attend le secteur », c'est quand même assez admirable pour une Ville non pas de définir ses besoins mais de se dire qu'attend le secteur ? Donc, on adapte un marché pour se dire, si le secteur a besoin d'autant de caravanes, de mobilhomes, ce sera autant, si le secteur a besoin d'autant de tentes, ce sera autant de tentes mais la Ville, elle, ne définit pas ses besoins, ses priorités, donc, là, il y a quand même quelque chose qui pose question parce que dans le premier marché et je vais venir sur la première remarque et le premier amendement que l'on propose, c'est que dans le premier marché, vous aviez prévu une concession de 20 ans, ici, vous modifiez, alors, vous me dites, c'est du dialogue compétitif, procédure qui a été très peu utilisée jusqu'à présent, donc, cela nous promet encore de belles aventures, je crois mais maintenant, vous émettez votre souhait à 50 ans. Vous émettez votre souhait à 50 ans parce que votre réflexion est la suivante, c'est de vous dire, comme le privé, la première fois en 20 ans, à ses yeux ne pouvait pas être assez rentable, eh bien en 50, il le sera, donc, on va trouver quelqu'un et on aura réglé le problème. Sauf que vous oubliez d'indiquer que dans le premier projet, on parlait de 300 mobilhomes, d'ailleurs, on peut s'interroger de savoir, est-ce que la Ville de Mons s'attend réellement à accueillir 300 mobilhomes ou est-ce que ce site devait accueillir alors d'autres besoins que des besoins touristiques, c'est possible aussi mais en tout cas, le premier problème pour nous, c'est la durée de la concession, 50 ans, c'est beaucoup de trop long et d'ailleurs, je vais reprendre les propos du Collège puisque vous savez que l'on milite pour privatiser les parkings et à l'époque, vous nous aviez dit mais à Bruxelles, dans les communes bruxelloises, ils ont mal privatisé les parkings puisqu'ils ont donné des concessions dans certains cas, jusqu'à 99 ans et donc, cela permet au privé de maximiser son rendement et à la Ville de perdre la main et bien, vous voyez, je suis votre sagesse, on est toujours en faveur du privé mais on considère effectivement que les concessions, on a d'ailleurs jamais dit l'inverse, on considère que les concessions doivent être d'une durée raisonnable et donc, 20 ans, nous paraît être une donnée raisonnable. Si même on devait maintenir les 50 ans, il faut alors, prévoir différents moments de renégociation pour les deux parties. Deuxième élément, c'est le lien que vous faites, entre d'un côté, la cafeteria et sa salle en partie pour être précis et le camping. Notre volonté est que la salle de cette cafeteria devienne un lieu qui puisse servir de taverne, de restaurant, un lieu de qualité où on puisse peut-être organiser des mariages, on est quand même dans un très bel écrin, certainement le plus parc de la Ville de Mons et donc, ce serait intéressant de l'exploiter pleinement sans cela sauf que ce n'est pas le même métier que de développer un camping et donc, deuxième amendement que nous proposons, c'est de distinguer les deux, d'avoir un marché spécifique pour la salle de la cafeteria et un autre

spécifique pour le camping. Enfin, dernier élément qui peut être une décision prise immédiatement en rapport avec le point, c'est qu'il y a un parking à l'heure actuelle à l'entrée du camping qui n'est pas utilisé, qui est fermé, par exemple, lors de la journée du Temps Libre, qui a été un grand succès et j'en félicite d'ailleurs, l'Echevine, je profite de l'occasion eh bien, il y avait un parking qui est totalement vide alors que des voitures devaient se garer sur le trottoir, je pense que ce serait une décision que l'on puisse prendre immédiatement. Alors, pour faire gagner du temps, puisque ces différents points sont développés dans une motion, je vous propose de déposer un amendement à ce dossier qui contient les points de la décision de la motion comme cela, c'est très simple, vous avez déjà le texte, que l'on puisse voter là-dessus ce qui permettra de gagner du temps et d'aborder d'autres questions dans le cadre des motions, je rappelle qu'initialement, elles étaient étudiées dans le cadre des dossiers du Bourgmestre mais maintenant, qu'elles sont reléguées en fin de Conseil, effectivement, c'est parfois très long et laborieux pour le public qui nous nous en excusons mais en tout cas, pour gagner du temps, eh bien fusionnons les deux points si vous me le permettez, donc, je dépose un amendement, j'oublie mes considérants, je dépose un amendement, la proposition et décision qui est contenue dans la motion. Je vous remercie.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Pas d'autres interventions. M. l'Echevin peut commencer à répondre. Pourrais-je voir votre amendement ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : M. BOUCHEZ, je vous invite à relire le dossier parce que la concession est bien une durée de 50 ans et comme vous le demandez, il y a une possibilité de rupture après accord des deux parties après 20 ans, donc, votre première proposition est déjà rencontrée. En ce qui concerne la distinction des deux marchés. Nous pouvons dire que de facto, avec le dialogue compétitif, il y a la possibilité de distinguer les deux marchés puisqu'en fonction des attentes du secteur, le cahier des charges sera rédigé, vous voyez les avis peuvent être divergents et votre avis est intéressant, je n'en disconviens pas. Ecolo nous dit « ça, c'est quand même intéressant de l'associer », vous, vous dites « que ce n'est pas intéressant de l'associer », nous, qu'est-ce nous disons, nous faisons un dialogue compétitif et nous verrons ce que le secteur souhaite, s'il souhaite juste exploiter le camping, il exploitera que le camping, nous ferons le cahier des charges dans ce sens. S'il marque un intérêt pour la salle des fêtes du bâtiment, nous irons dans ce sens et s'il souhaite avoir la concession complète du bâtiment, il nous appartiendra d'avoir un dialogue avec le propriétaire du bail commercial. Nous, nous ne sommes pas « contre » de rompre ce bail commercial mais il doit y avoir un accord unilatéral pour pouvoir casser ce bail, donc, je crois que nos idées vont dans

le même sens. En ce qui concerne votre motion pour ouvrir les parkings, j'y souscris aussi et j'y adhère donc, je suis d'accord, c'est une bonne idée. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous souhaitez encore réagir ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Un mot simplement pour remercier par rapport aux parkings, ça, je ne sais pas comment on va l'intégrer mais sur le fond, la divergence demeure, à notre sens, il valait mieux lancer deux marchés distincts dès le départ parce qu'il y a des brasseries qui vont répondre plus facilement pour la gestion de la salle et si jamais dans l'exploitation du camping, dans le cadre du dialogue compétitif, quelqu'un voulait associer les deux, il aurait été encore temps de joindre les deux mais en lançant la procédure de cette manière, je pense qu'on biaise le marché en offrant finalement plus l'opportunité à des exploitants de camping d'y répondre qu'à ceux qui seraient intéressés uniquement par la salle, donc, nous, nous maintenons le fait que les deux marchés devraient être distincts et également nos réserves par rapport à la durée.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. l'Echevin, je m'excuse mais la durée de la concession de la cafeteria, il y en a encore pour combien de temps ? A peu près.

M. Marc DARVILLE, Echevin : De mémoire, comme cela, je crois, M. PIRON est dans la salle, je crois que c'est 2024, durée de la concession.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, c'est une longue durée. L'amendement proposé par M. le Conseiller BOUCHEZ, j'imagine que tout le monde est d'accord ? Donc, je peux considérer ? Oui.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Sur le parking du camping ouvert pour les événements ? Oui, oui.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien sûr. L'amendement est approuvé. Sur les propositions telles que formulées.

L'Assemblée passe au vote

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION -

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Abstention parce que pour nous, je l'ai dit, c'est important d'avoir les deux marchés en même temps en fait, donc, voilà.

MR : ABSTENTION – CDH : OUI – CITOYEN : ABSTENTION – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 29 voix pour et 13 abstentions

ADOPTE

31^e Objet : Adhésion aux marchés de la centrale d'achats du DTIC (SPW) - approbation Convention

ADOPTE à l'unanimité

32^e Objet : 2017/RF.skatepark.00/LF / Aménagement d'un skatepark à Mons - Approbation des conditions du marché et du mode de passation (procédure négociée directe avec publication préalable)

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie, M. JACQUEMIN.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre, ici, dans ce dossier, force est de constater que M. l'Echevin est l'Echevin d'une véritable saga. La saga malheureusement des marchés qui n'aboutissent pas tel qu'il le dit très bien. Nous avons l'épisode évidemment du camping, l'épisode du Waux-Hall commencé en 2013. Nous avons l'épisode de la salle étudiante commencée avant les années 2010. Nous avons également l'épisode de l'immeuble en face de la gare recouverte d'une bâche Mons 2015 depuis maintenant 6 ans mais voilà, ici, c'est un autre épisode de la saga, c'est la saga du skate-park inauguré en 2006 à Hyon, fermé en 2009. En 2013, le terrain d'Hyon a proposé une salle multisports. En 2014, on nous promettait un skate-park en 2015 au Grand Large. En 2015, on nous promettait en septembre 2016. En avril 2017, on nous promettait, ... voilà et nous sommes ici, maintenant, en septembre 2017 et nous lançons enfin le marché. Alors, pour la suite de la série, est-ce que M. L'Echevin pourrait nous donner une date d'ouverture, est-ce qu'il pourrait s'engager sur l'ouverture de ce skate-park qui aura coûté à la Ville près de 800.000 euros. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Petite précision, le marché est de 300.000 euros pas 800.000.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Oui mais il y a le précédent skate-park qui avait déjà coûté 400.000, donc, 400.000 + 400.000, cela fait 800.000 et il y aura qu'un seul skate-park au final.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui mais les fonds investis ne seront pas perdus parce qu'on va revenir avec une reconversion de ce hall, donc, ce n'est pas perdu. En ce qui concerne la saga, vous pouvez aussi avoir des propos vexatoires, cela vous appartient, moi, je respecte les gens. Juste pour vous dire que nous respectons les procédures administratives. Si on ne les respectait pas, vous seriez les premiers à dire « c'est scandaleux, vous passez au-dessus des procédures ». Quand nous avons rentré le dossier pour le permis, notre administration avec laquelle nous avons déjà eu des réunions parce que je n'ai pas lancé un dossier comme cela

sans voir des discussions transversales avec tous les services. Notre administration nous demande de faire un contrôle de pollution et puis, une étude de caractérisation et ainsi de suite, il a fallu faire un marché pour désigner un auteur de projet, il a fallu faire l'échantillonnage, il a fallu faire une étude de caractérisation, tout cela pour dire qu'il n'y a rien à faire sur le site que voilà, un an de perdu, que voulez-vous, je vais dire au service « non, on ne fait pas de vérification de pollution », voilà, maintenant, moi, aussi, j'aimerais que demain il soit fait. Vous donner une date, non, puisque dès que la procédure de marché public sera terminée, s'il n'y a pas de complication, nous pourrions désigner mais là où nous attendrons, c'est la signature de votre Ministre pour la promesse ferme de subside et là, j'espère pouvoir compter sur vous puisque vous dites que c'est une saga dans le temps, si vous pouvez aider les citoyens montois, je ne manquerai de leur en faire part.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien. Oui.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Voilà, je ne répondrai pas et je laisserai mon Collègue répondre sur l'aide éventuelle que nous pourrions amener à la Ville dans ce dossier, maintenant, je ne voulais pas être vexant par rapport à M. l'Echevin en rappelant simplement les dossiers qu'ils portent depuis parfois une dizaine d'années.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Je trouve surréaliste qu'on nous parle maintenant du Ministre MR à la Région alors que comme mon Collègue vient de le rappeler, on parle depuis 2006, pas dire que le PS n'ait pas eu le temps de faire accoucher ce dossier à la Région, évidemment que tout autre formation politique traitera le dossier avec exactement la même valeur mais c'est quand même assez incroyable ce type de remarque, je trouve. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Je passe au vote.

ADOPTE à l'unanimité

33^e Objet : Mons rue de Bertaimont 33 appartement 3 - projets actes vente et base modifiés

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Plusieurs mains se lèvent. Laquelle l'emporte au MR.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. le Bourgmestre, c'est un peu une situation similaire à ce qu'on a déjà dit précédemment. Je réexplique ce dossier, donc, d'une certaine façon, on décide de mettre en vente ce bâtiment qui est situé rue de Bertaimont, qui est un bâtiment qu'on veut transformer en immeuble à appartements, c'est une très bonne idée, on le met en vente en mars 2011 et les prix que nous proposons aujourd'hui, ce sont les prix de

mars 2011. L'offre qui est faite sur laquelle on doit décider aujourd'hui, c'est une offre qui a été décidée, proposée par la personne en janvier 2014. Le Conseil communal marque son accord sur cette offre le 17 février 2014, c'est-à-dire il y a trois ans et demi. Entretemps et je me souviens très bien de ce dossier, il y a un candidat parastatal, qui s'intéresse à la totalité et je me souviens très bien à ce moment-là que j'ai dit attention, vous avez marqué accord avec une autre candidate, la personne qui achète aujourd'hui, vérifiez. Ce qui n'a pas été admissible, c'est que le dossier à ce sujet-là, je l'ai demandé en commission, il ne se trouve toujours pas revenu dans le dossier, ce qui fait que le dossier d'une certaine façon, est incomplet et c'est pour cela que je demanderai les explications à M. l'Echevin là-dessus. En plus, j'apprends en Commission qu'on me dit que cela a traîné parce qu'on a dû faire il y a quelques semaines, c'est-à-dire exactement le 16 juin 2017, on a dû faire l'inspection des pompiers pour savoir si on pouvait vendre ou ne pas vendre. Je rappelle comme je l'ai dit en commission, que cette obligation de pompiers lorsqu'on vend un appartement dans un immeuble qu'on divise, devait être faite immédiatement, c'est-à-dire en 2011, c'est-à-dire que pendant 6 ans, on n'a pas fait d'une certaine façon ces demandes auprès de pompiers pour savoir si on pouvait vendre ou pas, donc, nous avons perdu 6 ans. Nous avons aussi perdu 3 ans, on ne sait pas très très bien pourquoi ce parastatal, ne s'y intéresse plus ou pas, ce n'est pas dans le dossier, le dossier a disparu, cela veut dire que nous allons commencer à vendre un appartement sur l'ensemble 6 ans après la mise en vente et trois ans après la proposition faite par le candidat acquéreur, là-dessus, vous comprenez que c'est la moindre des choses qu'on demande quelques explications et quelques compréhensions et cela correspond à toutes les réflexions aussi bien mes collègues que moi-même font quant à la gestion de cet Echevinat. Merci beaucoup. Oui.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. C'est surtout aussi pour la propriétaire, 4 ans pour un acte administratif, certains d'entre vous ont des maisons, ce serait quand même incroyable si chaque citoyen devait attendre 4 ans alors qu'il a mis 10 % de la valeur de la maison pour avoir in fine sa maison et donc, clairement, on peut aussi se poser des questions au niveau des frais de constitution du dossier de crédit qui sont souvent à la charge de l'acquéreur et dans ce cas-ci effectivement, ce n'est pas top sympa pour le futur acquéreur qui reste évidemment à mon avis, très très intéressée par le bien mais voilà, pensons aussi aux citoyens qui sont victimes de cela.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. M. l'Echevin, je vous en prie.

M. Marc DARVILLE, Echevin : M. TONDREAU, contrairement à ce que vous dites, il n'y a jamais eu de décision de Conseil de vendre en un seul bloc, donc, il n'y a pas de dossier. La seule décision est celle du 29 mars 2011 de vendre à l'unité. Dans le cadre de cette mise en

vente, le notaire s'est rendu compte que le permis ne correspondait pas à l'aménagement des lieux à savoir les combles étaient aménagés. Une régularisation du permis a dû être opérée. Cela implique un nouveau passage des pompiers puisque dans le dossier, il y avait déjà le dossier des pompiers dans le dossier initial mais cela a impliqué un nouveau passage des pompiers qui ont demandé la mise en conformité de l'ascenseur des trois portes coupe-feu ainsi que la remise en état du système de détection incendie. On revient seulement maintenant puisqu'il a fallu faire un permis de régularisation et mettre en conformité et vous savez que quand on met en conformité, il faut définir un cahier des charges, faut lancer un marché, faut désigner un soumissionnaire et puis seulement, réaliser les travaux, donc, nous avons strictement respecté, ici, la Loi et les procédures et vous pouvez continuer à avoir des propos vexatoires sur la manière dont je gère mon Echevinat, en tout cas, celui-ci est géré en respectant strictement les procédures demandées et je ne peux que regretter évidemment pour le ou les candidats acheteurs les longueurs des procédures administratives.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je ne vais pas polémiquer mais tout ce que vous venez de raconter, ce n'était pas dans le dossier jeudi dernier.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je passe au vote.

ADOPTE à l'unanimité

34^e Objet : Extension du cimetière de Flénu, acquisition d'une partie de la parcelle sise à Flénu, Avenue du Champ de Bataille +169 cadastré 23^{ème} division, section A n°18 R 4.

ADOPTE à l'unanimité

35^e Objet : Vente du bien sis à Mons, rue d'Havré n°114, accord sur l'offre reçue de 215.000€.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. le Bourgmestre. Ca vaut aussi quand même aussi la peine de revenir sur le dossier. Je vais quand même faire un petit rappel, il faut resituer quand même cet immeuble qui est vendu, qui se trouve rue d'Havré qui est un remarquable immeuble qui se trouve face à Saint-Nicolas, il y a une traversée, il y a une servitude de passage remarquable qui conduit à l'arrière au jardin Jacobs qui débouche après sur l'immeuble et puis doucement sur le quartier Rachot et il y a eu quelques mois, lorsque la Ville a envisagé de mettre en vente ce bien, la Ville hésitait et c'est tout à fait à son honneur et

se dit « est-ce que je vais vendre la totalité avec le jardin ou bien est-ce que je vais vendre l'immeuble séparé ? » et tout de suite et je peux vous dire qu'y habitant dans le quartier, il y a eu une pétition et j'y ai peut-être un peu contribué, il y a eu une pétition qui a dit « surtout pas », il faut absolument que le jardin continue à exister, qui reste public pour faire en sorte que la population puisse en profiter et faire en sorte aussi que la servitude de passage continue à exister, ça, c'est un peu ce qui a été décidé par le Collège pour faire en sorte qu'on décide à ce moment-là de vendre l'immeuble et de vendre l'immeuble avec la servitude de passage, c'est-à-dire permettre aux gens, n'importe qui, de pouvoir passer dans ce remarquable passage et aller aussi bien dans un sens que dans un autre et c'est un endroit où il y a énormément de monde quand même qui y passe, ça, c'est la règle du jeu qui est définie. La mise en vente par la Ville de l'immeuble, du bâtiment, c'était une excellente initiative, tout le monde est d'accord et je reconnais avec ce que vous avez réussi à avoir comme prix, c'est un prix assez intéressant qui dépasse au départ ce qui avait été prévu mais attention, moi, j'ai été voir le dossier et je ne vois pas une ligne sur la servitude de passage, alors, on vend quoi ? Moi, je n'en sais rien. On me dit simplement qu'on vend l'immeuble à tel prix. La servitude de passage, c'est quand même une condition importante pour le candidat acquéreur, elle n'est pas définie, elle n'est pas mise comme condition de la vente, rien n'est prévu à ce sens-là, essayez un peu de vous imaginer d'acheter un bâtiment et on vous ne précise pas exactement le passage qui traverse au milieu, exactement quand peut-il être franchi, est-ce que c'est une servitude de passage perpétuelle, jour et nuit ? Est-ce que c'est une servitude de passage qui s'ouvre à certaines heures quand on ouvre le jardin à l'arrière comme il existe dans d'autres passages dans la Ville, il n'y a rien de précisé. Je l'ai fait remarquer en commission, j'ai dit « ce dossier est incomplet », j'avais espéré que l'Echevin comprenne mais cela n'a pas été le cas. D'autre part, il y a aussi à prévoir le règlement de ce passage, moi, je ne sais pas du tout comment cela va fonctionner, il est évident que pour l'acquéreur, il y a une nécessité d'information et à prévoir ce règlement pour sécuriser l'acquéreur, l'acquéreur ne peut pas acheter et tout d'un coup, on va lui dire « non, cela, vous ne pouvez pas faire », donc, avant d'accepter le prix et de signer quoi que ce soit en matière de convention de vente, il faut absolument cette servitude de passage soit définie concrètement, écrite et que l'acquéreur accepte d'avance cette servitude de passage. Sinon, vous êtes partis pour des problèmes énormes. En plus, l'acquéreur envisageait même d'éventuellement essayer d'avoir un parking à l'arrière, alors, tout cela, c'est très bien, on lance plein de choses mais ici, on arrive avec un dossier, je regrette beaucoup qui est tout à fait insuffisant, c'est pour cela simplement que je demande qu'on reporte ce dossier afin d'éclaircir cette situation et encore, je ne parle même

pas de comment va-t-on faire fonctionner le jardin à l'arrière, est-ce qu'on va le fermer là aussi, tout cela existe dans d'autres situations, je pense tout d'un coup au passage de l'Hôtel de Graty, il y a aussi des jardins qui ont été créés, des jardins qui sont semi-publics, qui sont ouverts pendant la journée, il y a un tas d'endroits comme cela, donc, tout cela pour le candidat acquéreur, il faut le sécuriser au maximum et même pour nous, il faut essayer de faire en sorte qu'on n'ait pas de retour de flamme en disant, cela, vous n'avez pas bien fait, cela vous avez fait, donc, je demande, M. l'Echevin, que vous repreniez votre dossier, que vous retourniez chez le Notaire qui s'occupe de ce dossier pour qu'on définisse une fois pour toute les règles du jeu en matière servitude de passage et la situation de l'immeuble à l'arrière pour faire en sorte que l'acquéreur sache exactement ce qu'il achète ou ce qu'il n'achète pas. Merci Beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Le sens de mon intervention dépassait le cadre limité de la vente. Effectivement, quand on passe, il y a tout le sort de la partie arrière qui rejoint Rachot et je rejoins un tout petit peu notre estimé Collègue, c'est de dire qu'on peut et je crois que le quartier était demandeur de maintenir la liaison mais à 22h00 ou 23h00, on pourrait peut-être la fermer, c'est à étudier, en tout cas, toujours est-il qu'il y a un espace-là qui pourrait être amélioré et je pense particulièrement et j'invite tout le monde à aller voir l'Ancien Hôtel de Police, peu le connaisse mais quand on connaît l'ancien Hôtel de Police à la rue d'Havré et voir comment on l'a transformé, je crois que cela doit et j'invite le Collège allait voir l'ancien Hôtel de Police, je ne dis pas qu'on doit s'en inspirer mais cela pourrait être un modèle d'aménagement d'une zone qui était un véritable chancre urbain et qui est devenu un modèle de qualité de vie. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : En fait, j'ai une petite faveur à vous demander, c'est la première depuis le début de la mandature en 2012 et ce sera sûrement la dernière et en plus, ce n'est pas pour moi. Il y a une bonne partie du public qui est venu expressément de Bruxelles en train et qui venait expressément pour la motion pour commémorer l'indépendance du Congo. Ma question est la suivante, ne serait-il pas possible de pouvoir aborder avec l'accord de M. BOUCHEZ, évidemment cette motion avant les points de Mme OUALI et puis on retournerait à l'ordre du jour normal, cela leur éviterait de passer la nuit ici, ce serait vraiment gentil pour eux. Merci beaucoup. Excusez-moi encore pour avoir interrompu le débat.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je comprends le caractère éminemment sympathique de votre proposition mais si je le fais une fois, la fois prochaine, on me dira « vous avez fait une

exception » et il y a des règles très strictes en la matière dans le Code de la Démocratie Locale. Moi, ce que je vous suggère, c'est de faire autrement, c'est de clôturer l'ordre du jour avant motion et alors, ne pas attendre les autres motions mais commencer par la motion que vous venez d'évoquer pour que nous puissions alors entamer cela même avant les points liés aux questions et aux interpellations pour ne pas aller au bout de la nuit.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, excusez-moi de vous corriger en la matière mais le Code de la Démocratie Locale est clair pour les interpellations et les questions mais rappelez-vous les motions, jusqu'il y a 6 mois, 8 mois, elles étaient toutes inscrites dans vos points et c'est en accord avec le reste du Conseil où vous avez suggéré et on peut juger cela bien ou pas, de faire passer les motions en fin de Conseil et souvent il y a la critique de dire finalement, des gens viennent et ne peuvent pas y participer. De toute façon, pour nous, cela ne change rien, la fin du Conseil sera à la même heure, c'est juste pour le public que cela change quelque chose.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, je comprends tout cela, d'abord, j'ai lu et relu le Code de la Démocratie Locale, je suis allée voir la jurisprudence et on indique très clairement qu'on met d'abord, l'ordre du jour tel que le Collège le souhaite et puis les points additionnels et vous avez 5 jours avant au plus tard pour pouvoir les déposer, vous l'avez fait. J'imagine que les points qui sont là ne devraient pas prendre beaucoup de temps, je préfère avancer et dans quelques minutes, commencer par la motion qui serait la motion liée à l'indépendance du Congo.

Pour le point 35, il y avait une réponse à donner par M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Aujourd'hui, nous ne présentons pas le projet d'acte, le projet d'acte viendra le mois prochain. Toutes les informations, aujourd'hui, les informations précises sur la vente, ont été données par votre excellent confrère, Me FRANEAU et le candidat acquéreur attend vraiment cette réponse du Conseil communal d'aujourd'hui pour voir si son prix est accepté. Il sait que c'est uniquement le bâtiment et rien d'autre pour pouvoir continuer son dialogue avec les banques. Vous aurez toutes les précisions sur ce que vous demandez dans le projet d'acte qui sera présenté le mois prochain.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Ce n'est vraiment pas de gaieté de cœur que j'interviens. C'est le genre de dossier où je ne sais pas très bien comment on va définir la convention de vente, je m'excuse de parler professionnel mais si vous ne précisez pas exactement ce que vous vendez avec les avantages et les inconvénients notamment avec cette servitude de passage quand elle est ouverte ou pas ouverte, tout cela doit être dans la

convention de vente, cela doit être annexé à la convention de vente, sinon vous êtes parti pour des problèmes énormes, donc, c'est ce que je vous demande, c'est de reporter le dossier, de demander en fonction de ce que je viens de vous dire à votre Notaire et au candidat acquéreur, de définir exactement son offre en fonction bien sûr de cette servitude de passage et qu'elle soit définie, réglementée pour que lui, puisse savoir exactement ce qu'il achète sinon, il achète un chat dans un sac. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais proposer ceci. Je vais proposer, M. l'Echevin, si vous me le permettez, après l'article 1, l'article 2 : décide que la servitude de passage entre la rue d'Havré et le quartier Rachot soit explicitement indiquée dans la convention et l'acte et puis l'article 2 devient l'article 3, d'accord avec cela ? Ca va M. l'Echevin ?

ADOPTE à l'unanimité

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Essayons de donner satisfaction au public.

36° Objet : Rétrocession et Incorporation dans le domaine public communal des assiettes Des nouvelles voiries dénommées "Rue des Victoria Cross", "Clos Maurice DEASE", "Clos Sidney GODLEY", "Clos Charles JARVIS", "Clos Theodore WRIGHT", "Venelle Charles GARFORTH", "Venelle Ernest ALEXANDER" et "L'Espace Francis GRENFELL" à Saint-Symphorien dans le cadre du permis d'urbanisme AB23725/RM art127. Adoption du Plan de rétrocession.

ADOPTE à l'unanimité

37° Objet : Création à la voirie communale tendant à l'incorporation dans le domaine public communal du site de l'Etang de l'Île aux Oiseaux à 7000 Mons

ADOPTE à l'unanimité

38° Objet : Projets de modifications des PASH - Consultation et avis sur le projet de contenu du rapport d'incidences environnementales (RIE).

ADOPTE à l'unanimité

39° Objet : E2017/722.113.00/SD - Ecole des canoniers - Réfection de la cour + égouttage - Approbation des conditions du marché et du mode de passation (procédure négociée directe avec publication préalable)

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui. Ecole des Canoniers.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, tout à fait. Il s'agit de réaliser un revêtement hydrocarboné dans la cour de l'école ce qui est évidemment nécessaire. J'avais demandé en commission si néanmoins, plutôt que de revêtir l'ensemble de la cour de ce revêtement, il était possible de prévoir des espaces de terres nues pour envisager avec l'équipe éducative des projets d'espaces verts, de potagers urbains qui sont vraiment intéressants dans l'éducation de nos enfants et donc, Mme l'Echevine m'avait dit qu'elle en parlerait à l'Echevine de l'Education donc, je voulais savoir si vous aviez déjà eu des retours à ce sujet-là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Non, je n'ai dit que j'allais en parler avec l'Echevine de l'Education même si nous menons cela de concert. J'avais dit qu'on allait voir avec les services techniques à un moment donné puisque tous les projets éducatifs par rapport à cela, sont menés par les équipes pédagogiques sur place, dans les écoles, que nous avons des expériences notamment de potagers et autres plantations dans les écoles et malheureusement durant la période des congés scolaires, il y a des défauts d'entretien et donc, j'avais dit qu'il n'était pas exclu que nous puissions voir avec les équipes pédagogiques à ce moment-là, de mettre des systèmes potagers en extérieur, enfin, des carrés qu'on peut trouver ailleurs mais on n'avait pas dit qu'on intégrerait cela dans l'école et en tout cas dans la cour en tant que telle mais cela reste encore un choix des équipes pédagogiques. Je pense que ma collègue ne va pas me contredire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme l'Echevine.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Non, je ne vais pas contredire, Mélanie OUALI, cependant je dois vous signaler qu'à l'école des Canonnières, il y a un projet « soupe » et donc, les élèves avec leur institutrice fabriquent de la soupe fraîche tous les jours avec des légumes frais même s'ils ne sont pas cultivés au sein de l'établissement scolaire et qu'il y a des bacs potagers qui ont été fournis dans l'établissement scolaire mais ici, il faut savoir que la problématique en plus de remettre un hydrocarbure au niveau de la cour de récréation, on en a parlé tout à l'heure, Mme OUALI, a peut-être omis de le signaler, c'est parce qu'il y a des graves problèmes d'égouttage parce qu'il y a régulièrement des inondations au niveau de l'établissement scolaire et donc, c'est pour éviter surtout cela et donc, ils vont vraiment creuser la cour de récréation, donc, au niveau technique, permettez-moi de ne pas connaître tous les aboutissants à ce niveau-là. Je sais que l'école participe à des différents projets notamment avec la Maison des Ateliers aussi qui a édité un almanach avec la découverte des oiseaux, etc... et de consommer les produits alimentaires à certaines saisons, donc, il y a déjà beaucoup de choses qui se font, il n'y a pas de potager, des écoles où il y a un potager, c'est

parce qu'il y a un espace vert et donc, là, il est plus facile de faire un espace vert où il y a déjà une pelouse que de créer dans une cour de récréation un espace tel que celui-là parce qu'il faut penser à l'irrigation et à toute une série de choses.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moyennant toutes ces explications, c'est ok ?

ADOPTE à l'unanimité

40^e Objet : E2017/878.229.00/SD - Cimetière de Flénu - Travaux d'extension - Approbation des conditions du marché et du mode de passation (procédure négociée directe avec publication préalable)

ADOPTE à l'unanimité

41^e Objet : BE/2017.421.058.00/MF - Réfection des trottoirs et accotements de diverses rues de l'entité de Mons (2017) - Approbation des conditions du marché et du mode de passation. Procédure négociée directe avec publication préalable.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : M. le Bourgmestre, on est ici, dans le cadre d'approbation du marché et des modes de passation dans le cadre du budget extraordinaire, en fait, il s'agit d'approuver la réfection des trottoirs à la fois à la rue des Anglais à Obourg, les rues Léopold III et la rue Fernand Piron à Ghlin et donc, il y a à peu près 567.000 euros de travaux qui sont programmés, on s'en réjouit et je ne peux que féliciter, nous sommes en train, au centre-ville de voir la réfection des trottoirs à la rue des Droits de l'Homme et on peut dire que le travail est très bien fait. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, c'est la journée des félicitations. Moyennant et en acceptant les félicitations. Ok.

ADOPTE à l'unanimité

42^e Objet : BE/2017.421.060.00/MF - Aménagements routiers de sécurité (2017) – Approbation des conditions du marché et du mode de passation. Procédure négociée sans publication préalable.

ADOPTE à l'unanimité

43^e Objet : E/2017/421.057.00/GMS Elagage et abattage d'arbres le long de voiries - Approbation des conditions du marché et du mode de passation (procédure négociée sans publication préalable)

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, M. le Bourgmestre. Je reviens à un incident qui a concerné la commune de Dour, je crois que c'était au mois de juin ou de juillet, il y avait un abattage par la Région wallonne, d'arbres le long de la voirie alors qu'on était en pleine période d'une nidification et d'une montée de sève, donc, simplement, le souhait, ici, exprimé, c'est d'insérer dans le cahier des charges qui me semble déjà très détaillé au niveau de la méthode de coupe, de prévoir qu'en cas de période de nidification et d'une montée de sève, on essayer de postposer les chantiers des coupes et des élagages. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : On a également pas mal de problèmes de dégâts suite aux élagages qui nous ont été remontés et ce serait intéressant de réfléchir sur la manière de solutionner ces cas qui nous ont été rapportés. Tout d'abord, on nous avait signalé au niveau de l'avenue Saint-Pierre des coupes trop hâtives au niveau des Cerisiers du Japon qui empêchaient la floraison ces années-là, alors, ce serait intéressant pour les personnes qui sont assez heureuses de voir la floraison de ces arbres assez remarquables, de prévoir dans ces cas particuliers-là, des dates plus adaptées. Au niveau de la digue de Cuesmes, il y a des gros dégâts, des élagages mal faits avec des dégâts qui entraînent des dépérissements des arbres et donc, là, clairement, c'est une question de travail mal réalisé. Avenue du Pont rouge : même problème. Enfin, on nous signale également avenue Reine Astrid, en fait du mobilier urbain, sous forme de barrière qui entoure les arbres et qui empêche complètement leur croissance, donc, là, à nouveau, il y a clairement un problème de dépérissement des arbres et quand on sait que non seulement les arbres ont un intérêt paysager, qui régulent la température urbaine, filtrent les particules fines, tout cela, c'est quand même intéressant de se dire que la manière dont on le fait, permet de sauvegarder ce patrimoine arboré et de le conserver sur le long terme parce qu'au fur et à mesure, on risque de perdre des arbres et replanter demande souvent un temps certain et un coût non négligeable. On se demandait s'il serait possible d'intégrer au niveau des cahiers de charges, un point qui concernerait la manière dont travaillent les entrepreneurs comme on l'avait déjà évoqué pour d'autres types de travaux avec des points en fonction des qualités de prestations et comme cela, s'il y a des nouveaux marchés, s'ils ne travaillent pas correctement, ils perdraient des points pour le marché suivant ou alors carrément écarter les prestataires qui ont mal travaillé. De toute façon, il y a peut-être moyen d'agir au niveau de la réception de chantier pour éviter que ces problèmes se reproduisent et peut-être essayer de voir spécifiquement pour les points que j'ai évoqués qui nous ont été signalé par des citoyens, voir ce qu'on pourrait faire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Madame l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : En fait, par rapport aux demandes précises de M. HAMBYE, effectivement, on a vérifié et donc, à un moment donné, par rapport au période, on sera très attentif évidemment et puisque dans le descriptif technique, il est bien indiqué que les personnes qui remettront offre seront accompagnées par les services pour l'analyse réelle des besoins et autres, donc, les services seront attentifs à cela et quant aux questions de Mme MARNEFFE, déjà, il y a des voiries qui sont communales et d'autres qui ne le sont pas mais en tout cas, pour les voiries communales, on sera effectivement attentifs par rapport à cela et de toute façon, vous le savez maintenant, on a quand même deux responsables au niveau des services plantations qui suivent assez régulièrement ce type de marché et le travail réalisé sur place et en fonction de cela, on pourra répondre aux diverses demandes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre, donc, ici, on est sur un budget de 145.000 euros pour l'élagage des arbres, alors, j'avais posé en commission, si on ne pouvait pas faire un marché-stock, on m'a répondu que ce n'était pas possible et dans un deuxième temps, je m'interrogeais sur le fait que les agents de la Ville parce que je ne veux pas revenir sur la technicité mais des gens de la Ville ne pouvaient pas pratiquer ces élagages, on m'a répondu qu'un accord syndical empêchait les agents de la Ville de grimper un peu trop haut, est-ce que dans le futur, tous les marchés de ce type vont être sous-traités par la Ville.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'imagine qu'à chaque fois que c'est nécessaire, ce sera sous-traité mais Madame l'Echevine...

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Donc, je n'ai pas dit que c'était suite à un accord syndical, c'est simplement et je regarde d'ailleurs quelques représentants de la délégation dans la salle, donc, je ne sais pas ce que j'ai dit en commission et j'en prends pour témoin les Conseillers présents, j'ai dit qu'à un moment donné, au niveau du travail, il y avait certaines hauteurs que nous devions respecter ainsi que certains équipements, donc, c'est ce que j'ai dit en commission et donc, par rapport à cela, en fonction de la taille de certains arbres, ce travail ne peut être réalisé par la main d'œuvre communale, c'est ce que j'ai dit et donc, par rapport à cela, en fonction des différents chantiers, il y a une partie qui est réalisée par la main d'œuvre et une autre partie en fonction de la hauteur qui est réalisée par des sociétés privées.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui mais très brièvement.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Dans ce cadre-là, à un moment dédoubler les services, ce n'est pas faire preuve de bonne gestion, si jusqu'à 3 mètres et demi, les agents communaux le font.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Les agents communaux n'iront pas, donc, les ouvriers de la Ville...

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Dans ce cadre-là, est-ce qu'on ne pourrait pas penser à sous-traiter l'ensemble de l'élagage même de basse hauteur et de réaffecter les ouvriers à d'autres tâches vu que la Ville manque de main-d'œuvre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, nous agissons au cas par cas et dans l'intérêt de la Ville et de ses citoyens. Oui. Vous avez un avis là-dessus.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Une suggestion, M. le Bourgmestre. Il y a un service à la Province de Hainaut qui gère le patrimoine arboré qui agit d'ailleurs pour compte de la région wallonne pour la cellule Gestion du Patrimoine Arboré en Déconcentration et qui je crois avait écrit à l'ensemble des communes du Hainaut pour proposer ses services à la fois dans l'aide à la rédaction des clauses techniques des cahiers des charges mais aussi dans le suivi des chantiers pour, en effet, éviter des élagages comme ma Collègue, ici, à ma droite, physiquement, a dénoncé des élagages mal faits.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais poser la question à l'Echevine mais si la Province a envoyé, j'imagine qu'on a fait un suivi à moins qu'on soit complètement débile. Mme l'Echevine.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Je ne dis pas cela pour tout, M. le Bourgmestre, ne le prenez pas mal, je dis simplement qu'il y a un service gratuit à disposition, simplement si vous estimez que nos services sont omniscients et n'en ont pas besoin, rejetez ce service gratuit.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est l'inverse.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Votre Conseillère communale se fera un plaisir de le rapporter.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Pour vous rassurer, M. le Bourgmestre, nous ne sommes pas complètement débiles et donc, à un moment donné, effectivement, quand nous avons des propositions qui sont réalisées par la Province pour ce type de travail, évidemment, nous en tenons compte et nous demandons un suivi mais nous vérifierons auprès de nos services techniques, M. BONJEAN, merci pour vos conseils.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moyennant toutes ces explications, on est d'accord ?

ADOPTE à l'unanimité

44^e Objet : BE/2017/BE/2017/421.041.00/acq.excavatrice-MRU/Acquisition d'une excavatrice - Approbation des conditions du marché et du mode de passation

ADOPTE à l'unanimité

45^e Objet : BE.2017/875.043.00/GC-Service de proximité, acquisition de 2 camions avec remorques-Approbation investissement et recours au SPW (Marché 1)

ADOPTE à l'unanimité

46^e Objet : BE.2017/875.043.00/GC(Marché 2)-Service de proximité, acquisition de 2 camions avec remorques-Approbation des conditions du marché et du mode de passation (procédure négociée sans publication préalable)

ADOPTE à l'unanimité

47^e Objet : SMP-FS/BE/2017/426.085.00/BS - Acquisition de matériel d'illumination de fin d'année (centre-ville et piétonnier) - Approbation des conditions du marché et du mode de passation (procédure négociée directe avec publication préalable)

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le matériel d'illumination de fin d'année.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre : Merci M. le Bourgmestre. Je vais être très rapide même si c'est mal barré pour le train. En fait, on est en fait contre le fait de devoir dépenser 181.000 euros pour acheter du matériel d'illumination de fin d'année puisque le matériel d'illumination actuel fonctionne toujours même si vous dites qu'il est moins fiable et on propose à la place d'utiliser ces 181.000 euros pour augmenter l'offre d'abris de nuit pour les SDF et les migrants parce qu'on va être dans une période de l'année à ce moment-là où des gens risquent de mourir de froid à Mons. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je dois avouer que l'intervention était bien évidemment dans ce cas, beaucoup moins héroïque mais simplement par rapport aux illuminations parce que si je peux me permettre, on peut aussi dire qu'on peut supprimer les terrains de football, on peut tout supprimer et faire une seule politique mais il faut quand même aussi gérer l'ensemble des obligations et par rapport à celle-ci, M. le Bourgmestre, qu'en est-il des illuminations dans les sections ? Puisqu'il avait été question à une époque de remplacer toutes les illuminations de centre-ville et de déplacer ces illuminations vers les sections, est-ce que c'est toujours l'ambition et est-ce qu'on va pouvoir le faire alors avec ce marché puisque c'est 180.000 euros, c'est quand même plus important que les autres et par ailleurs, est-ce qu'on est vraiment obligé de refourguer aux sections les anciennes

illuminations du centre-ville, est-ce qu'on ne pourrait pas aussi acheter de nouvelles illuminations, une partie pour le centre-ville et une autre partie pour les sections comme cela, il y a un équilibre entre les deux. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Madame l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Donc, M. BOUCHEZ, on rencontre pleinement votre souhait puisqu'ici, d'une part, nous remplaçons du matériel existant par un équipement LED et donc, là, on vise évidemment l'économie d'énergie et effectivement, il est prévu dans ce marché également, d'équiper les sections, de mémoire, il me semble que c'est Hyon et Mesvin mais enfin, en tout cas, nous allons vers les sections et pour répondre à M. BEUGNIES, vous savez que ce n'est pas le même type de budget par rapport à cela, nous ne pouvons pas consacrer des budgets techniques à d'autres budgets mais enfin, je ne vous ferais pas l'affront de vous expliquer toute la technique budgétaire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je passe au vote.

L'Assemblée passe au vote

PTB : NON – ECOLO : OUI – MR : OUI – CDH : OUI – CITOYEN : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 41 voix pour et 1 contre

ADOPTE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : La Ville sera illuminée. Si cela pouvez nous éclairer, ici, aussi.

48^e Objet : E/2017/722.124.00/VT- Ecole communale de Saint Symphorien- Mise en conformité des bâtiments existants- approbation de l'avant-projet.

ADOPTE à l'unanimité

49^e Objet : BE/2017/764.156.00/LF - MOHA + Foot d'Obourg - Aménagement d'une zone de parking supplémentaire - Approbation des conditions du marché et du mode de passation (procédure négociée directe avec publication préalable)

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui. M. LECOCQ, je vous en prie.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Il s'agit d'aménager une zone de parking au club du MOHA à Obourg en 2014. Fin 2014, nous avons inauguré un des plus beaux stades d'athlétisme en Belgique avec bien entendu toute une infrastructure extérieure mais également une piste de 75 mètres à l'intérieur des installations. Tout cela pour un budget

de plus de 4 millions d'euros dont 1.800.000 rien que pour la Ville de Mons et la question est évidemment de savoir pourquoi on n'a pas à l'époque prévu une zone de parking, en tout cas, une zone de parking suffisamment grande pour les 500 affiliés du club du MOHA, il n'est bien entendu, pas dans nos intentions de critiquer le club, nous aimons le sport également mais on se pose les questions par rapport à cela d'autant qu'on parle d'un budget de 150.000 euros, d'un emprunt de 150.000 euros, une question complémentaire est de savoir en quelle durée sera remboursé l'emprunt de 150.000 euros destiné au parking en question. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Oui, je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je suis très heureux de pouvoir faire une interpellation à propos du MOHA. En fait, samedi dernier, voici, 3 jours, j'ai été interpellé par des riverains, des riverains d'Obourg, rue Taille Coleau qui effectivement se réjouissaient comme nous tous, des investissements qui ont été consacrés par notre Ville et la Région wallonne en matière de la réhabilitation mais ce qui posait problème, c'est que la buvette, les installations sportives sont occupées d'une manière ponctuelle pour des événements qui ne sont pas à caractère sportif, donc, on m'a parlé de fêtes, d'anniversaires, de mariages et donc, ces événements à caractère ludique engendrent des nuisances pour l'ensemble des riverains rue Taille Coleau alors, je voulais attirer l'attention du Collège pour voir comment on pourrait encadrer davantage ces nuisances qui sont la conséquence de la location de la salle et des buvettes et autres sites qui paraît-il jusque 2 heures du matin engendrent des nuisances. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Pour répondre d'abord à M. LECOCQ, lors de ces travaux d'extension et de rénovation du MOHA, il y avait eu un accord avec le club de foot pour à un moment donné déplacer une partie du parking et donc, aujourd'hui, effectivement par rapport à cela, on refait le parking en pierrailles pour justement créer une zone de stationnement qui à mon avis, M. HAMBYE, pourra justement régler le problème de nuisances pour les riverains et en plus, par rapport à cela, on sécurise le site avec une pose de clôture justement, un portail et donc, là, cela limite justement ce parking « sauvage » qui gêne les riverains avec une zone de parking bien délimitée, donc, on répond aux attentes des riverains et ensuite on répond également à l'accord que nous avons à l'époque fait avec le club de foot.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Ce que je propose, c'est qu'on essayer dans le Collège d'avoir un riverain référent pour avoir un écho, pour éviter ce genre de nuisances. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Permettez-moi quand même une toute petite remarque. Mariage et ludique, moi, je suis célibataire mais quand même, ... Je ne voudrais pas qu'on

vous reprenne cette phrase contre vous, donc, voilà. J'imagine que vous vouliez dire les activités ludiques.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je n'ai pas recensé exactement ce qui s'y passait. J'ai des échos de certaines nuisances.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Autant pour moi. Moyennant toutes ces explications, je peux considérer que nous sommes d'accord.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Excusez-moi mais c'est quand même inquiétant qu'on ne répond jamais aux questions mais bon, j'imagine qu'on n'a pas la réponse à me donner puisque j'avais demandé la durée de l'emprunt mais bon, ce n'est pas grave mais moi, ce qui m'inquiète par-dessus tout, si vous me permettez, c'est ce genre de petits détails 150.000 par ci, 150.000 par-là, on raconte partout que la Ville de Mons n'a pas d'argent mais on va mettre 150.000 euros pour une association respectable bien entendu mais à qui on a déjà donné 4.300.000 euros. Si vous trouvez que cela vaut encore la peine de leur donner 150.000 euros, moi, je trouve que c'est un petit peu exagéré d'autant qu'il y a 500 membres dans cette association et que si on divise 150.000 euros par 500, cela fait quand même que 300 euros par membres étalez cela sur une dizaine d'années, cela fait 30 euros par année, enfin, bon, voilà, est-ce que c'est vraiment à la Ville de Mons à faire ce genre d'investissement ? Est-ce que vous n'avez pas d'autres projets dans vos cartons dont par exemple, le placement de plus de caméras de surveillance pour la sécurité des citoyens ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. C'est « non » pour le MR.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Abstention M. le Bourgmestre.

L'Assemblée passe au vote

PTB : OUI – ECOLO : OUI – MR : ABSTENTION – CDH : OUI – CITOYEN : OUI -
PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 34 voix pour et 8 abstentions

ADOPTE

50° Objet : BE2017/878.220.00/NH - Cimetières, travaux en vue de préparer la désaffectation de caveaux - Approbation des conditions du marché et du mode de passation (procédure négociée directe avec publication préalable)

ADOPTE à l'unanimité

51^e Objet : BE/2017/878.225/BD Cimetières - Fourniture et pose de cuves sans fond - Approbation des conditions du marché et du mode de passation (procédure négociée sans publication préalable)

ADOPTE à l'unanimité

52^e Objet : BE/2017/Peinture.00/LF - Infrastructures communales - Travaux de peinture - Approbation des conditions du marché et du mode de passation (procédure négociée sans publication préalable)

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Ce point-là fait suite aussi plus ou moins au point 43, il s'agit d'un marché pour des travaux de peinture à hauteur de 75.000 euros. Autant, je peux comprendre que les agents communaux ne puissent pas monter au-delà d'une certaine hauteur, etc... autant ici, dans le cahier des charges, on parle de déplacement de mobilier et de peindre les murs des écoles et des bâtiments de la Ville. Même si je suis favorable à outsourcer ce genre de chose, est-ce qu'il ne serait pas possible d'affecter les agents de la Ville à d'autres missions parce que là, on dépense 145.000 d'un côté, 75.000 de l'autre, pour des travaux qui à mon sens pourraient être effectués soit en interne ou alors mais alors on revoit l'organisation des services.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : M. JACQUEMIN, je vous ai déjà répondu en commission, donc, effectivement, il y a déjà beaucoup de travaux de peinture qui sont réalisés par la main-d'œuvre communale mais parfois, il est vrai que nous devons faire appel à des sociétés extérieures et c'est pour cela que nous prévoyons des petits budgets parce que sachez que pour l'ensemble de la Ville de Mons, le montant de 75.000 euros est quand même assez dérisoire en termes de travaux de peinture et donc, vous me posez même la question en commission de savoir comment on faisait pour les musées et je vous ai même répondu que cela faisait partie de la scénographie des musées et donc, c'est souvent la main-d'œuvre communale qui intervient sauf de temps en temps pour des petits bâtiments et donc, voilà, je pense que la main-d'œuvre communale n'est pas mise de côté par rapport à cela, c'est vraiment par rapport au budget alloué de très, très petits travaux.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'accord, on approuve quand même ?

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : On va s'abstenir.

L'Assemblée passe au vote

PTB : OUI – ECOLO : OUI – MR : ABSTENTION – CDH : OUI – CITOYEN : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 34 voix pour et 8 abstentions

ADOPTE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ceci, chers Collègues, clôture la première partie et comme promis, je vous suggère d'entamer les motions. C'est le point 80, proposition de motion demandant l'installation d'une plaque commémorative de l'indépendance du Congo et de son père fondateur Patrice LUMUMBA sous le porche de l'Hôtel de Ville. M. le Conseiller BOUCHEZ, vous avez la parole.

Sortie de MM. J.-P. DUPONT et F. HAMBYE = 40 présents

80^e Objet : Proposition de motion demandant l'installation d'une plaque commémorative de l'indépendance du Congo et de son père fondateur Patrice LUMUMBA sous le porche de l'Hôtel de Ville - Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Comme vous l'avez dit de toute façon, c'était quand même la suite logique de l'ordre du jour. Le point qui est discuté aujourd'hui était présenté par certains comme anecdotique, or, à notre sens, il est fondamental puisque la politique ne se résume pas uniquement à des questions de savoir quand on répare des trottoirs et ni l'argent qu'on a dans son portefeuille même si ce sont aussi des questions importantes mais l'aspect symbolique et la nécessité d'avoir une histoire partagée et commune est tout aussi fondamentale et Mons en la matière n'est pas une Ville qui est anodine dans le choix de cette motion puisque nous comptons sur notre territoire 1.500 personnes qui sont soit de nationalité, soit d'origine congolaise et à ce titre, Mons serait la troisième Ville en Wallonie, je dis bien « serait » puisqu'il n'y a pas de recensement ethnique, peut-être à raison ou à tort, cela, c'est un autre débat dans notre pays mais en tout cas, des études universitaires, en tout cas, une étude de 2010, rapporte ces chiffres. L'histoire de la colonisation est fortement méconnue dans notre pays puisqu'elle n'est pas enseignée, en tout cas, pas de manière obligatoire, dans les écoles et d'une certaine manière, on ne se rend peut-être même pas compte de certains symboles qui se trouvent tout autour de nous et pas plus loin qu'en-dessous du porche de l'Hôtel de Ville puisqu'à l'heure actuelle, nous avons une plaque qui a été à l'entre-deux-guerres en l'hommage aux colons, c'est d'ailleurs une plaque

qui a été offerte par les écoles communales de la Ville de Mons. A l'heure où certains essaient de faire une concurrence des mémoires, en demandant si parfois le retrait de certaines plaques ou de certains monuments et que d'autres essaient de nier les horreurs aussi que comportent la colonisation et le fait de nier un droit qui est fondamental et absolu et j'y suis particulièrement attaché en tant que libéral, c'est la liberté d'un peuple à disposer de lui-même, eh bien à cette époque où notre société a plus que jamais besoin finalement d'apaisement et de réunion, il nous paraît important d'ajouter une autre plaque à côté de la stèle existante, c'est-à-dire une plaque qui permettrait à la fois de commémorer l'indépendance du Congo le 30 juin 1960 mais aussi de son père fondateur LUMUMBA, qui a été le premier Ministre du pays qui a permis justement de négocier cette indépendance au combien importante et donc, l'idée que l'on s'entende bien n'est certainement pas ici, de venir faire le procès d'une communauté ou d'une communauté d'origine ni d'une histoire. La Belgique doit assumer son histoire dans ses bons et ses mauvais moments. La Belgique doit accepter ce qu'elle est et la présence de plaques, la présence de stèles sont des symboles de cette histoire qui doivent également être des symboles porteurs d'enseignement et il faut que dans des gens passent dans cet Hôtel de Ville et bien effectivement, il y a peut-être ces stèles parce que cela a fait partie de notre histoire et on a justifié certaines choses à certaines époques qui n'étaient pas justifiables mais il est important que maintenant, nous ayons un regard rationnel, un regard objectif sur cette histoire et c'est pour cela qu'il est important d'apposer une autre plaque à côté de cette stèle permettant à tous les passants de prendre conscience de cette réalité. C'est pourquoi, il est demandé au Conseil communal et en l'occurrence, ici, au Collège, d'installer cette plaque commémorative avec un mot explicatif qui permettra alors de mettre en relief et de mettre en évidence cet aspect de notre histoire. Un dernier mot, je crois qu'il est vraiment important que l'on puisse et c'est pour cela que la question de l'enseignement est fondamentale, que l'on puisse considérer qu'il est impossible dans un pays de vouloir à la fois que chacun s'intègre quelle que soit son origine sociale, son origine nationale, son origine culturelle si la Belgique n'est pas capable elle-même de reconnaître une série d'erreurs, une série de crimes diront certains qui ont été commis à travers son histoire pas uniquement d'ailleurs à cette période. Il est donc, fondamental que chacun puisse faire un pas vers l'autre pour plus de compréhension et plus d'apaisement, donc, le geste que la Ville de Mons poserait, ici, en soutenant cette motion est un geste qui a une importance communale, je l'ai exprimé mais qui a aussi une valeur d'exemple à travers notre région, à travers notre pays, puisqu'à l'heure actuelle, à ma connaissance, aucune commune n'a pris ce chemin et je crois qu'il est important que notre Ville en tant que citoyen montois

puisse aussi servir d'exemple sur ces questions hautement symbolique mais oh combien importante pour le vivre-ensemble. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. le Conseiller. J'aurais dû demander si on prend en considération mais je crois que nous devons prendre en considération et ce d'autant plus comme vient de le dire, M. le Conseiller, que nous avons une plaque commémorative qui date de 1930 et qui parle des « pionniers » et il est tout à fait normal qu'on estime qu'il faut un acte de mémoire à l'égard de l'indépendance et donc, il n'y a pas de difficulté, nous pouvons discuter du point sans la moindre retenue. Je vous en prie, M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Je vous remercie, M. le Bourgmestre. Nous voulons dire que nous soutenons complètement l'initiative d'avoir une plaque qui commémore l'indépendance du Congo et son père fondateur Patrice LUMUMBA parce que la mise en place de cette plaque montrera que la population de Mons souhaite mettre à l'honneur ceux qui se sont opposés au colonialisme belge. Ensuite, cette nouvelle plaque ne va pas remplacer mais va faire contrepoint à une vieille plaque présente tout près d'ici et qui glorifie la colonisation de 1878 à 1908, c'est-à-dire non pas le Congo belge mais bien la période où le territoire congolais était la propriété personnelle du Roi Léopold II dans ce Congo où des millions de Congolais ont disparu à cause du travail forcé, dans ce Congo où les mains étaient coupées par ceux qui ne récoltaient pas assez de caoutchouc. La colonisation du Congo, que ce soit sous Léopold II ou sous l'état belge a été une immense entreprise de pillage. Les ressources ont été volées grâce au travail forcé à la répression, à la violence armée, à la destruction culturelle et au massacre de masse des Congolais. Les bénéficiaires de ces pillages qui en ont tiré des bénéfices inimaginables étaient la famille royale et l'élite belge qui dirigeaient les grandes entreprises du pays. Au PTB, nous ne voulons pas faire disparaître cette plaque car nous ne voulons pas faire disparaître l'histoire mais nous pensons qu'il faut l'encadrer et quoi de mieux que mettre une plaque à l'honneur pour montrer que si dans le passé, la Ville de Mons soutenait la colonisation, aujourd'hui, elle la rejette et rend honneur à ceux qui s'y ont opposés comme Patrice LUMUMBA et je voudrais également insister sur un dernier point si vous me le permettez, M. le Bourgmestre, le débat que nous avons ce soir sur la colonisation n'est pas seulement un débat d'historien. Le fait que notre espace public soit aujourd'hui encore rempli de monument qui glorifie la colonisation dit quelque chose sur notre société. La colonisation s'est servie du racisme et a justifié celui-ci, or, si le colonialisme a disparu, le racisme est toujours présent en Belgique. Ce racisme qui fait que si on s'appelle Mamadou ou Fatima, on va se voir refuser un travail pour lequel on est compétent, qu'on va se voir refuser un logement qu'on peut se payer et que si l'on est vu

comme originaire d’Afrique, on va se faire arrêter plus souvent au nom du profilage ethnique pratiquée par la police, bref, on sera discriminé à cause du racisme de notre société. Vous le savez, la lutte contre le racisme est dans l’ADN du PTB et nous luttons contre le racisme car nous voulons surtout défendre l’unité entre les gens face à un adversaire commun, cet adversaire est le grand capital qui souhaite dégrader et détruire les conditions de vie de la majorité de la population, toute origine confondue en s’aidant du racisme justement. Alors, oui, une plaque commémorative ne va pas faire disparaître le racisme dans notre société, d’autres mesures pratiques sont nécessaires, d’ailleurs, on mène une campagne, un combat contre la discrimination notamment via la mise en place du Testing mais avoir une plaque commémorative pour l’indépendance du peuple congolais et de Patrice LUMUMBA sera un geste fort pour faire changer les mentalités. Nous soutenons donc la proposition de M. BOUCHEZ et invitons le Conseil communal à soutenir l’instauration de cette plaque commémorative. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. KAYEMBE, oui, je vous en prie puis Mme DE JAER.

M. Samy KAYEMBE KALUNGA, Conseiller : Mes chers Collègues, M. le Bourgmestre, j’ai des amendements à apporter à la motion de M. le Conseiller Georges-Louis BOUCHEZ. M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs Membres du Collège, Mes chers Collègues, c’est pour moi, une grande joie et une grande émotion de voir que la Ville de Mons souhaite poser un acte symbolique fort en rendant hommage à une partie de sa population oubliée par l’histoire. Comme vous l’avez souligné, M. le Conseiller, la Ville de Mons est la troisième ville en Belgique en termes de population congolais ou d’origine congolaise. Les amendements proposés sont de remplacer l’ensemble des considérants de la motion déposée par M. notre Collège, Georges-Louis BOUCHEZ par les considérants suivants. En 2018, le 30 juin exactement, vous l’avez dit, le Congo va fêter son 58^e anniversaire de l’indépendance. Dans 3 ans, 60 ans. Considérant le rôle majeur joué par Patrice LUMUMBA, généralement et considéré à raison comme le père fondateur de l’indépendance. Considérant la présence d’une communauté congolaise importante à Mons et son implication dans la vie de la Cité notamment à travers diverses associations. Considérant la présence de plusieurs plaques commémoratives sous le porche de l’Hôtel de Ville, qui ont toutes été installées, vous l’avez dit encore une fois, entre-deux-guerres et qui ont un lien historique avec la Ville de Mons ou ses habitants, je peux citer entre autre, une plaque pour commémorer l’accueil des réfugiés de Douai, une autre pour commémorer la libération de Mons et j’en passe. Pour arriver, finalement, enfin, à la dernière plaque qui fait objet aujourd’hui, de notre discussion qui date

de 1930, vous l'avez souligné, M. le Bourgmestre, qui était des pionniers au Congo avec une image en corrélation avec l'imagerie de l'époque. Considérant la volonté du Collège de ne pas imposer une décision sans associer étroitement les représentants de la Communauté congolaise à cette réflexion. Considérant les diverses possibilités qui se posent en termes de reconnaissance dont l'installation d'une plaque commémorative ou encore le fait de nommer une rue en mémoire à une personnalité historique, je propose de remplacer l'ensemble des décisions de la motion de notre Collègue, Georges-Louis BOUCHEZ par les décisions suivantes : marquer son accord de principe sur l'idée d'installer une plaque commémorative ou de nommer une rue ou un lieu en mémoire à Patrice LUMUMBA. Charge le Collège de dialoguer avec les représentants des associations de Communauté congolaise qui le souhaitent voire africaine afin d'opérer ensemble le choix le plus opportun en matière d'évocation de l'indépendance du Congo. M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs, membres du Collège, mes chers Collègues, par cet acte fort, la Ville de Mons peut entrer et nous pouvons entrer dans l'histoire car vous l'avez souligné, M. le Conseiller, c'est une première en Belgique. Nous avons la possibilité de contribuer à cicatriser et à pacifier les plaies de l'histoire. Je vois au cœur de cette motion, le refus de l'ethnocentrisme car nous savons et nous l'affirmons ici, qu'il n'existe pas de hiérarchie entre les peuples. Reconnaitre Patrice Emery LUMUMBA au-delà du symbole très fort, c'est promouvoir auprès des Montois, un autre regard plus ouvert, plus respectueux du Congo. Cela permet de dissiper des ignorances de la condescendance, de l'arrogance qui nourrissent la méfiance surtout les rejets. La Ville de Mons, Ville culturelle peut apporter un regard instruit, au-delà des clivages politiques, mes chers Collègues, je vous demande de voter unanimement cet amendement. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je comptais faire une intervention plus générale sur la proposition de M. BOUCHEZ pour la soutenir mais puisque les amendements sont tombés avant, je me permettrais aussi de donner mon avis sur les amendements puisque je pense qu'il y a une différence fondamentale entre instaurer une plaque commémorative à côté de celle qui est dans le porche, ne fut-ce que pour donner un caractère pour pouvoir expliquer cette plaque-là, on pourrait d'ailleurs y mettre une explication et le fait de donner le nom d'une rue qui serait peut-être à Ghlin puisqu'on a parlé des noms des rues à Ghlin ou à Saint-Symphorien même si a priori je n'ai rien contre le fait de donner le nom de Patrice LUMUMBA à une rue, je pense que c'est en plus mais là, il me semblait que la motion, elle était assez précise puisqu'il s'agit à un moment que quand on rentre dans le porche de l'Hôtel de Ville, qui ait quand même le cœur de notre Ville et qu'il représente quelque chose, l'Hôtel

de Ville, c'est le lieu où on se marie parce que c'est le lieu qui représente les citoyens de Mons, c'est cela, symboliquement qu'un Hôtel de Ville représente et donc, il me paraîtrait normal que dans un lieu qui symbolise l'ensemble des Montois, une explication ou une plaque commémorative pour la libération du Congo puisse être donnée et non d'avoir un autre endroit du Grand Mons, un nom de rue qui y soit associé. Sur la volonté de dialoguer avec les représentants des associations, pourquoi pas mais pourquoi faire cela juste le Collège, je veux dire, je pense qu'ici, on a entendu, M. BEUGNIES du PTB et Georges-Louis BOUCHEZ du MR sont d'accord, là, on est quand même dans quelque chose qui me semble-t-il transcende l'ensemble des partis représentés autour de la table, donc, pourquoi pas plutôt à la prochaine commission du Bourgmestre qui a lieu dans un mois, le vendredi soir comme toujours, inviter ces associations et en discuter tous ensemble, plutôt que d'avoir quelque chose qui se passe un peu en dehors du Conseil communal avec un Collège dans lequel sont représentés que deux partis politiques mais plutôt d'avoir une discussion franche et de faire venir les associations représentatives à une commission, ce qui permettra de ne pas être au-delà de 22-23 heures, parce qu'elles ont, en général, lieu à 19h00 et alors, d'en discuter et nous, notre volonté, c'est vraiment en en discutant à cette commission, de pouvoir avoir quelque chose qui se situe dans le cœur de la Ville qui est l'Hôtel de Ville et pas dans une rue qui serait un peu partout, je veux dire, il y a un vrai travail à faire par rapport au monument qui encense la colonisation, c'est autre chose de donner un nom de rue que d'un côté, un monument qui encense la colonisation, on puisse y compter et je pense que ce serait important puisque si en tout cas, il y a une volonté d'en discuter à la commission ou quoi que ce soit, de pouvoir aussi voir comment dans nos écoles, une information peut être donnée parce que je pense que le passé colonial est assez peu malheureusement expliqué dans les écoles et comme l'a dit, mon Collègue, John BEUGNIES avec la montée du racisme qu'on voit partout, c'est évidemment important de le faire et pourquoi pas inviter par exemple, le Conseil des enfants à la commémoration, bref, de faire quelque chose qui nous permet de travailler mais en tout cas, pas de renvoyer cela à une rencontre du Collège où on aurait peu de compte-rendu, vraiment se fixer des échéances, je pense qu'il ne faut pas traîner, il me semble que cette rencontre, le mois prochain, le mois de novembre ne me semble pas impossible pour vraiment qu'on puisse avancer, je crois que les nombreuses personnes qui sont là, dans la salle, montrent qu'il y a une volonté, en tout cas, d'avancer, ne renvoyant pas cela, aux calendes grecques. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Permettez-moi, de dire quelques éléments. J'ai discuté avec M. KAYEMBE longuement sur le sujet. La volonté de la majorité est de réaliser quelque

chose et nous pensons comme vous venez de l'indiquer tous, qu'il est grand temps et le moment est venu pour qu'on puisse évoquer les étapes déterminantes de l'histoire et dans cette histoire, en particulier, l'indépendance du Congo avec son acteur principal, LUMUMBA. Nous voudrions pouvoir travailler dans la rapidité, je ne suis pas un grand partisan du nom de rue, je ne vous le cache pas, je préférerais comme certains d'entre vous, que cela puisse être une plaque commémorative, peut-être une statue, enfin quelque chose du genre mais il faut que l'on décide à la fois de ce que l'on va faire et où va-t-on opérer le choix et donc, nous ne voulons pas que cela devienne un champ de foire politique où chacun voudra se montrer plus résolu que d'autres et donc, la proposition qui est faite, c'est de rencontrer les associations, pour le moment, nous en connaissons trois, peut-être y-en-a-t-il une quatrième, ce que je compte faire, si vous en êtes d'accord, c'est de rencontrer les responsables des associations, d'avoir une première entrevue dans des délais très courts parce que l'idéal serait que le processus puisse se terminer le jour de la commémoration, encore faudra-t-il examiner avec les marchés publics comment nous allons opérer parce qu'il faudra peut-être trouver des dispositions spécifiques qui feraient appel à un choix unilatéral d'un artiste mais ce sont des choses qui ne sont pas simples mais bon, la volonté, c'est d'aller très vite et ce que l'on pourrait faire, c'est approuver la motion, on peut même apporter des modifications quant au rythme pour qu'on soit certain que les rencontres se fassent rapidement, on ferait un premier tour d'horizon avec les associations et puis, on pourrait, en effet, moi, je n'ai rien contre une discussion en ce compris, en invitant des responsables des associations à la commission du Bourgmestre, il n'y a pas à cet égard de grandes difficultés mais voilà, il faut vraiment que si on est tous d'accord et je pense qu'on l'est tous, sur le fait qu'on veut poser un acte fort, ok, faisons-le mais alors, il faut choisir quel type d'acte et où on l'indique. Je vous invite, Mme DE JAER, tout à l'heure, à regarder sous le porche de l'Hôtel de Ville, pour m'indiquer comment vous verriez, on sortirait ensemble parce qu'il n'est pas impossible que si on veut mettre une plaque à côté de celle qui existe, il faudra retirer l'une des autres qui sont là, ce n'est pas mince parce que comme vous le savez, il y a pas mal d'anciens combattants qui y tiennent, comment fait-on, est-ce qu'alors, on déplace le tout quelque part, ailleurs, dans le jardin du Mayor, etc... là, je trouve, si vous me permettez puis je vous cède la parole, je trouve qu'on doit le faire avec les associations, qu'on discute sur ce que l'on veut et où on veut le placer et à partir de là, enclenchons alors la mécanique interne à la Ville pour qu'un marché public puisse être passé et l'idéal, ce serait de pouvoir aboutir pour le 30 juin. Voilà, je vous en prie, Madame d'abord puis M. BEUGNIES, puis M. BOUCHEZ.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Juste sur votre interpellation, on peut aller voir ensemble mais il s'agissait aussi si on met un monument ailleurs que dans le porche de l'Hôtel de Ville, alors, d'avoir une petite plaque explicative en-dessous de la plaque commémorative qui permet d'envoyer si c'est par exemple, une œuvre d'art dans le Jardin du Mayeur qui permet premièrement d'expliquer cette plaque et qui renvoie pour que cette plaque ne soit pas là toute seule alors qu'on veut poser un acte fort et qu'en fait, les gens qui rentrent dans le porche ne voient pas cet acte fort, c'était vraiment cela, le sens de mon intervention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Nous, on est globalement d'accord avec l'amendement et d'ailleurs, on vous remercie pour l'accord de principe, il y a quand même un truc qui manque, enfin, on pense qu'il manque, c'est qu'il n'y a pas de deadline.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'allais proposer à un amendement à l'amendement.

M. John BEUGNIES, Conseiller : C'est ce que j'allais proposer. Donc, voilà, je ne sais pas quelle deadline, on peut proposer mais cela peut être 2018, cela peut être fin 2017.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais d'abord céder la parole à M. BOUCHEZ puis je me permettrais de vous indiquer. Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre. Moi, je n'ai pas envie de polémiquer sur le sujet mais on sent quand même qu'il y a une inquiétude chez vous de l'enjeu politique qui se cache derrière et donc, je crois qu'à un moment donné, il y a quand même des sujets qui méritent premièrement, qu'on soit concret dans les décisions qu'on prend et deuxièmement qu'on puisse mettre de côté ce genre de chose. Quand vous utilisez l'expression « réaliser quelque chose », excusez-moi de vous le dire mais en tout cas, en ce qui me concerne, moi, je ne vous demande pas une sucette. Je n'ai pas envie que demain, on aille baptiser un clos comme l'a dit, Mme DE JAER, à l'autre bout de la Ville, Patrice LUMUMBA en disant « regardez, on a fait un truc », la motion, elle a du sens, c'est justement en pleine polémique sur les monuments, les stèles qui valorisent d'une manière ou d'une autre la colonisation d'expliquer au passant parce que c'est quand même cela le but d'une stèle ou d'un monument, c'est de faire passer un message, il y a de l'éducation derrière, d'expliquer au passant ce qu'était la colonisation et que depuis lors, heureusement, notre conception du monde a changé et que nous acceptons que nous avons fait des erreurs graves, je ne vais, ici, qualifier les choses, cela mériterait un débat bien plus long mais en tout cas, de remettre cette histoire en perspective, donc, ce n'est pas faire quelque chose, c'est à cet endroit-là, alors, on nous utilise plein d'arguments, au début, c'est parce que c'était classé mais cela, ce n'est pas

un vrai problème, maintenant, on nous parle de la place, moi, je peux vous dire qu'en-dessous de cette stèle, il y a un rebord, on pourrait mettre quelque chose sur la longueur, une explication sur la longueur, il y a de l'espace, ce n'est pas un problème, moi, je trouve que c'est vraiment important de partir sur cette idée de départ qu'il y ait une réponse au monument d'origine. Le deuxième élément, c'est qu'il faut être précis, je l'ai dit sur ce qu'on va faire mais aussi, cela a été indiqué, sur les dates et là, je crois que tant qu'à aller au bout de la logique, proposons des dates précises et symboliques, soit le 30 juin 2018 puisque c'est la date d'indépendance du Congo, soit alors, on passerait au 17 janvier, alors, peut-être que 2018, ce sera trop court, alors, cela pourrait être l'année suivante au grand plus tard qui est la date de l'assassinat de Patrice LUMUMBA parce qu'il y a vraiment une force symbolique à mettre derrière, alors, quand vous dites une rencontre entre le Collège et les associations, heureusement que vous nous dites que vous ne voulez pas que ce soit un champ de foire politique, qu'est-ce qu'on a fait dans ce genre de situation au niveau de la Ville de Mons traditionnellement, c'est que l'ensemble des groupes étaient représentés, je crois qu'il ne faut pas donner le sentiment que cela appartient plus à une famille politique qu'à une autre, c'est un consensus entre chacun de nous quelles que soient nos appartenances et d'ailleurs, j'en profite pour dire qu'effectivement, je ne partage pas du tout bien sûr les considérants de M. BEUGNIES mais nous sommes d'accord sur la conclusion et c'est cela qui est important dans ce cas-ci et donc, si vous souhaitez faire des rencontres avec les associations, pour être honnête avec vous, je crois qu'il y en a quand même et la présence de beaucoup de gens dans cette salle, en atteste, je crois qu'il n'y aura pas un grand débat sur la question de savoir si c'est bien de poser une plaque ou une autre stèle à côté de la stèle existante mais bon, je suis d'accord avec vous que l'on peut discuter, cela pose d'ailleurs toute la question de la représentativité des associations mais je ne vais même pas encore rentrer là-dedans mais en tout cas, ces rencontres, ce débat, ce travail, cela doit se faire avec toutes les formations politiques en ce compris ceux qui ne sont pas constitués en groupe, c'est-à-dire Citoyen et le PTB parce qu'il n'est pas question de donner le sentiment que ce serait soit une question venant d'un groupe de l'opposition, soit venant de la majorité, je pense qu'on doit vraiment avancer avec toutes nos bonnes volontés pour que l'unanimité puisse être conservée jusqu'au bout du processus et que cela ne soit pas entaché de soupçons d'une quelconque manière de cette fameuse foire politique dont vous parliez.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord, permettez-moi de vous dire cela, vous avez toujours un art oratoire qui parfois frise le caractère blessant, dans ce que j'ai dit, je pense qu'il n'y a pas un millimètre de discussions sur le fait que nous voulons réaliser et pourquoi,

ai-je dit quelque chose puisque la motion dit « soit le nom d'une rue, soit une plaque commémorative », si on dit entre nous que la rue, on n'en veut pas, c'est aussi simple que cela, il suffit de supprimer la rue, donc, on le supprime. Je vais relire les propositions comme cela directement une plaque commémorative et bien entendu, la plaque commémorative, elle doit être à l'aune de l'importance du geste que nous voulons accomplir mais je répète, je voudrais d'abord puisque vous ne voulez pas le Collège, que ce soit le Bourgmestre, je vais rencontrer les associations le plus tôt possible, c'est-à-dire d'ici la fin du mois de novembre, discuter, voir exactement en fonction du porche de l'Hôtel de Ville, si on pense que l'on peut faire quelque chose, je n'ai pas de difficulté, il faudra néanmoins, une fois que l'on aura décidé, si c'est le porche de l'Hôtel de Ville conformément à la législation, nous serons contraints, M. BOUCHEZ, de demander aux monuments et sites, oui, je sais que c'est un pas, écoutez, je vais vous raconter ceci trente secondes, vous voyez la rampe des escaliers qui représente le Dragon fait par Garouste. Je voulais initialement que de l'autre côté, il y avait le singe mais je voulais qu'il y ait une représentation à la fois de St-Georges et du Dragon. J'ai eu une réponse définitive que je ne pouvais pas accoler aux pierres de l'Hôtel de Ville, quoi que ce soit et c'est la raison pour laquelle, grâce au génie de M. Garouste, il a inventé cette œuvre qui ne touche pas les pierres de l'Hôtel de Ville et c'est le propre d'un artiste de l'avoir fait, donc, moi, je veux bien si on dit sous le porche de l'Hôtel de Ville, pas de problème mais si on a un refus et qu'on prend un délai de 2 ans, il ne faudra pas revenir dire « Ah oui mais vous avez voulu lanterner », moi, je ne veux pas lanterner, je veux simplement qu'on soit d'accord avec les associations les plus concernées, de dire, on voudrait faire ceci, si on me dit c'est sous le porche de l'Hôtel de Ville, sur le champ, je demanderais à Mme ROUHART quelles sont les procédures à appliquer, nous le ferons. Il y a aussi le Jardin du Mayor, comment alors faire, c'est tout cela qu'il faudra un peu étudier, quelle forme prendrait la plaque et à partir de là, nous pourrions travailler. Moi, je suggère alors de ne pas mettre « charge le Collège » mais « charge le Bourgmestre » et je supprime « marque son accord sur le principe d'installer une plaque commémorative ... », je supprime « de nommer une rue ou un lieu », en mémoire à Patrice LUMUMBA, « charge le Bourgmestre de dialoguer avec les représentants des associations des communautés congolaises qui le souhaitent afin d'opérer ensemble le choix le plus opportun en matière d'évocation de l'indépendance du Congo et ce avant la fin novembre 2017 » et puis, je viendrais en commission du Bourgmestre ou avec les associations présentes qui seront invitées et nous pourrions avoir le débat que j'espère. Est-ce qu'on peut acquiescer ?

M. John BEUGNIES, Conseiller : Là, vous parlez évidemment de vous engager à discuter avec les associations d'ici la fin novembre mais on ne met pas pour la réalisation de ce projet, on ne met pas une date.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'ai prévu ceci ici, « afin de mettre en œuvre ensuite sans délai le choix opéré », donc, je suis d'accord de le mettre mais il faut que ce soit très clair que si on doit demander aux monuments et sites, donc, je vous enverrai copie de la lettre que j'envoie de demande aux Monuments et sites mais ce sera une procédure extrêmement longue. Si les monuments et sites, nous disent non, à ce moment-là, on se retrouve Gros-Jean comme devant en n'ayant pas pu accomplir un geste et donc, peut-être qu'il faut regarder s'il n'y a pas d'autres solutions.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Mais vous pouvez éventuellement discuter avec les associations d'un autre endroit dans ce cas-là pour que cela aille plus vite.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est la raison pour laquelle, si vous me permettez, M. BEUGNIES, c'est la raison pour laquelle je pense qu'il serait plus sage que je puisse avoir un dialogue avec les représentants des associations et puis on viendra en commission du Bourgmestre avec l'ensemble des représentants qui le souhaitent du Conseil communal, les associations pour qu'il y ait alors un débat mais au moins, j'aurais pu initier et concrètement voir comment on peut réaliser la plaque commémorative et le lieu.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Petite suggestion pratique, si, effectivement, on doit demander un Certificat de patrimoine pour l'extérieur, est-ce qu'à l'intérieur, on pourrait peut-être aussi en mettre une sans certificat de patrimoine, vous voyez ce que je veux dire, si on a refus, on a dans l'intérieur...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais vous dire ceci, M. HAMBYE, je pense qu'il y aura autant d'idées qu'il n'y a d'interlocuteurs, moi, je voudrais demander à la Communauté, quel est son sentiment, son ressenti en expliquant ce qui est faisable et non faisable en demandant à nos experts et nous en avons de très grands à l'intérieur de la maison de m'accompagner pour pouvoir indiquer, éclairer, les personnes en disant « écoutez, si on va dans cette voie-là, voilà, les permis qu'il faut demander, voilà, ce qu'il faut faire, si on voit dans cette voie-là, voilà comment nous allons procéder et puis, on décidera de commun accord mais au moins, les principaux intéressés seront éclairés sur ce que l'on peut faire et ne pas faire. Je vous en prie.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : En fait quand vous évoquiez Garouste, une idée m'est venue, donc, il y a la plaque commémorative qui a un côté très traditionnel mais bon à Mons, depuis quelques années, on est quand même assez novateur dans tout ce qui est œuvre d'art,

est-ce qu'on ne pourrait pas imaginer mais il faut voir au niveau des délais si c'est possible, de mettre dans la motion, en tout cas, son amendement, évoquer la possibilité d'installer en extérieur ou en intérieur peu importe une statue d'art congolais. L'art congolais est extrêmement riche, alors, cela prend des délais mais cela varierai un peu le style, cela changerait la plaque de son caractère classique et là, je veux dire pour interpeller le passant, à mon avis, il le verrait. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pourquoi pas mais laissons-le à la discussion avec les associations pourquoi pas, cela pourrait être, en effet, une des solutions. Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : J'avoue que je ne comprends plus bien ou alors peut-être que ma motion est mal rédigée mais déjà, il y a quelque chose que j'ai du mal à comprendre et je vous le dis clairement et sans polémique mais moi, ce n'est pas ma conception des choses mais quand vous dites qu'il faut s'adresser à la communauté parce que ce sont les principaux concernés. Les principaux concernés, c'est l'Etat belge, c'est chacun de nous et donc, il n'est pas question d'aller voir une communauté en particulier et de dire « regardez, braves congolais, on a fait quelque chose pour vous, maintenant, vous devez être contents », non, la question, c'est que nous tous, on doit considérer que c'est notre histoire avec les gens d'origine congolaise, les congolais s'il n'y a pas de l'histoire du Congo et de l'histoire de la Belgique, c'est notre histoire commune et donc, cette conception de considérer qu'il faudra aller voir quelques associations et d'ailleurs, franchement votre démarche est particulière, je vous conteste le fait que le Collège rencontre les associations en vous disant, c'est trop fermé, il faut que les représentants de l'ensemble des Montois puissent être présents et vous, plutôt que d'aller dans ce sens-là, vous refermez encore plus, puisque vous dites, effectivement, pas le Collège, juste ma personne, ce n'est pas du tout ce qui vous est demandé, excusez-moi, je ne veux pas polémiquer mais à un moment donné, soit on prend cette motion, en tout cas, moi, je vous le dis, c'est comme cela que je l'ai déposée dans l'idée que c'est quelque chose de commun et partagé, soit on en fait un truc politique pour se dire voilà, il y aura une réalisation, donc, je ne vous fais pas de reproches, je vous demande juste de comprendre mon propos et si je m'exprime mal, j'en suis vraiment désolé mais l'idée, ici, c'est qu'au moins, chaque représentant de groupe puisse être là, avec les gens de l'administration avec toute personne qui a envie d'y participer mais c'est une plaque qui sera mise au nom de l'ensemble des habitants de la Ville de Mons et non pas en faveur d'une communauté, donc, il n'est pas question non plus et je vous le dis clairement, de mettre de l'art congolais là-dessus, de mettre un machin là-bas, ce n'est pas l'expo universel, c'est simplement, avoir une évolution de l'espace public par rapport à l'évolution de notre

compréhension et de notre acceptation de l'histoire, c'est cela, l'importance de la motion, je vais vous dire, à la rigueur la plaque, à la fin, elle n'est que symbole mais elle est finalement le résultat de tout un processus qui nous permet alors de considérer et d'accepter cette histoire, donc, moi, je vous le dis, soit, vous voulez garder votre texte mais il faut au moins que l'ensemble des chefs de groupe puissent participer à une réunion avec l'ensemble des services et des personnes concernées, il n'est pas question de considérer des représentants d'une communauté plus qu'une autre, si ma voisine a envie de venir, elle peut venir, il n'y a pas de problème avec cela et l'idée, c'est d'avoir une plaque qui soit à côté, effectivement, si ce n'est pas possible, il n'y a rien d'insurmontable et vous le savez bien, on a à quelques mètres de cette stèle, un pied avec une explication de l'histoire de l'Hôtel de Ville, on n'a pas dû avoir l'autorisation de l'Administration des Monuments et Sites puisque c'est juste une plaque explicative qui ne touche aucun des murs de l'Hôtel de Ville et bien, on pourrait très bien utiliser cette formule, donc, ne rendons pas plus complexe ce qui peut finalement être très simple parce que quand je vois les amendements que vous faites au amendement, on revient finalement au texte d'origine mais d'une certaine manière, excusez-moi de vous le dire, en moins satisfaisant, en tout cas, à mes yeux, donc, il y a au moins deux points, je crois que cela doit être une réunion collective et globale et deuxième aspect, c'est véritablement l'importance, si vous ne voulez pas mettre juste à côté, en tout cas, en concomitance, en relation avec la stèle qui est sous le porche de l'Hôtel de Ville. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Non. Je suis au moins d'accord avec vous que je n'ai pas envie que la réalisation de cette plaque commémorative soit une foire d'empoigne politique et qu'on en fasse chacun, il ne faut pas faire ceci, il faut faire cela, il faut la mettre ici, il ne faut pas la mettre là et quand M. KAYEMBE et moi-même quand on propose d'avoir une concertation avec les communautés, c'est bien entendu, pas avec un esprit de condescendance mais il me semble qu'il est quand même normal qu'on puisse leur demander d'une manière privilégiée leur sentiment et il va sans dire que c'est toute la communauté montoise, bien entendu, qui décidera à travers le Conseil communal et donc, je préconise d'avoir une discussion qui soit une discussion préliminaire dans des délais courts d'ici la fin du mois de novembre, je reviendrai à la commission du Bourgmestre, tous les chefs de groupe pourront être présents et même les autres, tous les Conseillers qui le souhaitent et nous lancerons une invitation à celles et ceux qui souhaitent venir participer à la discussion, que ce soit les associations que j'ai évoquées, d'autres associations, on pourrait même tenir la commission du Bourgmestre dans la grande salle mais au moins on aurait pu évoquer avec les techniciens, avec les experts de la Ville et avec un certain nombre de personnes, les

possibilités et élaborer un peu plus les idées qu'elles ne le sont aujourd'hui, il me semble que l'on ne peut pas faire mieux dans l'état actuel des choses et donc, je propose que l'on passe au vote des amendements puisque telle est la règle. J'ai un premier amendement qui est un amendement qui modifie les considérants. Je passe au vote

M. John BEUGNIES, Conseiller : Que je comprenne bien, donc, ici, on vote l'amendement de l'amendement, c'est cela ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'ai un amendement mais à l'article 2, je passe d'abord à l'article 1, c'est l'amendement des considérants.

L'Assemblée passe au vote

PTB : OUI – ECOLO : OUI -

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : « oui » tant qu'on avance mais les considérants de M. BOUCHEZ étaient bien aussi, je ne vois pas l'intérêt de changer les considérants mais avançons.

MR : ABSTENTION – CDH : OUI – CITOYEN : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 32 voix pour et 8 abstentions

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'amendement de modifications est approuvé.

J'en arrive alors au sous-amendement que j'ai proposé, donc, le sous-amendement transformerait les points 1 et 2 de la proposition de M. KAYEMBE de la manière suivante : marque son accord de principe d'installer une plaque commémorative en mémoire à Patrice LUMUMBA. Charge le Bourgmestre de dialoguer avec les représentants des associations des communautés congolaises qui le souhaitent afin de proposer ensemble le choix le plus opportun en matière d'évocation de l'indépendance du Congo et ce, avant novembre 2017. Un rapport sera présenté à la commission du Bourgmestre ouverte à tous les Conseillers communaux et à toute personne qui le souhaite. Le sous-amendement tel que je viens de l'évoquer

L'Assemblée passe au vote

PTB : OUI – ECOLO : OUI – MR : ABSTENTION – CDH : OUI – CITOYEN : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 32 voix pour et 8 abstentions

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le sous-amendement modifie en réalité l'ensemble puisque l'article 2 dit remplacer l'ensemble des propositions des propositions de M. BOUCHEZ, j'imagine que c'est le même vote pour l'ensemble de l'article 2 ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, simplement, nous nous sommes abstenus sur les amendements parce qu'on regrette vraiment le chemin qui est pris et la tournure du débat, les intérêts politiques reprennent très vite le dessus, j'invite quand même chacun parfois à quitter sa posture, moi, par exemple, par rapport à ma formation politique, ce n'est pas nécessairement, un sujet qui est simple à porter, cela aurait été intéressant que tout le monde fasse le même chemin, on votera oui sur le texte final parce que c'est une avancée et c'est toujours mieux que rien mais en tout cas, on ne peut que regretter la manière et la tournure que les choses ont prises, on aurait pu être plus constructif en la matière mais en tout cas, on peut se réjouir quand même de l'avancée.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je suis très sensible au fait que vous ne vouliez pas politiser un sujet, je pense que je vais y réfléchir encore ce soir. Sur l'ensemble du texte, comme cela, on pourra voter définitivement.

ADOPTE à l'unanimité

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, je crois que c'est un acte d'une extrême importance. J'en arrive alors à la motion sur le respect de la vie privée et l'ouverture au projet « Demain Mons » ou son financement par les partis bénéficiaires.

Sortie de M. MILLER = 39 présents

81^e Objet : Proposition de motion demandant le respect de la vie privée et l'ouverture du projet "Demain Mons" ou son financement par les partis bénéficiaires - Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Voilà, M. le Bourgmestre, on parlait politique, on va y revenir. Donc, vous le savez, j'ai à de nombreuses, je suis intervenu sur l'opération « Demain, Mons » qui vise normalement à lancer un projet de ville en fin de mandature, c'est toujours original et j'ai d'ailleurs eu le grand plaisir de participer aux deux premières dates par le Collège, c'est quand même sidérant tout ce qu'on peut apprendre, on apprend qu'il y a des problèmes de mobilité à Mons, on apprend qu'il y a des problèmes de sécurité et des

problèmes de propreté, ça, c'est quand même quelque chose qui mérite d'être souligné mais en tout cas, on s'interroge sur l'utilité réelle de la tournée pour le Collège et si cela ne cache pas d'autres objectifs. En tout cas, quoi qu'il en soit, ce qui m'a frappé lors de cette opération, c'est qu'on a des citoyens qui font part d'une série de doléances et ces doléances doivent normalement servir à débattre du futur projet de ville mais je remarque que toutes ces doléances sont collectées uniquement par le Collège, or, je pensais que l'organe qui dirige la Ville, c'est le Conseil communal, alors, il y a mieux que cela, c'est que sur chaque chaise est déposé un prospectus avec le fait que le citoyen peut laisser ses coordonnées ainsi que ses doléances et le prospectus est ramassé par l'Attaché de presse de la Ville qui d'ailleurs a parfois d'autres activités lors des campagnes électorales, or, sur ce prospectus, aucune indication relative à la Loi de 1991 sur la Protection de la Vie Privée n'apparaît premier élément et deuxième élément, il n'y a aucune possibilité pour le citoyen de limiter l'utilisation de ces données à l'un ou l'autre cadre par exemple, de le limiter, le circonscrire uniquement au niveau du Collège ou au contraire de le communiquer au Conseil voire le communiquer à des partis politiques, aucune information de ce type, or, n'importe quelle entreprise privée qui vous fait un sondage pour savoir si vous êtes content sur votre entretien automobile, eh bien, vous devez remplir plein de cases pour savoir oui-non, j'accepte de divulguer mes informations, j'accepte qu'elles soient diffusées à des partenaires, etc... ici, la Ville de Mons, rien du tout, on a toutes les données, on collecte tout, on remplit une série de tâches d'ailleurs entre temps, à Havré, ce n'est pas moi qui l'ai dit, M. le Bourgmestre, moi, je n'ai pas pris la parole et je ne prendrai bien sûr pas la parole lors de ces moments réservés aux citoyens mais beaucoup de citoyens considéraient, je les cite, que par miracle, une série d'interventions avaient eu lieu quelques jours avant votre arrivée et donc, par rapport à cela, ce qui est demandé au Collège, c'est premier élément, d'ouvrir l'opération « Demain Mons » à l'ensemble des groupes du Conseil communal, donc, qu'on puisse recevoir les résultats, les compte-rendus pour que l'ensemble des groupes puissent travailler au projet de ville, si c'est cela la vraie ambition, de stipuler également l'ensemble des formules légales adéquates en vertu de la Loi de 1991 relative au respect de la Vie Privée et de préciser qu'aucune de ces informations et données ne seront utilisées à des fins électorales par une quelconque formation politique ni communiquée à des tiers. Enfin, si vous ne souhaitiez pas respecter ces deux demandes qui me paraissent légitime, un projet de ville discuté au sein d'un Conseil communal et des indications relatives à la Vie Privée, c'est quand même la Loi qui l'impose, si vous ne vouliez pas le respecter, cela voudrait dire en fait, que cette tournée n'a pas l'ambition affichée mais en a une autre et donc, dans ce cas, cela voudrait dire que les partis

politiques qui en sont les auteurs et les responsables devraient en assumer l'ensemble des coûts. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, M. le Conseiller, d'abord, nous ne sommes pas en campagne électorale. Vous l'êtes et vous ne pouvez pas faire un pas sans vous référer en permanence aux élections qui auront lieu le 14 octobre. Je voudrais redire ce que j'ai dit à maintes reprises. La campagne électorale commence officiellement le 14 juillet et c'est à partir de ce moment-là, que tout acte posé est pris en considération et que chaque formation politique doit comptabiliser les actes posés. Dans l'état actuel des choses, le Collège avait décidé alors que le MR était membre du Collège, que nous lancerions après Mons 2015, un projet de ville. Ce projet de ville a été lancé et je crois me souvenir que vous étiez encore dans la majorité que je n'avais pas eu le temps de présenter la méthodologie ou en tout cas, les grandes lignes de la méthode, que vous aviez donné vous-même une conférence de presse expliquant quelle était votre méthode et donc, enfin, c'est une preuve irréfutable sur le fait que tout le monde savait que nous étions en train de travailler à ce projet de ville. On a accompli un effort considérable à l'intérieur de la Ville de Mons avec les services qui ont déjà beaucoup travaillé. Nous avons conformément aux souhaits d'un certain nombre de personnes ouvert un site internet, on a permis de la sorte aux citoyens qui le souhaitaient d'exprimer des souhaits. Ces souhaits sont exprimés et nous nous sommes engagés de nous rendre dans les différentes communes et nous étions à la disposition des citoyens, les écouter et apporter des réponses. C'est vrai, on a demandé que les citoyens qui le souhaitaient et on n'oblige personne pouvaient remplir un formulaire avec leur identification et ce formulaire ne sert qu'à une et une seule finalité, c'est d'adresser à ces personnes, une réponse en fonction de la question qui a été posée. Et donc, nous agissons de la sorte, il n'y a, je pense, que c'est la responsabilité du Collège d'agir de la sorte, d'être disponible et à la disposition des citoyens et bien, à partir du 14 juillet, tout acte à connotation politique sera comptabilisé, vous contrôlerez vraisemblablement les nôtres, certains, chez moi, feront vraisemblablement la même chose mais pour l'heure, le Collège agit avec l'autorité qui le sien en toute transparence et dans un dialogue qui est normal de la part d'une autorité communale comme le Collège, avec les citoyens et je propose que l'on vote contre purement et simplement votre motion.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Il y a quand même quelque chose d'assez formidable chez vous, c'est que franchement, on vous croirait presque quand vous dites « oui, la campagne électorale, cela ne concerne que les autres », c'est clair que l'ensemble des opérations que vous menez n'ont strictement aucun rapport avec la campagne électorale, vous, vous êtes la blanche colombe et les autres ne sont que de vilains

populistes qui essaient de gagner des voix, cela, on a bien compris votre message. Par contre, ce qui est encore plus sidérant, c'est la façon avec laquelle vous indiquez des contre-vérités avec beaucoup d'aplomb parce que vous expliquez qu'au lendemain de 2015, on a décidé de lancer un projet de ville, ah mais il est où le projet de ville, vous pouvez me le sortir parce qu'il y a cette contradiction permanente depuis le début où vous dites « j'ai lancé un projet de ville après 2015 mais vous êtes en train de consulter pour constituer un projet de ville, c'est que vous ne l'avez pas et ce que vous oubliez de dire de l'époque où on était en majorité, c'est que votre fameux projet de ville, Mons 2025, vous ne m'en avez jamais parlé quand j'étais dans le Collège, je l'ai découvert un samedi matin en lisant le journal Le Soir, excellente interview d'Eric DEFFET où je vois Mons 2025, ça, c'est votre sens de la loyauté, c'est comme cela que vous considérez votre partenaire, c'est que votre partenaire, il découvre dans la presse, qu'on lance un nouveau projet de ville et moi, je vous ai pris au mot parce que vous avez indiqué que vous étiez ouvert à ce que chacun puisse intervenir dans le projet de ville, donc, moi, j'ai dit en tant que formation politique, je vais aussi faire une suggestion, apparemment, cela, ne vous a pas plu vu la manière dont vous réagissez. Concernant vos considérants, vous n'êtes pas en campagne électorale, franchement, à votre place, je ne le répèterai pas parce que c'est plus que risible, en plus, vous parlez du 14 juillet, vous parlez peut-être de la fête d'ouverture de votre biennale, c'est peut-être cela que vous évoquez mais on peut être sérieux, c'est que le projet de ville, je ne vois pas en quoi vous refusez la communication de l'information au Conseil mais ce qui est encore plus sidérant, c'est que vous refusez l'inscription sur ces prospectus de mentions légales, c'est-à-dire que quand quelqu'un divulgue des informations personnelles, ces mentions doivent obligatoirement se retrouver sur le prospectus, donc, que vous nous disiez que vous allez garder cela au niveau du Collège, c'est très bien mais cela ne vous exonère pas de faire le boulot et de faire le boulot, c'est d'indiquer ces mentions légales, donc, je demande aux Conseillers, de ne pas vous suivre dans cette erreur qui à priori est juridique, de leur demander de remettre des prospectus qui ne correspondent pas à ce que la Loi exige, ce qui est quand même le comble de la part d'une autorité publique. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est moi qui vous remercie. Je passe au vote de la motion. Si c'est non, on refuse la motion, si c'est oui, on accepte la motion.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : A partir du moment où les deux demandes à savoir qu'on ait accès aux réponses et qu'on respecte la Loi sur la Vie Privée et encore plus la future Loi sur la Vie Privée qui entrera en vigueur le 25 mai 2018 notamment sur les bases de données, je ne vois pas comment on peut être « contre », moi, je n'en ai pas fait tout un foin

mais si moi, demain, j'envoie une question écrite au Collège pour avoir l'ensemble des réponses, le Collège est tenu de me répondre « oui » et par ailleurs, si une des personnes qui a donné son adresse reçoit un jour un mail d'un parti politique, ce sera contraire à la Vie Privée, donc, moi, je vote « pour » la motion puisque cette motion vise simplement à ce que nous appliquions la Loi et dès demain, je poserai une question écrite alors pour avoir accès à l'ensemble des documents qui auront été récoltés dans le cadre de « Mons Demain » puisque j'y ai accès, le Code de la Démocratie Locale est très clair, donc, je ne comprends pas comment on peut s'opposer à la quelque chose de légal. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Donc, vous dites « oui » pour la motion.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Tout à fait mais je n'en aurais pas fait une motion, c'est simplement une application du cadre légal dans lequel on vit.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Soyez sans inquiétude à cet égard, nous ne sommes pas sourds, nous regarderons les aspects légaux bien entendu. Le MR, j'imagine que c'est oui pour votre motion.

L'Assemblée passe au vote

PTB : NON – ECOLO : OUI – MR : OUI – CDH : NON – CITOYEN : ABSTENTION –
PS : NON

Qui donne le résultat suivant : par 9 voix pour, 29 contre et 1 abstention

REJETE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On en arrive à la prise en charge par la Ville de certaines missions communales gérées habituellement par la police.

Sortie de M. JOOS = 38 présents

82^e Objet : Proposition de motion demandant la prise en charge par la Ville de certaines missions communales gérées actuellement par la Police - Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Effectivement, on a souvent des débats sur la sécurité et pas encore plus tard qu'en début de Conseil et la question du manque d'effectifs au niveau de la police revient extrêmement souvent, or, j'ai pu constater en tant que citoyen que pour une demande aussi banale que d'avoir un container en

face de chez soi, cela doit passer la police et en cheminant, je me suis rendu compte que c'était la même chose pour les cartes riverains, pour certaines autorisations de terrasses, pour des panneaux de déménagement, etc... en gros, pour le faire simple, que la gestion de la voirie était laissée en gestion à la police, or, c'est une mission qui peut très bien être réalisée par la Ville de Mons. Nous n'avons pas une idée précise puisque nous n'avons pas accès à l'Administration de la charge de travail que cela représente mais ce n'est quand même pas banal, sans compter, cela, c'est mon expérience d'Echevin qui m'a éclairé là-dessus que nous avons, par exemple, en matière de gestion des horodateurs, une répartition entre d'un côté la Ville et de l'autre la police, qui est extrêmement problématique, qui en tout cas, n'est pas du plus efficace et donc, ce qui est demandé, ici, c'est très simple, c'est de décharger la police d'une partie de sa charge de travail, en l'occurrence, tout ce qui relève de la gestion de l'espace public et pour ce faire, de transférer la gestion de l'ensemble de ces missions au service de la Ville, cela permettra de libérer quelques heures, en tout cas, un volume significatif d'heures pour permettre alors aux policiers de se consacrer à leur mission première qui est de protéger les citoyens. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie. Pour être très sincère avec vous, M. le Conseiller, je pense que plutôt que de demander à la Ville de prendre en charge les missions de la police, moi, je vais vous formuler une demande. C'est que le Ministre de l'Intérieur, puisse à minima accomplir le même effort que la Ville en faveur de la police. Nous avons augmenté le budget de 500.000 euros, j'ai adressé une lettre au Ministre de l'Intérieur, j'attends toujours la moindre réponse et je pense que par ailleurs, on devrait être refinancé non seulement nous mais d'autres communes également pour disposer d'un nombre plus important de policiers. Pour le reste, je tiens quand même à dire et à saluer la qualité du travail qui est réalisé par les services notamment du Commissaire Guy Limage, en matière de gestion de l'espace public, d'ailleurs, tous ceux qui connaissent la réalité du terrain savent qu'il est indispensable de maintenir des agents de police à cette responsabilité en liaison directe d'ailleurs avec le Bourgmestre. La Zone de police a par ailleurs, prévu le recrutement prochain de 4 CALOG pour remplacer des départs et ces administratifs travailleront sous le contrôle d'au moins un inspecteur principal. Concernant la cellule Horodateurs, celle-ci est totalement gérée par la Ville et est sous la responsabilité du service Mobilité, à cet égard, il n'y a pas d'ambiguïté et ce sera bientôt le cas également pour le service riverains qui sera prochainement repris par le service de mobilité et donc, vous aurez ainsi partiellement gain de cause par rapport à votre motion mais pour l'ensemble de votre motion, je propose au Conseil communal de la refuser.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. le Bourgmestre. C'est vraiment dommage d'avoir attendu de redevenir Bourgmestre pour écrire au Ministre de l'Intérieur quand on a été Chef du Gouvernement, cela aurait été intéressant quand vous étiez Chef du Gouvernement que plutôt que d'envoyer des courriers, vous agissiez pour refinancer une série de zones, cela aurait été certainement plus efficace et plus direct, ça, c'est le premier aspect. Le deuxième aspect, vous savez le problème à Mons, il n'est pas nécessairement financier puisque là, on a dégagé des budgets pour engager 30 policiers et on se rend compte à l'arrivée qu'on en a autant qui s'en vont, donc, je crois qu'on peut s'interroger sur l'organisation, les perspectives de carrière, l'ambiance au sein de la Zone et enfin, troisième point, vous exposez, ici, de dire finalement, les gens de terrain savent que cela doit passer par la police, je peux vous dire que cela n'est pas le cas dans énormément de communes, donc vous persévérez dans ce choix mais je ne vois pas en quoi la police est nécessaire pour avoir une autorisation pour mettre sur deux places de stationnement devant chez vous, dans n'importe quelle rue de la Ville de Mons, un container pour évacuer vos déchets, cela n'a strictement aucun sens, n'importe quel fonctionnaire peut le faire, que de temps à autre, en cas de doute, il faille un avis de la police quand c'est un peu plus compliqué en matière de mobilité par exemple, pourquoi pas, à la rigueur mais en tout cas, cela ne se justifie pas, donc, vous demandiez qu'on assiste à des réunions de début juillet, moi, je vous propose un élément concret, une décision concrète et je demande aux Conseillers communaux de passer justement des infographies Facebook aux vrais actes et les vrais actes, c'est de pouvoir prendre une telle décision parce que c'est très bien de faire des beaux graphiques comme pour les enfants, c'est très ludique, c'est très joli à voir mais malheureusement, cela ne correspond à la réalité politique.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Avant de passer au vote, ce qui est rare, je vais quand même vous répondre. Sous mon Gouvernement, on a engagé chaque année 1.500 policiers, vous savez combien on en a engagé sous le Gouvernement actuel par an ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vous savez très bien que cela a été revu dans l'autre sens, cela a été revu dans l'autre sens après les actes de terrorisme.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous mets en défi de me prouver.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Et vous mélanger deux choses qui n'ont rien à voir, vous mélangez un engagement de zone avec la police fédérale, vous mélangez deux choses qui n'ont strictement rien à voir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : S'il y en a qui mélange, c'est vous. Non, non, c'est une police intégrée à deux niveaux, si vous voulez un jour en discuter en aparté, je suis disponible

à cet effet. Je passe au vote. Si c'est « oui », c'est « pour » la motion, si c'est « non », c'est « contre » la motion.

L'Assemblée passe au vote

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : OUI – CDH : NON – PS : NON

Qui donne le résultat suivant : Par 7 voix pour, 28 contre et 3 abstentions

REJETE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en viens maintenant à une motion qui concerne l'exploitation de la cafeteria du Waux-Hall à un privé. Ca tient toujours ça ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je vous avais proposé pour gagner du temps de prendre à la fois cette motion et cette interpellation dans le dossier précédent.

83^e Objet : Proposition de motion demandant de confier les travaux ainsi que la gestion et l'exploitation de la cafeteria du Waux-Hall à un privé - Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ

Ce point a déjà été discuté dans le cadre d'un point inscrit à l'ordre du jour.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. DEPLUS au sujet de la « Meat Free Monday », je vous en prie.

84^e Objet : Proposition de motion "Meat Free Monday - Un jour sans viande par semaine" – Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal PS Jean-Paul DEPLUS

M. Jean-Paul DEPLUS, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Mes chers Collègues, nous allons quelque peu changer de sujet mais c'est un sujet qui me tient à cœur, c'est la raison pour laquelle je le dépose et je vais tenter de vous convaincre d'adhérer à « Meat Free Monday », traduction littérale, « un jour sans viande », que je préférerais voir souligner par un jour végétarien par semaine, ce qui est beaucoup plus clair finalement, c'est un débat qui traverse pour l'instant la société, il ne faut se le cacher. Les plus jeunes d'entre nous, y sont sensibles mais dans toutes les couches de la population, les citoyens sont attentifs à ce qu'ils sont dans leurs assiettes et surtout comment cela arrive dans les assiettes. Alors, il y a sur le territoire de Mons déjà pas mal d'associations qui sont actives dans le sud notamment végétik, il y a aussi Daniel FOSTER et ses cours de cuisine, etc... Il y a d'autres activités comme le jeudi veggie mais il me semblait que la valeur symbolique de quelqu'un comme Paul Mc

McCartney, qui supporte ce projet avec ses deux filles qui sont Mary et Stella, qui depuis 2009, donc, a lancé ce programme qui est destiné à promouvoir au moins 1 jour végétarien par semaine. Je pense que je ne n'ai pas grand-chose à vous apprendre mais les associations internationales qui s'occupent à la fois de résorber le cancer et à la fois de tenter de convaincre que les effets néfastes de la surconsommation de protéines animales sur l'effet de serre sont bien réelles et bien, je pense qu'il est temps de tenter de convaincre à la fois les citoyens, à la fois les associations, pourquoi pas les écoles mais c'est déjà en cours à Mons notamment qu'il y a là, une démarche positive à adopter. Il y a aussi un élément dont on ne parle pas souvent lorsqu'on évoque le fait de manger plus végétal, c'est l'aspect social. L'aspect social, il est, je pense, réel puisque quand vous tournez vers les protéines végétales, alors, je parle des haricots, je parle des lentilles, je parle du quinoa, par exemple, le coût pour les familles est évidemment nettement moindre que lorsque l'on se tourne vers les protéines animales et il y a aussi cet aspect qui est éminemment éthique selon moi, c'est ce qu'on appelle la mal bouffe, la mauvaise nourriture, touche principalement les couches les plus défavorisées de la population, alors, ces couches défavorisées ont besoin d'informations pour comprendre qu'on peut se nourrir tout à fait convenablement et dépasser le fait que mal se nourrir, de bien se nourrir avec des protéines végétales, c'est donc un projet d'informations que je vous propose, je vous propose que d'ailleurs, l'ensemble pas seulement moi ou le département de l'Echevine, Savine MOUCHERON s'y attache mais que l'ensemble des Collègues puissent à un moment donné en discuter par exemple, dans un groupe de travail, les responsables politiques ont ce devoir me semble-t-il de faire passer ce type d'informations au niveau local pourquoi pas, ce n'est pas nécessairement quelque chose qui nous dépasse, c'est réellement au niveau local que nous pouvons faire quelque chose, je pense que c'est quelque chose de tout à fait compréhensible et un jour végétarien par semaine est une façon relativement facile de faire comprendre ces enjeux. Je vous remercie.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Oui, Mme l'Echevine.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Merci M. le Conseiller pour votre proposition qui a retenu toute notre attention et donc, la démarche me paraît particulièrement intéressante de par des développements que vous en avez faits. Le premier, évidemment est l'axe du développement durable puisqu'on connaît les conséquences de l'élevage intensif sur l'environnement. Vous avez aussi évoqué les aspects sanitaires puisque la consommation trop élevée de viande est aujourd'hui avéré comme néfaste pour la santé. On est revenu aussi et je l'ai vu dans votre motion, sur l'aspect du bien-être animal et je pense que dans l'actualité où aujourd'hui, le Ministre flamand du bien-être animal vient de fermer l'abattoir d'Izegem, je

pense que cela a tout son sens aussi aujourd'hui et vous l'avez relevé aussi, quelque chose qui n'est pas forcément évoqué quand on parle de végétarisme, c'est probablement aussi la situation sociale, sanitaire des ménages moins favorisés. Je suis tout à fait partisane à vous rejoindre sur cette proposition d'intégrer Mons dans une démarche d'un jour sans viande comme cela a été proposé au végétarien et de mettre en place un groupe de travail avec ceux qui le souhaitent, donc, je pense que M. DEPLUS peut être à l'initiative de ce groupe puisque vous avez probablement des relais qui seront de bons conseils en la matière. Sachez aussi d'ores et déjà que l'Echevine de l'Education Catherine HOUDART, a fait intégrer dans le cahier des charges, dans les menus des écoles communales, deux jours avec deux fois par mois un menu végétarien pour les enfants et que par ailleurs, avec l'Echevin Nicolas MARTIN, nous avons déjà sensibilisé l'ensemble du secteur HORECA, les restaurants de la Ville de Mons pour proposer dans leur menu, au moins deux plats végétariens, donc, je pense qu'on est déjà inscrit dans une démarche qui va dans ce sens-là, donc, je suis tout à fait favorable à votre proposition.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je passe au vote pour la motion. Oui, je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Je comprends bien tous les considérants, etc... mais on s'engage sur quoi ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : « D'adhérer au principe défendu dans « Meat Free Monday », un jour sans viande par semaine et deux, de la mise en place, d'un groupe de travail chargé de la promotion de cette campagne auprès des associations et des citoyens afin d'étudier et proposer rapidement les modalités pratiques de sa mise en œuvre ». Oui, vous voulez dire quelque chose ?

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Adhérer au principe, certes mais il n'y a rien d'obligatoire, évidemment.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Si j'ai bien compris la motion, c'est vraiment une sensibilisation vis-à-vis de la population par rapport au considérant qu'on a développé, il n'y a pas de contrainte mais une volonté partagée d'avancer sur l'information et la sensibilisation.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Il y a une étude très intéressante qui est sortie dans « Le Monde » il n'y a pas longtemps en France, donc, la tendance générale, elle est à la baisse depuis 20 ans, en France, sur la consommation de viande et il y a différents éléments pour l'expliquer et qui ne sont pas dû au fait à une campagne particulière, c'est qu'il faut faire confiance à la population, elle est elle-même consciente de tous les problèmes que vous avez évoqués, je vais en citer 5-6, c'est la tendance végane, c'est clair, c'est en train de s'instituer

dans la société occidentale. La hausse des prix de la viande, tout secteur confondu. Des consommateurs citoyens qui sont devenus de plus en plus soucieux de leur planète. Le lien établi entre la consommation de viande rouge et le cancer via l'OMS, cela aussi les gens comprennent, ils ne sont pas débiles et ensuite, vraiment la sensibilité croissante des occidentaux à la bonne bouffe et donc, effectivement, moi, ce que je crois aussi et il faut le souligner, ce n'est pas assez souligné, c'est qu'il y a aussi une responsabilisation qui est citoyenne, qui est responsable, qui n'a pas besoin de campagne de sensibilisation nécessairement bien qu'on ne va pas s'opposer à cette motion mais il faut aussi rappeler la conscience qu'ont les citoyens eux-mêmes de leur consommation en termes de nourriture.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. D'autres souhaitent prendre la parole ? Puis-je passer au vote.

L'Assemblée passe au vote

PTB : OUI – ECOLO : OUI -

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Oui et comme je l'ai dit à Jean-Paul, on souhaite rejoindre le groupe de travail notamment pour voir dans quelle mesure on ne peut pas encore mieux associer le secteur HORECA puisqu'en choisissant un jour on pourrait de préférence choisir un jour dans lequel les restaurants qui proposent déjà des menus végétariens soient ouverts, ce n'est pas le cas le lundi, mais qui est par exemple le cas le jeudi pour le jeudi veggie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok.

MR : OUI – CDH : OUI – PS : OUI

ADOPTE à l'unanimité

85^e Objet : Proposition de motion demandant la mise en place d'un plan caméras - Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok ! J'en viens alors à votre motion, Monsieur BOUCHEZ sur la mise en place d'un plan caméra. Je crois qu'on en a beaucoup parlé mais je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Ecoutez, Monsieur le Bourgmestre, puisqu'on a déjà évoqué la question dans le point 2, on peut passer au vote directement, de toute façon, ça correspond au point 2.

L'Assemblée passe au vote

PTB : NON - ECOLO : NON -

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Si on est d'accord pour un plan caméra, on va malgré tout voter contre la motion puisque notamment dans les considérants il y a des choses sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord.

MR : OUI - CDH : NON – PS : NON

Qui donne le résultat suivant : 7 voix pour et 31 contre

REJETE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : La motion est rejetée. Alors, l'exploitation du parking du Waux-Hall, ça c'est réglé.

86° Objet : Proposition de motion demandant l'exploitation du parking du camping du Waux-Hall - Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ

Ce point a déjà été discuté dans le cadre d'un point inscrit à l'ordre du jour.

87° Objet : Proposition de motion "Mons, commune hospitalière" - Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale ECOLO Charlotte DE JAER

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mons, Commune hospitalière. Oui.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Merci ! Il s'agit d'une motion qui sera sans doute débattue dans d'autres conseils communaux puisque c'est une motion qui est issue du CNCD et qui vise à rendre nos communes plus accueillantes à l'égard des migrants et à s'engager à respecter les droits fondamentaux des migrants sur notre territoire et s'engager avec trois principes et je pense que si cette motion arrive aujourd'hui, en tout cas si moi je l'apporte aujourd'hui, il y a deux éléments dernièrement dans l'actualité qui m'ont amenée à l'apporter, la première est évidemment ce qui est en train de se passer au parc Maximilien à Bruxelles et le non-accueil que l'on réserve à certains migrants, le fait qu'on aille leur chercher leurs sacs de couchage, qu'on leur vole leurs affaires, tout ça se passe dans notre pays ! Et la

deuxième chose était par rapport aux commentaires d'un article de presse sur une classe pour migrants à Saint-Luc et après avoir passé une heure à dénoncer les commentaires racistes qui se trouvaient en dessous de l'article et je pense que nombreux d'entre nous autour de la table en sont choqués, j'ai proposé cette motion au Conseil Communal. Cette motion vise à, premièrement, et je pense que c'est un axe important à s'engager à sensibiliser la population sur l'émigration et l'accueil de l'autre, je ne vais pas, vu l'heure tardive, revenir sur l'ensemble des éléments mais revenir sur les grands titres, je pense que tout le monde a reçu la motion et que chacun a eu l'occasion de la lire, donc vraiment une action de sensibilisation pour éviter que l'on monte les gens les uns contre les autres pour éviter la montée du racisme qui est en train de s'opérer dans notre société et pour éviter la montée des extrémismes comme on a pu le voir dans d'autres pays et notamment parfois très près de chez nous. Si aujourd'hui ce n'est pas Madame LEPEN qui est au pouvoir, il s'en est fallu d'un cheveu. Ensuite la deuxième est de pouvoir, dans le cadre de ses compétences communales, améliorer l'accueil et le séjour des migrants sur notre territoire, évidemment il y a toute une série de compétences qui ne sont pas du ressort communal mais toute une série de choses notamment le lien avec la Police mais aussi l'accueil dans les services administratifs, l'accueil au guichet de population, le respect des procédures et droits, le respect à la vie privée, tout ça sont des choses sur lequel notre commune peut agir et enfin, de vraiment marquer cet accord pour pouvoir être une commune hospitalière. Je pense que c'est une démarche qui est en train de s'opérer un peu partout et j'espère que l'ensemble des groupes politiques pourront répondre favorablement à cette motion. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Oui, Madame, je vous en prie.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Monsieur le Bourgmestre, j'aimerais vous proposer des amendements au nom de la Majorité PS-CDH à cette motion de notre collègue DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Est-ce que pendant la distribution, est-il possible que vous expliquiez les amendements pour gagner un peu de temps, puisqu'il est déjà 23h30 ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien sûr !

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Avec plaisir, je préférerais que vous ayez le texte en face de vous mais, avec plaisir. Tout d'abord, je voudrais remercier Charlotte DE JAER pour son initiative pour le dépôt de la motion. Comme elle l'a dit, sa volonté est de vraiment refuser la banalisation du racisme en Belgique. Je dirais que pour ma part, ce qui m'a fortement marqué ces derniers mois c'est notamment le sondage polémique organisé par un ministre du Gouvernement Fédéral qui n'hésite pas à faire son beurre sur les réfugiés, ce qui permet d'ailleurs de monter dans les enquêtes et les sondages d'opinion. Un autre exemple est

cette vidéo raciste postée sur les réseaux sociaux par ce même ministre, c'est vrai qu'elle a été retirée depuis, mais enfin on le sait, cette vidéo était vraiment là pour attiser la stigmatisation envers les migrants et donc je pense en effet que ce type d'initiative a tout à fait sa place dans notre ville et c'était aussi l'occasion de pouvoir montrer finalement ce que le Collège réalise, ce que nous avons pris comme décision au sein de la Ville par le dépôt de ces amendements. Donc, dans un premier temps au niveau de l'article 1, je remplacerais les différents considérants proposés par Charlotte DE JAER par d'abord le fait dans un considérant d'évoquer la campagne de sensibilisation initiée par la CNCD, dans le cadre d'une coalition de toute une série d'associations, avec lesquelles d'ailleurs on travaille et je pense que c'est important de le remettre dans le contexte. Je propose aussi aux membres du Conseil dans ce cadre-là et je l'ajoute maintenant d'aller sur le site www.communehospitalière.be puisque vous aurez vraiment tous les tenants et aboutissants de cette belle initiative. Egalement donner rendez-vous ce jeudi 14 septembre parce que c'est l'occasion aussi d'avoir une action en face de l'Hôtel de Ville à 18h30, on l'a vu, on a déjà eu un premier avant-goût de l'action qui pouvait être menée mais je pense que l'idée est vraiment de distribuer des flyers, de sensibiliser un maximum. Je voudrais aussi souligner la bonne collaboration des autorités montoises avec l'ensemble des associations de terrain sur ces sujets, la volonté du Collège aussi de souligner cette campagne, aussi rappeler que, à la fois, le CPAS et la Ville de Mons organisent des activités de sensibilisation déjà, aux problématiques rencontrées par les personnes migrantes et je dirais que, je proposerais d'ailleurs à notre collègue Charlotte DE JAER de rejoindre justement le Conseil Consultatif des personnes immigrées qui constitue quand même une action concrète, notamment parce qu'au sein de ce Conseil Consultatif des personnes immigrées, forcément on peut y développer et formuler des propositions qui ne sont sans doute pas encore suffisamment réalisées sur le terrain, je pense qu'on peut toujours améliorer le modèle et toujours encore proposer des choses pour qu'on puisse, comme elle l'a souligné dans son intervention, faire en sorte que les mentalités évoluent et que justement cette montée du racisme que l'on ressent particulièrement sur les réseaux sociaux, puisse être enrayerée par notre action efficace sur le terrain. Aussi, souligner le fait que 150 membres du personnel de la Ville de Mons, dont les agents d'accueil, d'ailleurs, ont pu participer à une formation pour lutter contre les discriminations, organisée par les services de l'Egalité des Chances et dispensée par UNIA, le nouveau nom du Centre Interfédéral pour l'égalité des chances. On le sait, c'est peut-être pas encore suffisant pour certains, mais je trouve que ce type de formation permet de libérer la parole, peut-être pas toujours dans la formation en tant que telle mais par la suite et d'ailleurs c'est vraiment le type

d'initiative à faire de façon récurrente au sein de notre administration. Considérant aussi qu'il y a une action d'information qui est prévue en décembre en collaboration avec Amnesty International pour montrer aussi par une action concrète à quel point ce type d'initiative est suivi au sein de notre administration avec évidemment le Collège qui embraye. Considérez aussi que l'accueil et le séjour des migrants au sein de la Commune de Mons sont organisés principalement et assurés par le CPAS et considérant aussi que toute une série d'éléments se trouvant dans la proposition de motion de notre collègue sont déjà réalisés. Je voudrais notamment signaler l'accueil de chaque personne réalisé de façon individuelle par des agents spécialisés, le fait que les informations soient disponibles dans de nombreuses langues, qu'il y ait des cours de langue française organisés, des tables de conversation, qu'il y ait également un service d'interprétariat qui existe et pour votre information, nous avons aussi engagé un professeur de français d'origine syrienne. Également signaler que des permanences sont organisées pour favoriser l'insertion socio-professionnelle via le service d'insertion socio-professionnelle en collaboration avec le Forem et les autres associations du secteur. En ce qui concerne le cas particulier des initiatives locales d'accueil, rappeler que des rencontres inter ILA sont organisées et ouvertes au public, que la transition de l'aide matérielle vers l'aide financière est assurée par les agents qui gèrent justement ces ILA. Faire aussi une mise en évidence de l'attention qui est particulièrement accordée au sein de la Ville de Mons par les mineurs étrangers non-accompagnés, ce qui n'est pas toujours le cas dans d'autres villes et je comprends qu'on puisse le souligner mais ici en tout cas il faut le dire. Il y a une véritable attention via les services d'aide à la jeunesse et une assistante sociale spécifiquement formée à cette problématique. Par contre, certaines affirmations se trouvant dans la proposition de motion de la conseillère nous semblent difficilement réalisables. Je pense par exemple à l'autorisation d'occuper collectivement des bâtiments, à la facilitation de l'homologation des diplômes qui n'est pas de compétence communale, même si, personnellement, en tant notamment qu'élue à d'autres niveaux de pouvoir, c'est vraiment un domaine sur lequel je travaille énormément avec l'équivalence des diplômes. La facilitation de l'accès à l'aide médicale urgente, parce qu'il s'agit d'une procédure qui est règlementée à laquelle le CPAS ne peut se déroger, il faut vraiment suivre les prescrits légaux en la matière et la garantie de l'accès au logement d'urgence alors que le recours à celui-ci ne peut se faire à durée indéterminée, donc, il y a forcément là aussi des difficultés à mettre ce type d'idées, certes intéressantes, en pratique sur le terrain. Je voudrais aussi revenir sur les arrestations et interpellations effectuées par la Police qui se réalisent et se réaliseront dans le respect des prescrits légaux en vigueur et vraiment je voudrais insister dans le respect de la dignité

humaine, vous avez cité des éléments où des faits se déroulant dans d'autres villes, je pense qu'ici, il y a véritablement une volonté de la Zone et des équipes de la Zone de Police de Mons Quévy de travailler vraiment dans le respect de l'autre. Maintenant on peut encore de toute façon améliorer les choses et je rappelle que d'ailleurs nous avons eu une réunion relative à la sécurité il n'y a pas si longtemps que cela. Alors, ce que je voudrais faire dans le cadre de l'article 2 c'est remplacer l'ensemble des décisions et proposer les décisions suivantes aux collègues. D'une part, dire que nous voulons répondre évidemment à l'appel lancé par le CNCD, réaffirmer que la Ville de Mons est commune hospitalière au regard de tout ce qu'elle accomplit déjà en faveur de l'accueil des migrants et en matière de sensibilisation aux problématiques rencontrées par les migrants. Même si encore une fois l'idée est de continuer à améliorer le modèle et surtout de faire en sorte qu'il y ait un travail qui se fasse en bonne intelligence avec l'ensemble des citoyens montois dans cette logique et dynamique de vivre ensemble. Aussi prendre la résolution de continuer à respecter sur notre territoire les droits fondamentaux des migrants qui y sont présents. S'engager aussi à poursuivre les actions entreprises, on l'a dit, pour sensibiliser la population sur l'émigration et l'accueil de l'autre. Améliorer l'accueil et le séjour des migrants dans le respect des droits humains, je l'ai encore dit. Refuser évidemment le repli sur soi, j'ai donné un exemple tout à l'heure qui m'avait fortement marqué à un niveau de pouvoir qui me semble quand même, qui devrait être exemplaire en la matière. Refuser les amalgames, les propos discriminatoires qui font finalement des migrants des boucs émissaires et enferment des milliers de personnes d'ailleurs dans des zones de non droit. Faire en sorte qu'à notre niveau, Ville de Mons commune hospitalière, on puisse interpellier les autorités belges compétentes et concernées pour qu'elles remplissent pleinement leurs obligations européennes en matière à la fois de relocalisation, de réinstallation des réfugiés et également se déclarer solidaire des communes d'Europe ou d'ailleurs qui sont confrontées à un accueil important de réfugiés. Et enfin, nous voulons dans cette contre motion, ou plutôt amendement, marquer la ferme opposition à toute forme de politique migratoire qui entraîne des violences, des violations de droits humains des personnes migrantes, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Tout d'abord c'est assez particulier de changer l'ensemble des considérants d'une motion-type qui va être déposée dans de nombreuses communes par des considérants dans lequel mon nom apparaît une quinzaine de fois. Moi, je n'ai pas de souci à ce que mon nom apparaisse dans une motion mais il semble que les considérants du CNCD étaient assez généraux pour que nous puissions les adopter. Ensuite,

sur la motion en elle-même, j'ai comme l'impression qu'il y a une non-volonté d'aller plus loin. Et donc, ici, on met en avant ce que l'on fait de bien et je pense à n'avoir à aucun moment dit que la Ville de Mons était inhospitalière, je dis simplement que nous pouvons faire plus et là il n'y a rien. Je vais prendre un exemple, on prend l'exemple des MENA tout ce qu'on y dit c'est qu'une attention spécifique est accordée aux MENA via les services d'aide à la jeunesse et tout ça. A côté de ça, la motion propose, par exemple, qu'on encourage les citoyens montois à devenir tuteur de MENA et ça, je ne retrouve nulle part là-dedans. Ensuite, sur l'impossibilité de l'autorisation de l'occupation collective des bâtiments, si on lit bien ma motion, il est marqué 'soutenir ou du moins ne pas empêcher les éventuelles occupations collectives', donc ça ne veut pas dire qu'on va mettre une banderole à l'entrée de la Ville de Mons pour dire 'venez squatter les maisons des gens qui sont partis en vacances, c'est super !', non ! C'est plutôt quand un moment une série de personnes peut arriver et occupe par exemple une église, qu'on n'essaie pas de les déloger. Ensuite, sur les arrestations et les interpellations, j'ai malheureusement un regard assez différent que celui qui est posé par Madame la Conseillère et j'ai déjà dit à plusieurs reprises au Conseil de Police auquel j'assiste chaque moi pour parler de la sécurité. Donc, quand sur les profils Facebook de la Zone de Police de Mons Quévy, quand on procède à des arrestations dans le quartier de la gare et que l'on dit 'on a arrêté cinq dealers et 17 personnes sans-papiers', on renforce le sentiment collectif qu'être sans-papiers est une source d'insécurité dans notre ville et c'est apparu à une première reprise, c'est apparu à une deuxième reprise et ainsi de suite. L'opération Gaudi, donc, vous voyez c'est une opération où le Fédéral envoie un mail à l'ensemble des commerçants pour que les commerçants soient attentifs à bien aller dire à la Police 'attention il y a un sans-papiers qui est passé dans mon commerce, s'il vous plaît venez l'arrêter', je trouverais ça normal que nous puissions demander à nos policiers dont on sait par ailleurs qu'ils ont beaucoup de travail de ne pas suivre ce genre de choses. Qu'à un moment il y ait quelqu'un qui commette une infraction à la loi et que cette personne soit sans-papiers, qu'on l'arrête puisqu'elle a commis une infraction à la loi mais n'encourageons pas notre police à arrêter des gens uniquement parce qu'ils sont sans-papiers. Par ailleurs on parle du Conseil Consultatif des personnes immigrées, la motion ne parle pas des personnes immigrées, elle parle de tout le processus avant qui amène à être des personnes immigrées. Alors, on peut peut-être changer l'intitulé des personnes immigrées et pour ne pas faire polémique pendant des heures, on pourrait par exemple que l'ensemble point par point des propositions que j'ai faites dans ma motion et dont certaines vous paraissent irréalisables mais à moi elles me paraissent parfaitement réalisables, qu'on les discute à ce moment-là, là-bas. Mais balayer

d'un revers de la main les éléments concrets qui montreraient que notre ville ne dit pas juste 'je suis hospitalière et je ne vais rien faire en plus', mais au contraire 'fais des pas en avant', ça me paraîtrait quand même un peu mieux que – vous m'excuserez – des engagements qui sont quand même assez limités, dont on ne voit pas l'aspect concret des choses. Et donc, voilà, c'est un peu la proposition que je fais, ce serait peut-être alors, puisque on ne va pas refaire point par point de l'ensemble de la motion mais qu'on puisse en discuter puisqu'il semblerait que le conseil participatif de la personne émigrée parlerait aussi du parcours et de tout ce qui se passe avant, qu'on puisse discuter point par point de l'ensemble de ces mesures plutôt que de considérer que la Ville de Mons n'a pas un potentiel de progression important en matière d'accueil des migrants. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je n'ai pas bien saisi ce que vous proposez, je m'excuse, j'ai été attentif mais...

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : La contre-motion, en fait, retire les éléments concrets.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'ai compris, mais concrètement, qu'est-ce que vous demandez ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Que les éléments concrets, point par point, soient discutés – puisqu'on nous envoie vers le Conseil Consultatif des personnes immigrées – dans le Conseil Consultatif des personnes immigrées et qu'on revienne à un prochain Conseil Communal alors avec l'ensemble de ces points concrets pour éviter d'être juste dans des paroles de bonne intention mais être vraiment dans la concrétisation d'objectifs.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'autres avis ? La motion, les amendements invitent à se rendre à cette Commission, donc...

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Notamment c'est pour ça que je m'inscris en faux par rapport à cette idée de dire que cette motion c'est acter une photo maintenant et estimer qu'on n'a rien de mieux à faire, puisque je l'ai répété plusieurs fois en présentant ces amendements, l'idée ce n'est pas de dire 'tout ce qu'on a fait est génial et on ne fait rien de mieux', au contraire, moi je préférerais pouvoir, en effet, travailler sur les différentes propositions mais pouvoir les travailler aux endroits ad-hoc, notamment ce conseil participatif et puis en plus n'oublions pas que c'est une campagne qui démarre, elle est en route depuis quelques mois à peine et donc je pense que ce serait intéressant de rencontrer les responsables des différentes associations qui font partie d'ailleurs de cette coalition pour la Justice Migratoire. Ils vont lancer la campagne notamment en ville avec cette activité le 14 septembre qui a lieu dans différentes villes et communes en Belgique et donc voilà. Il me semble que c'est tout à fait ce que nous faisons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, vous vous souhaiteriez que l'on passe au vote et il y aurait cette commission qui pourra se réunir. Madame, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Mais que ce soit en Commissionné ou que ce soit rediscuté ou que ce soit adopté, une motion édulcorée, malgré tout, je suis désolée, c'est rater le coche ! Il y a des communes qui se déclarent 'commune hospitalière'. Il y a des communes qui, ce mois-ci, l'ont fait ! C'est un symbole, si la Ville de Mons ne le fait pas, je suis désolée, c'est manquer le coche, c'est vraiment regrettable !

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : On se déclare 'commune hospitalière' !

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Mais on retire les considérants de la motion 'commune hospitalière', donc les considérants qui sont ceux de la motion-même pour les remplacer par des considérants un peu étranges, où on m'invite à aller à des réunions, etc. On ne va pas voter sur tout cet aspect que la Belgique – et Mons en particulier – est marquée par l'histoire d'émigration, que la mobilisation actuelle... tout le fond du texte, tout le sens du texte puisque tous les considérants un peu généreux qui expliquent pourquoi on arrive à demander que des communes soient hospitalières sont retirés, en fait. Tous les considérants disent 'la bonne collaboration des autorités montoises avec l'ensemble, le fait que le CPAS et la Ville de Mons organisent de nombreuses activités', alors que les considérants de la motion que j'avais déposée sont beaucoup plus larges, ils expliquent pourquoi on arrive à cela !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Allez, je pense qu'on a eu l'occasion de s'expliquer. Donc, je mets d'abord au vote le premier amendement...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, simplement, je ne vais pas reprendre ce qu'a très bien dit Madame DE JAER, à un moment donné, quelles que soient les convictions des uns et des autres, ça devient véritablement ridicule de faire semblant que vous acceptez mais quand même de ne pas voter le texte tout ça parce qu'il vient de l'opposition. Alors, c'est comme tout à l'heure, je reviens avec mon côté binaire, désolé, je ne suis pas très malin, mais soit vous êtes pour, soit vous êtes contre. Est-ce que vous voulez que Mons soit commune hospitalière, oui ou non ? Ce n'est quand même pas super compliqué ! Nous, en ce qui nous concerne, nous aurions voté le texte d'Ecolo, mais ce que vous êtes en train de déposer, de toute façon c'est de la diversion politique et donc on s'y opposera, donc, s'il vous plaît, il n'y a plus de journalistes, il n'y a quasi plus personne dans la salle, on est entre nous, promis on ne le répétera pas que vous avez voté un texte d'Ecolo, mais qu'on puisse au moins voter sur le texte d'origine qui est la vraie proposition politique.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, selon la règle, je mets au vote l'amendement un qui est de remplacer les attendus de la motion de base

L'Assemblée passe au vote

PTB : NON – ECOLO : NON – MR : NON – CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 28 voix pour et 10 contre

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'article deux, on remplace les décisions par les décisions qui ont été notées dans l'amendement

L'Assemblée passe au vote

PTB : OUI – ECOLO : ABSTENTION – MR : ABSTENTION – CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 29 voix pour et 9 abstentions

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pour l'ensemble de la motion telle qu'elle a été amendée

L'Assemblée passe au vote

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Abstention puisque les nouveaux considérants dénaturent totalement la proposition !

MR : ABSTENTION – CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : 28 voix pour et 10 abstentions

ADOPTE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, la proposition amendée est approuvée. Alors, j'en arrive aux questions et après les interpellations. J'ai d'abord une question de Monsieur le Conseiller Stéphane BERNARD relative à une aubette de bus à Havré et je vois à Havré et à Obourg. Je vous en prie.

M. Stéphane BERNARD, Conseiller : Merci. Depuis 2012, je suis régulièrement interpellé au sujet de l'aubette de bus située chaussée du Roelux, 1030A à 7021 Havré. J'ai déjà rédigé quatre interventions écrites en cette problématique et tous les avis semblent converger vers le même constat : cette aubette de bus constitue un danger relativement important étant donné son emplacement. En effet, il est impossible d'avoir la moindre visibilité des véhicules qui arrivent de Mons en direction d'Havré. Le danger est journalier et se répète à chaque fois que les riverains proches doivent quitter leur parking ou garage. En son temps, peu après le

placement de l'édicule, la Police avait signalé que l'emplacement n'était pas judicieux et conforme aux règles de circulation pédestre. Légalement, il n'y a pas assez de place entre la paroi publicitaire ou l'autre paroi vitrée de l'abri et la bordure pour passer avec une voiture d'enfant ou une chaise roulante. Or, à ce niveau il doit y avoir au minimum 1,20 mètre de passage libre. La société Clear Chanel qui gère ces espaces avait émis un avis contraire. Lors de la réfection des trottoirs, les riverains avaient aussi demandé pour enlever l'édicule. Le service des Gestion de l'Espace Public de la Police est entièrement favorable à cette demande. Le souhait des riverains est qu'on puisse enlever cette aubette de bus qui constitue un réel danger pour les usagers. Rappelons que cet arrêt de bus est très peu fréquenté. D'autre part, à Obourg, je suis sollicité par des usagers des transports en commun pour le placement d'abris bus de part et d'autre de la rue de l'Obrechoeul. Les emplacements et impétrants sont prévus mais aucune aubette... Concrètement, que pouvez-vous proposer pour répondre aux différentes doléances et surtout dans quel délai ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Monsieur l'Echevin je vous en prie.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci Monsieur le Bourgmestre. Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour votre question orale. Le dossier dont vous nous faites part ce soir a déjà fait l'objet de plusieurs discussions au sein des réunions « Réglementation de Police ».

L'aubette de bus située Chaussée du Roeulx à Havré, est installée depuis septembre 1987, remplacée par un modèle plus récent en décembre 2005. A l'époque, l'avis de la Police n'était pas demandé pour ce genre d'installation, ce n'est plus le cas aujourd'hui ! Effectivement, son emplacement n'est pas idéal et l'abri ne respecte pas le mètre 20 de passage minimum pour les piétons. Après recherches effectuées, il s'avère que ce fait a été constaté dans le PV de constat du service technique le 1^{er} mars 2007 et dans un rapport du Commissaire Guy LIMAGE. La solution est bien entendu pour se conformer aux règles urbanistiques de proposer au Collège communal de changer l'emplacement de cet abri. Il n'est pas envisageable de reculer en raison de la présence d'une haie. Nous allons donc entamer avec l'aide du Service Mobilité et de la Police des discussions avec la société Clear Channel pour retirer l'abri de cet endroit, sans pouvoir pour l'instant vous dire où l'on le remettra ou si celui-ci sera simplement retiré sans être remis ailleurs. Comme vous le suggérez, la rue de l'Obrechoeuil pourrait être un site envisageable sous réserve de mesurage pour éviter pareil mésaventure. Pour le second abri nous allons regarder aussi si c'est possible ou pas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Monsieur l'Echevin souhaite compléter la réponse.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, donc, c'est une problématique l'aubette d'Havré que j'avais déjà souligné il y a quelques années. Une proposition puisque Havré je connais bien,

ce serait peut-être de déplacer cette aubette au milieu du bois d'Havré parce qu'il n'y a rien, il y a souvent des gens qui sont en plein milieu du bois d'Havré sans aucun abri, voilà une proposition.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok ! J'ai toujours Monsieur BERNARD, une question sur l'espace François Bastide. Je vous en prie.

M. Stéphane BERNARD, Conseiller : Chers Collègues, bon nombre d'entre vous l'ignore sans doute, mais le Parc Communal d'Obourg porte depuis de nombreuses années le nom d'Espace François Bastide, du nom de l'ancien maire de Thoissey qui dirigea la destinée de cette superbe commune du bord de Saône de 1968 à 1991. Commune du département de l'Ain dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes jumelée avec Obourg depuis le 18 mai 1963. A ce titre, la bonne vieille frimousse du Singe du Grand Garde et les Armoiries de Mons, se trouvent d'ailleurs très fièrement installées sur la façade de la Mairie de Thoissey. Preuve s'il en fallait une que le jumelage est encore bien ancré dans les esprits et nourrit aujourd'hui encore de nombreux échanges. Le parc communal d'Obourg, magnifique écrin de verdure niché au cœur de la section d'Obourg, abrite depuis sa renaissance, en 2015, le Festival de la Chanson française qui a eu lieu ce week-end, d'ailleurs. Tant pis pour ceux qui l'ont manqué, ce sera pour l'année prochaine. Une pierre commémorant les 30 ans du jumelage, en 1993, se trouve dans le parc. La plaque en bronze qui y figurait a été dérobée ou même vandalisée. Serait-il possible de commander une nouvelle plaque avec le texte suivant : 'Jumelage Obourg-Thoissey en hommage à François Bastide, Maire de Thoissey de 1968 à 1991'. Aussi, pourriez-vous prévoir le placement d'un piquet à l'entrée du parc avec une plaque métallique reprenant le nom de ce lieu, avec la mention 'Parc communal d'Obourg – Espace François Bastide' ? Un peu le genre de plaque qui sert d'information pour les rues. D'avance, je vous remercie pour votre réponse et votre suivi qui, je n'en doute pas, ne fera certainement pas défaut à l'attachement qu'ont de nombreux Obourgeois Montois et Thoisseyens avec ses traditionnels échanges autour de notre bon vieux jumelage.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour votre question qui souligne l'intérêt que vous portez au jumelage entre notre ville et la commune de Thoissey. Les services communaux procéderont prochainement au remplacement de la plaque commémorative manquante ainsi qu'à la pose d'un panneau 'Parc communal d'Obourg – Espace François Bastide' à l'entrée du parc ! Voilà, Monsieur le Conseiller.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en viens aux interpellations. La première est celle de Monsieur TONDREAU sur le bail emphytéotique Mons Rénovation et vous pouvez peut-être faire les deux puisque vous avez deux interpellations...

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Elles sont connexes en tout cas !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, voilà ! Je vous en prie !

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je commence par laquelle, Monsieur le Bourgmestre ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Celle que vous souhaitez !

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Eh bien je commence par celle qui s'adresse à vous ! Monsieur le Bourgmestre, lors du dernier Conseil Communal du 18 juillet dernier, était présenté un point à l'ordre du jour, par laquelle la Ville désirait conclure un bail emphytéotique avec Mons Rénovation quant au complexe cinématographique du Plaza, ainsi que du restaurant annexé sis rue de Nimy, cela en vue de construire un complexe cinématographique de 4 salles. Malheureusement, vous ne m'avez pas donné la possibilité, je ne vais pas revenir là-dessus, d'intervenir, mais voilà de nombreuses questions nous interpellent. Pourquoi investir près de € 5 millions d'euros pour ce complexe ? Est-ce la mission de la Ville en déficit permanent de construire celui-ci ? Quelle sera sa gestion en vous rappelant que tout cela sera soumis à un marché public ? N'y a-t-il pas d'autres solutions ? Exemple à Bruxelles, dans des petites salles telles que Studio, Galery, Vendôme, il existe un accord de partenariat avec les pouvoirs publics avant d'acquérir, avez-vous réfléchi à la gestion de ce complexe, à son administration ? Pourquoi ne pas envisager un partenariat privé-public ? Cette solution a-t-elle aussi étudiée ? L'après construction a-t-elle été aussi étudiée, prévue, son administration, sa gestion ? Tout cela est indispensable avant de commencer surtout vu la hauteur de ce budget. Quid des locataires actuels face à ce dossier, suspension ou fin de bail. Quid du restaurateur voisin, a-t-il été prévenu ? Ce projet le concerne-t-il ? Pourquoi le premier contrat d'architecte a été signé avec Mons Rénovation ? Ne devrait-il pas être transféré à la Ville car celle-ci devient propriétaire du droit réel ? Pourquoi la durée de ce bail n'est pas indiqué (minimum 27 ans, maximum 99 ans) ? Avez-vous questionné l'administration de la Culture pour obtenir à la fois un accord de principe sur cette construction à destination culturelle et un financement partiel à ce sujet ? Comme vous pouvez le constater, beaucoup de questions se posent et d'imprécisions apparaissent et rien dans le dossier – je m'excuse c'était le dossier qui était passé au mois de juillet – nous donne les réponses. Il est nécessaire que vous répondiez aujourd'hui afin que nous puissions en profondeur juger à la nécessité de ce projet et de la construction définitive. En outre, une

seconde question nous interpelle dans le cadre des relations avec l'IDEA pour le financement de ce complexe. Vous voulez paraît-il utiliser la totalité du droit de tirage que vous avez sur l'Intercommunale suite à la cession de VOO de sa chaîne de télédistribution. Comment cette opération fonctionne-t-elle ? Ce droit de tirage suppose-t-il un paiement avec intérêts et un remboursement du capital à terme ? Y-a-t-il des projets de contrat ou des courriers échangés en ce sens ? Quelles sont les conditions émises par l'IDEA à charge de la Ville ? N'y aurait-il pas été plus simple et plus clair de réunir une assemblée générale de l'IDEA en vue de provoquer une distribution partielle du capital à toutes les communes en fonction de leurs droits correspondant à ce prix de vente à VOO ? D'autre part, nous serions heureux de pouvoir juger correctement de la construction juridique de ce dossier que vous nous fournissiez la copie du contrat, cette décision pouvant être un point à l'ordre du jour de notre assemblée prochainement. Merci beaucoup de répondre à toutes ces questions vu leur importance.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Monsieur l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Voilà, donc, aujourd'hui, la Ville de Mons est fière de défendre la seule salle cinématographique d'art et d'essai dans son centre historique. Le Collège a décidé de soutenir cette activité, à ce jour il nous appartient de mettre ce complexe en conformité. Ce projet de mise en conformité a été accepté par votre groupe. Nous en sommes à la phase finale de ce projet. Il nous appartenait de trouver les voies et moyens pour y parvenir. D'où l'opportunité d'exercer notre droit de tirage sur la vente du câble. Pour ce faire, la Ville doit être titulaire d'un droit réel sur le bien. C'est pourquoi le Collège et le C.A. de Mons Rénovation proposent de conclure un bail emphytéotique de 27 ans au canon annuel de 54.000 euros. Historiquement, une ASBL occupe et gère les lieux. Le contrat de location qui nous lie avec l'occupant sera bien entendu respecté. Si nous voulons garder un cinéma d'art et d'essai en centre-ville, il nous a semblé que c'était le meilleur opus operandi. Pourquoi parler de gestion ? Nous n'y participons pas, nous louons un complexe et assurons nos responsabilités de propriétaire. Le restaurant voisin a bien sûr été consulté et adhère pleinement à ce projet de rénovation qui permettra de mettre un terme à des problèmes dus à la vétusté générale du bâtiment. La Ville en tant que nouveau titulaire du droit réel reprendra bien entendu tous les contrats en cours. Ce projet a été mené la main dans la main avec l'asbl Centre de Diffusion Cinématographique Montois qui est subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette opération est aussi menée conjointement avec les services juridiques de l'IDEA et la méthodologie a été définie après questionnement de la Région Wallonne. Aujourd'hui, nous pouvons faire valoir notre droit de tirage auprès de l'IDEA afin

de financer des travaux de rénovation dont l'estimation se situe plus ou moins à 4 millions d'euros. Cette solution étant la plus économique. Enfin, pour terminer de répondre à vos nombreuses questions, sachez qu'il n'appartient pas à l'AG de l'IDEA de déterminer comment la Ville de Mons va utiliser son droit de tirage.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Il y a quand même quelques questions auxquelles vous ne répondez pas. Moi, je vous avais demandé notamment par rapport à la Fédération Wallonie-Bruxelles, j'ai dit textuellement ceci : est-ce que celle-ci, l'administration de la culture, pourrait vous donner un accord de principe sur cette construction à destination culturelle et un financement partiel à ce sujet, ça vous ne me répondez pas. Vous ne me répondez pas non plus sur la construction des €54.000, vous arrivez comment à ces €54.000 ? Ce sont des intérêts ? C'est du capital ? Ça vient de quoi ? Y a la construction, donc, le contrat qui vous lie entre l'IDEA et vous concernant ce montant. Ces €54.000 ça vient d'où ? C'est quoi ? Ça vous ne me répondez pas. Une seconde question à laquelle vous ne me répondez pas. Je prends comme ça parce que c'est évident que ce n'est pas facile avec tout ce que vous m'avez répondu. D'autre part, vous ne répondez pas non plus, vous auriez très bien pu demander à l'IDEA votre quote-part en capital de VOO, d'une certaine façon ça aurait permis à la Ville de pouvoir payer cash, si je puis dire ça comme ça. Parce que dans ma deuxième question, je vous dis que, avec les €54.000 que vous allez recevoir chaque année de la Ville, je ne sais pas comment vous allez continuer à faire vivre Mons Rénovation, on va en parler après ! Voilà la situation. Vous auriez pu plus répondre ponctuellement aux questions. Vous avez répondu une série de choses, mais pour moi c'est insuffisant. Je retiens simplement les €54.000 parce que ça, ça m'intéresse, parce que je sais que c'est ça que Mons Rénovation va recevoir. Et quand je sais que de l'autre côté vous avez chaque année au moins minimum €100.000 de passif, je ne sais pas comment vous allez faire de l'autre côté ! Voilà, c'est pour ça que je pose ma seconde question. Voilà, je regrette, je n'ai pas insisté, vous n'allez certainement pas avoir la possibilité de me répondre, mais je trouve que vous auriez pu approfondir quand même les réponses et notamment le contrat qui va nous lier à l'IDEA. Je ne sais toujours pas si c'est une partie en capital ou une partie en intérêts que l'IDEA nous donne. Ces €54.000 c'est quoi ? C'est tout, je ne vais pas discuter, il est tard, mais je serais heureux que vous puissiez me donner la réponse une prochaine fois ou bien vous pouvez m'écrire à ce sujet-là. Merci beaucoup.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je peux vous répondre tout de suite si vous le souhaitez.

Donc, les €54.000 correspondent à la somme des deux loyers, celui du restaurant et celui du

cinéma que Mons Rénovation percevait et ne va plus percevoir, c'est la Ville qui va percevoir. Donc, pour que l'opération soit blanche, nous demandons un canon de €54.000 qui correspond aux deux loyers que la Ville va recevoir puisqu'il va y avoir le droit réel sur les biens en lieu et place de Mons Rénovation. En ce qui concerne les subsides, la Région Wallonie-Bruxelles a été contactée et veut bien financer des équipements intérieurs mais pas le bâtiment du propriétaire.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Ça vous auriez pu me le dire et ça représentera combien ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Ça c'est un autre...

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Vous ne savez pas combien... Alors, je répète, vous n'aviez pas compris ma question, c'est regrettable, vous venez de me répondre. Je vous ai demandé ces €54.000, c'était quoi ? Ça venait d'où ? C'est la Ville qui reçoit cette somme-là, elle le reçoit de l'IDEA et c'est prix sur ses droits de tirage suite à la vente de VOO. C'est ça que je demande. Est-ce que ce sont des intérêts ? Est-ce que c'est du capital ? Ça veut dire qu'au bout des 27 ans, est-ce que la Ville a encore quelque chose ou pas ? Si ce ne sont que des intérêts, elle a encore son capital de départ. Si c'est globalisé, elle n'a plus rien. C'est ça que je pose comme question. Si vous n'avez pas compris cette question, je vous la répète mais je désirerais avoir la réponse !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On complètera ! Ok !

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Alors maintenant, j'aimerais dire ceci à vous Monsieur l'Echevin, je dis simplement le fait de conclure ce bail ne peut être que néfaste pour la société Mons Rénovation. Il serait de loin préférable que vous vendiez purement et simplement à la Ville ce bâtiment au prix que vous l'avez acquis récemment, beaucoup trop élevé, €1.200.000 pour obtenir ainsi des liquidités financières et vous permettant de retarder la liquidation de Mons Rénovation à craindre prochainement. Je vous l'ai déjà dit en conseil d'administration. En effet, vous avez perdu depuis la création de la société sur un capital de €4.958.000 la somme de plus ou moins €3.596.000 donc plus ou moins €503.000 rien qu'en 2016. Les seuls actifs vous restant sont immobiliers et réduits, vous avez du mal à les vendre au prix espéré, je ne vais pas revenir sur l'immeuble à la rue des Capucins que vous ne savez toujours pas vendre, l'immeuble de la gare qu'à mon avis ne sera pas vendu tout de suite parce que la société avec laquelle vous avez signé est certainement pas pressée, il y a mis tellement de conditions que ça ne se passera pas avant plusieurs années. Vous n'avez pas été vérifier ça... Je continue et je dis simplement ceci, vous avez eu du mal à les vendre au prix espéré, les passifs annuels récurrents intérêts et charges sont importants et sans doute

rapidement dans les années qui suivent vont provoquer un dépôt de bilan. Je dis simplement ceci, les €58.000 sont largement insuffisants puisque vous avez minimum au moins comme déficit récurrent, plus de €100.000 ! Donc, à un moment donné, je regrette beaucoup, vous allez devoir mettre en liquidation la société et faire le dépôt de bilan. Tandis que si vous avez les liquidités en totalité, c'est pour ça que je vous conseille une vente directe et ne pas passer par un bail emphytéotique, vous permettrait à ce moment-là d'avoir la totalité des liquidités et de pouvoir vous en sortir pendant un certain nombre d'années. Et c'est ça que j'essaie de faire comprendre ! Je sais très bien que peut-être pour la Ville c'est ennuyeux d'après ce que j'ai bien compris d'acheter purement et simplement et de procéder par un bail emphytéotique, je crois savoir pourquoi mais c'est pas clair non plus, donc, voilà ce que je vous propose et c'est pour ça qu'en même temps je dis, vous allez provoquer une mauvaise gestion, c'est sans doute à cause de cette mauvaise gestion que la société City Mall a plutôt eu comme volonté d'investir dans la Ville plutôt que de donner de l'argent, de confier des nouveaux fonds de gestion libre à réaliser par une société similaire à Mons Rénovation. Donc, c'est pour ça que je vous demande de bien réfléchir et le conseil que je vous donne est de faire en sorte que ce soit une vente pure et simple avec un paiement pur et simple mais par la Ville à la société Mons Rénovation, ça vous permettra d'allonger, d'avoir une durée de vie beaucoup plus importante à Mons Rénovation et peut-être de la sauver. C'est ça le conseil que je vous donne. C'est un conseil de bonne gestion. Je le répète, si vous ne voulez pas, c'est tant pis, je ne sais rien faire d'autre. Voilà, c'est tout, je n'ai rien d'autre à dire.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Bien, Monsieur TONDREAU, Monsieur le Conseiller, je crois que vous faites l'amalgame dans pas mal de chiffres. Bien que vos questions portent spécifiquement sur une matière qui relève de la sa Mons Rénovation, je vais vous répondre rapidement. La société Mons Rénovation a été constituée le 16 octobre 2003, avec un capital de €4.958.000, capital entièrement libéré. Mons Rénovation a pour but de réaliser au centre de la Ville de Mons des opérations d'achat, de restauration, de construction ou de transformation d'immeubles à vocation commerciale ou résidentielle avec pour objectif la création de circuit animé et homogène d'immeubles mixtes ou d'habitations pouvant être offerts en vente ou en location à des prix raisonnables. Comme vous l'évoquez vous-même le but était d'agir sur des projets difficiles sans recherche principale de bénéfice. Ce qui a été chose faite et ce, en parfaite connaissance de votre groupe qui y a souscrit depuis le début. Vous parlez de faillite de Mons Rénovation, ce n'est pas le cas. Il a été décidé lors de la dernière AG extraordinaire de la sa Mons Rénovation le 11 juillet 2010 le fait d'approuver la continuité des opérations de la sa Mons Rénovation, la justification étant la perte de l'exercice 2016 provient

essentiellement de la réduction de valeur comptabilisée sur le stock d'immeubles de la société, c'est-à-dire des charges non décaissées. La société dispose au 31/12/2016 des valeurs disponibles de €571.000, c'est du cashflow ça, ils sont sur les comptes.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Mais vous avez combien de dettes à côté ? Vous avez une dette équivalente !

M. Marc DARVILLE, Echevin : La valeur totale de l'actif au 31 décembre est de €2.179.000. La perte cumulée s'explique principalement par la nature des activités immobilières de la société et spécialement les activités immobilières liées à la redynamisation du Centre-Ville. La société est occupée à vendre deux immeubles pour la valeur de €340.000. La mise en liquidation anticipée impacterait négativement la valeur de réalisation des actifs de la société. Néanmoins, maintenant que le but pour lequel a été créée cette société anonyme arrive à terme, nous pensons déjà depuis un certain temps que ces activités pourraient être gérées directement par la RCA et que donc la SA Mons Rénovation n'a plus lieu d'être !

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Encore pire !

M. Marc DARVILLE, Echevin : La vente de deux actifs au meilleur prix possible permettra d'améliorer la situation financière de la société quant aux locations actuelles, c'est-à-dire la restaurant Oscar et le cinéma Plaza Art, elle génère des loyers tout à fait réguliers. €54.000 que nous transférons en canon avec le bail emphytéotique, je vous répète pour la deuxième fois parce que vous n'avez pas compris tout à l'heure. Enfin, vous évoquez le fait que City Mall ne confie pas la gestion de la rénovation de leur immeuble au coin de la rue de la Chaussée et de la rue des Fripiers à une structure similaire car la gestion ne serait pas satisfaisante. Permettez-moi de vous dire que cela n'a rien à voir et totalement hors propos. Nous pourrions en reparler comme vous le dites vous-même lors d'un prochain Conseil d'Administration de la sa Mons Rénovation.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Eh bien, je ne vais pas polémiquer parce qu'il est tard, mais je dis simplement ceci, qu'en matière de liquidation, c'est le réviseur lui-même qui vous l'a signalé de faire attention, ce n'est pas moi qui l'ai dit, je l'ai découvert et d'autre part, quand vous dites qu'il vous reste autant, vous avez oublié les dettes que vous avez à côté, les dettes financières existantes. Je ne vais pas commencer à polémiquer puisque ces chiffres-là sont tels quels. Il vous reste plus ou moins aujourd'hui €1.500.000, je ne vais pas commencer à polémiquer, il est tard, je dis simplement, nous verrons dans quelques mois et c'est comme dans tous les autres dossiers où on a vu votre mauvaise gestion, vous verrez dans quelques mois, c'est simple, vous-même vous envisagez déjà de liquider la société pour la faire entrer

dans la Régie Communale Autonome, c'est vraiment la preuve évidente de ce que je viens de raconter, donc, voilà, ça suffit !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, l'incident est clos ! J'en arrive alors à l'interpellation de Madame la Conseillère MEUNIER sur les produits consommés dans les écoles communales.

Mme Marie MEUNIER, Conseillère : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Chers Collègues, ces vingt dernières années, différentes crises alimentaires se sont enchaînées : la vache folle, la grippe aviaire, la grippe porcine et plus récemment la contamination des oeufs : Fipronil. Bien que différents systèmes aient été mis en place afin de garantir une sécurité alimentaire, force est de constater qu'il n'est jamais possible à 100% de connaître l'origine de la provenance de notre alimentation. Aussi, je sais que la Ville de Mons a, parmi ses nombreuses attributions, la gestion des cantines scolaires de ses écoles communales. A ce titre, pourriez-vous m'indiquer : l'origine des produits fournis dans les cantines de nos différentes écoles communales ? Si un cahier des charges est mis en place ? Qui contrôle l'origine des produits cuisinés dans nos écoles communales ? S'il existe un partenariat entre nos agriculteurs/producteurs locaux et nos écoles communales ? Et ce qui est mis en place actuellement par la ville pour éduquer les élèves de nos écoles communales au « bien manger » ? Je vous remercie d'avance pour les réponses qui seront apportées à cette interpellation et suis certaine que celle-ci aura retenu toute votre attention. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Alors, Madame l'Echevine, je vous en prie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci, Monsieur le Bourgmestre, merci Madame la Conseillère pour votre question. Il y a en effet à l'échelle de la Ville un marché et ce cahier de charges a d'ailleurs été élaboré est montré en exemple au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles à plusieurs reprises. Ce marché vise la préparation et la distribution de repas dans le cadre d'une alimentation saine et durable et ce, pour nos établissements scolaires, nos pré-gardiennats et nos 3 centres récréatifs. La philosophie générale de ce marché étant le respect de l'environnement, en aval mais aussi en amont de la préparation des repas. La société qui a été désignée (Dupont Restauration) se doit ainsi de respecter des règles strictes édictées dans notre cahier spécial des charges, à savoir notamment : travailler avec des ingrédients issus de l'agriculture biologique et/ou de qualité différenciée, respectant des critères environnementaux, privilégier les circuits courts, avec une valorisation des produits locaux, privilégier la qualité des produits, la fraîcheur et la saisonnalité ainsi qu'une sélection des fournisseurs certifiés ISO 9001. Cette société garantit la qualité de l'approvisionnement, lequel est réalisé via des achats sur mesure (100% de viande fraîche, 100% viande hachée

origine Belgique et France, 80% de poisson frais, légumes secs bio et équitables, pas d'huile de palme, compote sans sucre ajouté); des produits frais et de saison à hauteur de 90% au minimum, produits de 1^{ère} gamme pouvant atteindre les 95%. Au niveau des contrôles liés à la sécurité alimentaire, sachez que c'est l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA) qui opère des contrôles réguliers et inopinés dans nos cantines scolaires : organisation des cuisines, principe des livraisons de repas, contrôles et suivi des denrées alimentaires, tout est passé au crible. Chaque année, un contrôle est réalisé. Par ailleurs, en ce qui concerne les projets pédagogiques, de multiples activités sont mises en place dans le domaine de l'éducation à la santé et à l'alimentation. Je rappelle que notre PO adhère à la Charte « A l'école pour une alimentation saine ». Lors de l'inscription de nouveaux élèves, les directions invitent ainsi les parents à éviter chips et sodas dans les mallettes des enfants. A titre d'exemple, sans être exhaustive, on peut également citer les projets « soupe fraîche », j'en ai parlé tout à l'heure, lors desquels les élèves sont appelés à préparer avec une nutritionniste un potage équilibré et à le déguster ensuite. Dans de nombreuses écoles communales montoises, un petit-déjeuner équilibré est pris en classe, des collations saines distribuées chaque après-midi. A l'école communale d'Havré-Ghislage, les élèves organisent depuis plusieurs années à l'automne un Marché BIO sur base du potager pédagogique et des arbres fruitiers présents dans l'établissement (un prunier et un châtaigner). A l'école communale d'Havré, un potager pédagogique est aussi mis en place fin d'année scolaire dernière. Au sein des cours de sciences, des animations sur la pyramide alimentaire sont évoquées visant à éduquer nos jeunes sur l'hygiène alimentaire. Depuis maintenant plusieurs années, en collaboration avec des agriculteurs locaux, un projet « fruits » visant à offrir un fruit par semaine aux élèves est également développé au sein de certaines écoles communales. Pour cette année 2017-2018, un nouveau programme européen «Lait/Fruits et Légumes à légumes » a été mis en place. Nous y travaillons actuellement afin que l'ensemble des écoles s'inscrivent à nouveau dans cette dynamique. Et au-delà des écoles, soulignons aussi que des animations santé sont également mises en place dans nos centres récréatifs en été, notamment avec la collaboration du CPAS et le programme VIASANO. Dans le cadre de ce programme, plusieurs campagnes thématiques sont proposées et les actions suivantes mises en place: remise d'un dossier complet VIASANO « Boîte à tartines » aux parents des enfants qui quittent les crèches : conseils sur les quantités, idées de recettes, petits jeux,... afin de préparer au mieux le passage à l'école, sensibilisation déjà dans les crèches autour des fruits et des légumes avec une conteuse et distribution des brochures sur la boîte à tartines lors de la journée du temps libre. Voilà quelques éléments de réponse. Merci pour votre question.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Vous souhaitez répliquer ?

Mme Marie MEUNIER, Conseillère : Non, juste remercier Madame l'Echevine pour ces précisions.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. L'incident est clos. Alors j'ai l'utilisation de lieux de culte, mais là j'ai une demande d'interpellation conjointe de Monsieur DUFRANE et de Monsieur BONJEAN. Comment allez-vous vous organiser ?

Monsieur Florent DUFRANE, Conseiller : Je vais faire la lecture de l'interpellation et la réplique sera pour Monsieur BONJEAN. Comme vous le savez, les communes ont la tutelle sur les fabriques d'église depuis le 1^{er} janvier 2015, elles sont plus d'une vingtaine sur l'entité montoise. Un des objectifs de la réforme des cultes de l'ex Ministre Furlan était d'ailleurs de rechercher des formules permettant une meilleure gestion et des projets permettant, là où c'est possible et souhaitable, la sauvegarde ou la reconversion du patrimoine consacré aux cultes. A Mons l'exemple de la rénovation du Couvent des capucins est un très bel exemple de préservation d'un lieu de patrimoine où différents projets peuvent coexister dont un atelier de gravures et des logements donnant sur la cour intérieure du Couvent. Dans ce contexte, le Collège souhaiterait-il m'informer s'il a l'intention d'établir des projets visant une utilisation autre que religieuse des églises en collaboration avec les fabriques ? Dans la négative, a-t-il l'intention de désacraliser en collaboration avec les fabriques d'église d'autres lieux de culte dans l'esprit du Couvent des capucins ?

Sortie de Elio DI RUPO, Bourgmestre

En France, la ville de Sarlat dispose, pour avoir une utilisation autre que le culte, d'un marché couvert installé dans une ancienne église en plein centre historique, le Collège a-t-il déjà étudié cette possibilité ou d'autres pour le territoire montois ? Et enfin, savoir un peu aussi comment se portent les fabriques. Quelle est la situation générale des fabriques d'église ? Quelles sont les difficultés rencontrées et exprimées par ces mêmes fabriques d'église ? Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci, Monsieur le Conseiller. Monsieur l'Echevin DARVILLE répond au nom du Collège.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci, Sa Sainteté DUFRANE. Pour pouvoir envisager une autre utilisation des lieux de culte, nous devons faire la distinction entre ceux appartenant à la Ville et ceux appartenant aux fabriques d'église. Dans tous les cas, il faut obtenir la désacralisation par l'échevêché de ceux-ci. Dans le cas d'un bâtiment qui est la propriété

communale, il est envisageable de donner une autre finalité aux lieux après la désacralisation qui se fait conjointement avec la fabrique, l'échevêché et la Ville. Après cette opération, d'autres projets d'occupation peuvent être envisagés. Le Collège communal montois optera pour des projets de qualité dans le respect de l'architecture du lieu passé. Ceci a été le cas pour l'ancien Couvent des Capucins. Dans le cas où la fabrique est propriétaire du bâtiment, la décision d'utilisation n'appartient qu'à l'échevêché et à la fabrique. Il faut noter que l'échevêché et le doyen de Mons ne sont pas contre une fermeture de certaines églises au profit d'une occupation autre que religieuse. L'exemple du marché couvert de Sarlat est une très bonne reconversion d'un lieu de culte. Le bâtiment est toujours ouvert à la population. Ce projet, dans le cas où une église viendrait à être fermée, est une bonne piste de changement d'activité. La situation générale des fabriques d'église est bonne. Certaines fabriques doivent faire face à des travaux plus ou moins importants ces dernières années. Notamment, la fabrique d'église Saint-Nicolas qui doit changer l'ensemble du système de chauffage, l'église de Mesvin qui doit intervenir sur le plafonnage, les autres établissements culturels réalisent des travaux d'entretien courants avec les moyens mis à leur disposition.

Entrée de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

L'enveloppe destinée au culte est de €1.108.000 dans le plan de gestion de la Ville. Les 28 fabriques d'église se partagent cette somme tous les ans. Néanmoins, la Ville peut décider d'octroyer un subside extraordinaire afin de réaliser des travaux ou des investissements plus conséquents.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Oui, Monsieur le Bourgmestre, je souhaiterais remercier, certes, l'Echevin, mais surtout les services communaux qui ont rédigé sa réponse et qui ont démontré une parfaite connaissance du fonctionnement des fabriques d'église et de ce qu'il y avait lieu de faire ou de comment procéder pour désacraliser. Mais je crois la question de mon collègue, Florent DUFRANE était plus large que ça. On connaît la procédure. La question était « avez-vous des projets dans ce cadre ? ». Vous avez fait la différence entre ce que vous pouviez faire si ça appartenait à la Ville, si ça appartenait aux fabriques d'église. La question était quelles sont les projets derrière ? Y a-t-il des perspectives ? Par rapport à la situation générale des fabriques d'église, merci pour ces informations. Ce sont des choses qu'en effet, on retrouve dans le budget. Sous la précédente majorité, j'avais notamment assisté à une réunion fixée par l'Echevin des Finances de l'époque, où je me souviens que des trésoriers de

fabriques d'église avaient fait toute une série de propositions constructives pour permettre notamment de faire des économies d'échelle. On parle des achats groupés en matière de carburant, etc. Quelle est la suite qui a été réservée à cela et quels sont les premières actions concrètes menées sous cette nouvelle majorité pour aboutir dans cette voie ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Bien, pour être très clair, il n'y a pas de projets actuellement puisqu'il n'y a pas d'église vide. Pour avoir un projet il faut qu'une église soit vide et désacralisée. C'est ce que j'ai voulu exprimer. Deuxièmement, en ce qui concerne les propositions concrètes, je vais me renseigner auprès du service pour savoir exactement où ils en sont et je peux vous envoyer un écrit si vous le souhaitez.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Nous le voulons bien, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. L'incident est clos. J'en viens aux biens mobiliers communaux déclassés. Monsieur le Conseiller DUFRANE.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Concernant le bien mobilier communal déclassé, comme vous le savez, c'est le lot de toutes les communes, que ce soit au niveau scolaire, touristique, etc. Le mobilier communal est conséquent, surtout dans une ville importante comme la Ville de Mons. Et je me demandais ce qu'il advenait de ce mobilier. Est-il détruit ? Est-il vendu ? Y a-t-il des lègues au niveau des asbl, des associations, voilà, ce sont les questions que je me posais. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Madame l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Oui, donc, Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour votre interpellation. Les différentes acquisitions d'outillage et de mobilier menées par les services ont pour but de remplacer le matériel existant devenu totalement vétuste et obsolète. En ce qui concerne le mobilier de bureau, lorsque le matériel récupéré peut être utile à l'administration, il est remis à disposition des services. Dans le cas contraire, il est mis à disposition d'une EFT du CPAS ou évacué en fonction de son état. En ce qui concerne l'outillage, le matériel techniquement irréparable ou dont le coût de la réparation est trop important est, lorsque c'est possible « cannibalisé » par notre personnel afin de récupérer les pièces en vue de réparation d'outillage similaire. Dans le cas contraire, pour éviter tout accident, le matériel est évacué. Lorsque l'outillage déclassé présente une valeur résiduelle, on pense notamment aux véhicules ou outillages déclassés suite à une non-conformité en matière de sécurité par exemple, nous le mettons en vente via le site internet de la ville. Après analyse des offres reçues, le Collège statue. Vu les faibles valeurs résiduelles des biens concernés, leur vente (qui relève plus d'un nettoyage) n'a pas d'incidence sur le patrimoine de la commune. Dès lors, c'est le collège qui est compétent pour la revente.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Ok, merci. Donc, il y a un peu de tout. Il y a parfois des dons, il y a souvent de la vente et parfois comme vous l'avez dit de l'évacuation, donc de la destruction. Est-ce que vous allez privilégier un système qui fait que pour certaines asbl – et je sais que ça existe dans la Ville de Namur – il y ait vraiment une seconde vie pour tout ce qui est mobilier de bureau et j'entends vraiment des choses bien particulières et qu'il y ait vraiment un travail avec les asbl et certaines associations qui sont demandeuses de cela. Merci.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Oui, donc, c'est fait via le CPAS en fait clairement. Et puis tout ce qui est véhicule, mais comme je l'indiquais, il n'y a pas de grande valeur, en général c'est pour la carcasse ou les pièces, là, effectivement, c'est via le site de la Ville. Donc, il y a vraiment deux types, mais c'est essentiellement via le CPAS qui relaie via différentes associations et solderies notamment.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, l'incident est clos. Monsieur le Conseiller BOUCHEZ sur des délais d'installation des places de stationnement réservées aux personnes porteuses d'un handicap.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Alors, les habitants du 186B rue du Joncquois ont fait une demande il y a de nombreux mois pour une place de stationnement à mobilité réduite et depuis lors, on leur avait dit que ça avait été accepté mais ils n'ont jamais vu le marquage au sol qui permettait de le confirmer. Et donc, la question est plus générale, indépendamment, si vous pouvez me répondre sur ce cas particulier, quelle est la procédure en la matière et surtout quels sont les délais qui existent à la fois pour l'étude du cas mais aussi pour ensuite le marquage au sol ou le placement et/ou le placement d'un panneau de stationnement. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous savez que notre règlement d'ordre intérieur indique que les questions, interpellations ne concernent pas des cas d'intérêt particulier, mais bon, je vais quand même vous répondre sur le cas du 186B rue du Joncquois. En réalité, les habitants de cette maison ont été informés par la Police en date du 1^{er} mars 2016 qu'un avis défavorable avait été remis car ils ne répondaient pas aux conditions d'octroi d'un emplacement pour personne handicapée. En effet, les habitants louent un garage en face de leur habitation. Concernant la procédure de l'octroi d'un emplacement PMR, elle est la suivante : dès qu'une demande nous parvient, les services de Police mènent une enquête qui vise à vérifier que le requérant est bien titulaire d'une carte PMR, dispose d'un véhicule et ne possède pas de garage et a de gros problèmes de mobilité. La Police examine également le nombre d'emplacements PMR à proximité, les emplacements n'étant pas nominatifs. Suite à cette

enquête, si l'avis est défavorable, il est soumis à la Commission Règlementation Police qui confirme ou infirme la décision. En cas de maintien du refus, alors un courrier est adressé à l'intéressé. Si l'enquête est favorable, la Police propose un règlement qui est soumis au Collège et au Conseil. Après vote au Conseil, la proposition est envoyée à la Tutelle pour accord qui dispose de 30 jours. La décision revient alors au Collège qui en prend acte et engage les Services Techniques à délimiter l'emplacement et placer les panneaux, ce qui se fait généralement en quelques jours. Voilà, la totalité de la procédure dure grosso modo trois à quatre mois.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Simplement pour vous remercier pour toutes ces précisions.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie. L'incident est clos. Alors, j'ai maintenant une interpellation de Madame MARNEFFE qui concerne l'application de l'ordonnance sur les comportements dérangeants. Je vous en prie, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vous remercie. En 2014, la majorité PS-MR adoptait une ordonnance sur les comportements dérangeants contre l'avis des groupes ECOLO et PTB, et avec l'abstention du CDH et de CITOYEN. Cette ordonnance précise en son article 8 que le bourgmestre peut décider d'une interdiction de lieu. Durant ce mois d'août, des courriers ont été distribués à une quinzaine de personnes SDF ou marginalisées, les mettant en demeure de cesser leurs comportements dérangeants sur base de PV ciblant l'ivresse sur la voie publique, les attroupements qui gênent le passage, les gestes agressifs, les dégradations, la présence de chiens dangereux et/ou non tenus en laisse. D'abord, on se pose des questions par rapport aux aspects juridiques. Comment les courriers qui sont nominatifs, peuvent-ils mentionner des numéros de procès-verbaux identiques? Le débat concernant l'ordonnance, nous l'avons déjà eu en 2014 mais en pratique, maintenant que des personnes sont mises en demeure, comment comptez-vous en pratique mettre en place cette interdiction de lieu? Quel est, par ailleurs, l'objectif de cette mesure? Cesser les comportements dérangeants en centre-ville pour les reporter sur Cuesmes ou Jemappes? Et quid par rapport à l'article 12 de la constitution qui garantit la liberté individuelle, notamment le droit d'aller et venir sans entrave? De manière concomitante, vous avez prévu la fermeture du terrain de camping mis à disposition des personnes SDF au Grand Large. Le déboisement de la parcelle entourant ce camp a également été prévu. Cette mesure est-elle liée? Un permis d'urbanisme, a-t-il par ailleurs été délivré à cet effet? Avec toutes ces mesures, où pourront encore aller ces personnes que la société et les circonstances ont menées dans la rue? Au centre de jour? A l'abri de nuit? Les personnes qui arrivent trop tard pour y être accueillies et dorment devant

dans la rue ou dans le parc, seront elles également sanctionnées pour comportements dérangeants ou cette mesure se limite-t-elle au centre-ville? Ces choix politiques nous interpellent au plus haut point parce que, pour nous, il est temps de développer des alternatives pour une vraie stratégie de lutte contre la précarité. Chasser les SDF, c'est mettre des œillères en cachant une pauvreté pour laquelle on ne sait pas agir. Concernant les comportements dérangeants, parce qu'il ne s'agit pas de les nier, il ne s'agit pas de dire qu'il n'y a pas de temps en temps des actes et des comportements qui posent problème, mais des solutions alternatives existent. Il s'agit notamment d'envisager les liens entre santé mentale et précarité. Les troubles psychiques seraient effectivement surreprésentés au sein de la population en situation de précarité. Par ailleurs, les liens avec les problèmes d'addiction (drogue et alcool) sont clairement établis. Dans ce contexte, la mise en place d'équipes mobiles interdisciplinaires psychiatrie, santé mentale, addiction et précarité, pratiquant des interventions sur le lieu de vie de la personne ou dans la rue (sous forme de maraude), des permanences à l'abri de nuit et des entretiens et suivis individuels, ne seraient-ils pas plus efficaces ? Quelles solutions apporter par ailleurs aux personnes qui refusent l'abri de nuit pour différentes raisons, notamment l'interdiction d'y venir avec un chien? Où en est le projet Housing First? Quand des budgets et des logements seront-ils prévus? Ne serait-il pas envisageable de prévoir des logements-containers? Enfin, ne s'agirait-il pas de mener une action visant à lutter contre la stigmatisation des personnes SDF et contre le sentiment d'insécurité? Je vous remercie de prendre en compte l'ensemble de ces questions.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord merci Madame, mais je voudrais vraiment vous dire avec beaucoup de sincérité, c'est un sujet que je connais parfaitement et croyez bien je le traite depuis de nombreuses années et quasiment de manière hebdomadaire. C'est un sujet d'une complexité sans nom parce que, en effet, on a un groupe de personnes, d'ailleurs la composition du groupe change, qui réellement sont dans une situation où je dirais, quelle que soit l'approche, elle est vouée à l'échec. Et vous êtes bienveillante en disant qu'il y a des comportements parfois dérangeants. Non, Madame, il y a certains individus qui malheureusement ont un comportement dérangeant quasi permanent et il y a vraiment une révolte à la fois chez les commerçants et chez les passants avec des conséquences quant à la désertification du Centre-Ville. Alors, pour être très concret à votre égard, il n'y a aucune stigmatisation des SDF. En réalité, on agit pour le moment à l'égard de personnes qui réellement témoignent de comportements dérangeant. Et c'est vrai que l'on met en œuvre cet arrêté pris il y a quelques années parce que nous sommes quasiment dans l'impossibilité de trouver une solution appropriée. Vous savez, on a le Service de Prévention qui accomplit un

travail absolument remarquable, on a la Police qui intervient régulièrement, on a aussi des associations qui suivent notamment des personnes sans abri, mais voilà, pour le moment rien n'y fait. Alors, on avait essayé dans un esprit de trouver une solution de leur réserver un espace près du Grand-Large, ça a relativement bien fonctionné un certain temps et puis en fonction de la modification de la composition des groupes, ça a tourné à une situation conflictuelle avec des bagarres, avec aussi un laisser-aller tel que la salubrité n'était plus du tout garantie. Il y a eu à un moment donné une personne gravement malade, il y a eu aussi un accident dramatique. Et donc, tout ça fait que, pour finir, cet espace devra être complètement assaini. Alors, d'une manière générale, pour ce qui concerne d'abord la fermeture du – ce que l'on appelle – camp du Grand Large, on a dû se résoudre à ne plus accepter de nouvelles personnes pour éviter de les mettre en situation de grand danger. L'expérience avait commencé en 2016, jusqu'en avril 2017, on a accueilli 69 personnes et il y a eu bien sûr toujours d'une manière presque quotidienne les équipes des travailleurs sociaux pour trouver des solutions de relogement mais on a réussi à en reloger quelques-uns mais il reste toujours des cas extrêmement difficiles. Pour ce qui concerne l'accueil des sans-abris, on est bien conscients que des solutions doivent être trouvées, c'est la raison pour laquelle, à côté des mesures répressives liées au comportement vraiment dérangeant, on ne cesse, en collaboration avec le CPAS et le Service de Prévention, de mettre en œuvre des initiatives qui permettraient aux personnes sans-abris de se poser un moment dans l'attente de retrouver leurs droits sociaux et de repartir vers un logement décent. Alors, l'accueil du jour, l'escale est toujours ouvert. Il y a par ailleurs le plan d'hiver qui sera avancé et qui permet des extensions d'horaires tant l'escale que l'abri de nuit, 24h/24, 7j/7. Dans l'état actuel, la mise en œuvre des décisions d'éloignement, comment va-t-on faire ? Lorsque la police constatera que des personnes qui sont interdites de se trouver dans un lieu s'y trouvent, elles seront conduites, tantôt à l'escale, tantôt à l'abri de nuit. Bien entendu, nous ne pourrions pas contraindre, mais on essaiera de faire en sorte qu'elles puissent y séjourner un minimum de temps. Par ailleurs, vous indiquez, à juste titre, que la question est une question aussi d'ordre psychique avec des personnes qui sont poli-alcoolisées, poli-droguées, nous avons décidé de prendre des contacts avec notamment des psychiatres de l'hôpital Ambroise Paré, d'avoir une discussion. Il faut aussi que dans le mécanisme, nous puissions travailler avec le juge de paix, je vous passe le détail des procédures, mais à cet égard soyez assuré que nous allons investiguer davantage que nous l'avons fait cette voie. Mais il faut savoir que pour qu'on puisse avoir un résultat minimum, il y a un grand principe, c'est que le patient accepte de bien vouloir procéder à une thérapie et on me dit de partout que je risque d'être en échec parce que le patient ne voudrait

pas entamer une thérapie. Quoi qu'il en soit, on va le faire. Sachez aussi que dans l'abri de nuit, le Président du CPAS pourrait le dire mieux que nous, il y a maintenant des emplacements pour chiens. Ça a été voulu parce qu'on savait qu'il y avait toujours cette problématique qu'ils ne voulaient pas se séparer des chiens, on a fait des chenils et ça existe. Pour les logements de type containers, on m'explique qu'il y a quand même des risques importants dont il faut tenir compte notamment la promiscuité qui tend à accroître la violence entre les occupants et aussi les risques de feu. Pour l'occupation, il y a eu des expériences aussi, par exemple PAC Mons a travaillé avec les sans-abris, il y a même eu d'ailleurs l'écriture d'un livre intitulé « Murmures de la rue », on continuera à agir. Voilà, je ne vais pas être plus long, je voudrais simplement vous dire ceci : croyez bien que l'on demande qu'une seule chose, c'est qu'on puisse trouver une solution positive pour que ces gens, un, trouvent du logement, deux, puissent s'occuper. On a demandé aussi au Service de Prévention de travailler avec l'informatique, avec des ordinateurs, dans l'espoir de les intéresser à quelque chose, nous allons vraiment poursuivre dans cette voie. Enfin, je voudrais vous dire ceci, Madame, je disais que la composition des équipes, si je puis ainsi les appeler, des sans-abris changeait. On a eu récemment un cas qui était quand même très problématique, qui séjournait dans le sas d'une banque, qui a déféqué, qui s'est retrouvé avec les fesses dénudées, des photos ont circulé, nous avons eu des plaintes, je vous passe le détail, il a fallu intervenir du mieux que l'on pouvait. C'était une personne qui n'était pas une personne de Mons, c'est une personne de Liège, mais voilà, nous sommes parfois face à des situations comme celle-là et à la fois on travaille non pas uniquement avec la Police, ça ce serait absurde, on travaille systématiquement avec en même temps la Police, le Service de Prévention, le Service du CPAS et on continuera. Mais franchement, c'est un problème qui est un problème de société. Il y a beaucoup de causes mais il faut trouver une solution. Et la solution, la voie psychiatrique que vous avez évoquée, nous allons y travailler. Ça va prendre un peu de temps mais on a décidé de vraiment d'investiguer encore une fois en espérant trouver une solution.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, je pense qu'effectivement, il faut aborder le problème avec lucidité mais il faut aussi envisager des solutions parce que le Service de Prévention, la Police et les Associations n'ont pas les compétences pour faire le suivi psychiatrique et également par rapport aux assuétudes. Donc, je pense clairement qu'une équipe se mette en place, il ne faut pas seulement réfléchir au sujet, il faut trouver les moyens pour mettre en place une équipe qui puisse mener ce travail. Par rapport à tout ce qui est stigmatisation, je pense qu'il faut aussi absolument améliorer la communication, parce qu'effectivement il y a des actions qui sont menées avec le CPAS et simplement l'existence

du centre de jour et de l'abri de nuit doivent faire l'objet d'une même communication quand on aborde ces questions de personnes sans domicile fixe, parce que là le rendu presse qu'il y a eu au sujet de ces comportements dérangeants était vraiment tout pour aller vers une stigmatisation de ces personnes-là. Je trouve que c'est une communication assez désastreuse. Donc, évoquer le fait que maintenant à l'abri de nuit... je ne dis pas que vous êtes vous-mêmes responsables de tout ce qui passe dans la presse, mais je pense que le résultat est quand même ce que la population voit. Et donc, je pense qu'il faut insister lourdement dans vos communiqués de presse vers les journalistes pour éviter que ça n'arrive, parce que dire que dans l'abri de nuit, on accepte maintenant les personnes avec des chiens, avec un chenil, c'est une information que je découvre et je suis heureuse de l'entendre mais c'est une information qui n'a pas circulé autant que les autres éléments. Par rapport à la stigmatisation aussi, je pense qu'il faut communiquer sur la compréhension des causes des comportements pour justement combattre ces stéréotypes. Alors, en pratique sur ce qui va se passer pour les personnes interdites de lieu, vous me dites qu'on va les conduire à l'Escale ou à l'abri de nuit mais je vais dire qu'ils vont quand même sortir de là quand ils veulent, éventuellement revenir sur les lieux, donc, clairement je ne pense pas que ce soit vraiment une mise en pratique...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Est-ce que je peux me permettre ? Que feriez-vous ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je pense que c'est vraiment très compliqué à mettre en œuvre ! Donc, je ne peux que constater l'échec d'une telle ordonnance !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Imaginons qu'on vous accorde tous les pouvoirs sur la politique de prévention, sur la police et même sur les psychiatres, que feriez-vous pour qu'ils ne reviennent pas ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je pense que déjà je suis venue avec des propositions que vous n'aviez pas imaginées d'abord donc, je pense qu'en n'étant pas spécialiste du domaine et en ayant un petit peu analysé la question de manière non professionnelle, je pense que je suis déjà venue avec des solutions, donc, je pense que vous avez quand même des équipes pour plancher dessus. Je viens déjà avec des propositions et vous m'en demandez encore davantage ? Excusez-moi mais je ne vais pas faire tout le travail à votre place ! Pour ce qui est de l'ordonnance, c'est vous qui avez adopté cette ordonnance-là, on avait déjà pointé cette problématique, vous n'allez pas donc me demander de justifier comment appliquer votre ordonnance quand même ! C'est un peu le monde à l'envers ! Je ne vais pas m'énerver...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, non, à cette heure-ci ce serait vraiment dommage ! Allez-y !

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Alors, il y a aussi une question à laquelle vous n'avez pas répondu, ça concerne les numéros de PV, ce serait intéressant d'avoir des réponses, si vous ne les avez pas maintenant, vous pouvez me les envoyer par question écrite. Alors, pour ce qui est du sas de la banque, de nouveau on sort du champ d'application de l'ordonnance puisqu'on est dans un lieu privé et donc c'est à la banque à faire appliquer la loi pour le respect de son lieu privé. Je veux dire, on est face aux limites de cette ordonnance-là et je pense que ce serait intéressant avec les services d'analyser en profondeur comment peut-on la modifier pour avoir quelque chose qui a plus de sens et qui éviterait aussi la stigmatisation alors que ce n'est pas vraiment applicable. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. L'incident est clos. Vous avez encore la parole je pense Madame pour la dernière interpellation 'l'état d'avancement des projets en faveur de la mobilité douce'.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : C'est une volonté de faire un petit bilan sur les politiques de mobilité qui sont menées. On avait déjà débattu longuement sur l'absence de plan communal cyclable proprement dit en dehors du plan communal de mobilité. Néanmoins, vu les discussions constructives au sein de la commission vélo, nous revenons vers vous pour faire le point sur les itinéraires qui posent problème et nécessitent des aménagements urgents. Pour rappel, pour nous ce qui pourrait vraiment améliorer la sécurité et le confort des usagers doux, notamment des cyclistes et piétons, ce serait une connexion des itinéraires piétons et cyclistes en aménageant les liaisons manquantes, rétablir la continuité des infrastructures cyclistes dans un rayon de 5 km autour du centre-ville et travailler à tout ce qui est qualité, entretien et accessibilité des infrastructures piétonnes et cyclables. J'ai trouvé un élément intéressant dans l'actualité récente, un élément qui suscite beaucoup de débats en France, c'est le fait que la ville de Paris annonce qu'elle va doubler ses pistes cyclables d'ici à 2020 pour passer de 700 à 1400 km. C'est vraiment un exemple intéressant de prise en compte des politiques cyclables. A côté de cela, nous déplorons la lenteur en ce domaine à Mons, alors qu'il y a certains éléments qu'on évoque avec vous déjà depuis 2012 et pour lequel on a demandé un agenda prévisionnel. Alors, je vais revenir sur les différents éléments pour lesquels on voudrait des réponses plus spécifiques, notamment la prévention du stationnement sauvage autour de l'école des Ursulines. Je pense qu'on en a déjà peut-être discuté au point 9 de l'ordre du jour mais si Monsieur l'Echevin a des éléments complémentaires, ça peut être intéressant. Au niveau de l'aménagement d'une piste cyclable rue Grande à Maisières pour lequel il devait y avoir des comptages et pour lequel il devait y avoir traçage en fonction de l'évaluation de ces comptages. Au niveau de l'aménagement

d'une piste cyclable sur les allées latérales de l'Avenue Maistriau, on avait reporté un point à l'ordre du jour, il y a déjà de cela facilement trois ans, qui concernait du stationnement que l'on voulait mettre sur le trottoir suite à une réflexion sur la possibilité d'y faire une piste cyclable, vous aviez accepté de reporter le point, mais je pense que depuis ce serait intéressant que ce point avance et qu'on décide clairement ce qu'il va s'y faire. Au sujet de l'ADEPS, il faut des solutions pour trouver des solutions alternatives notamment au niveau de la Sapinette puisque au niveau de l'ADEPS apparemment il n'y a vraiment pas de possibilités de faire revenir le Centre sur les décisions prises, sur la fermeture du halage. Au niveau de l'accès de Ghlin vers les Grands Prés et notamment une connexion cyclable à hauteur d'Imagix, il y a des travaux en cours au niveau de l'entrée d'Imagix et je voudrais savoir si l'aspect cyclable a été intégré et si oui, comment ? Au niveau de Ghlin, apparemment les résultats de la réunion citoyenne sont plutôt positifs en ce qui concerne la traversée du village. Par contre, pour avoir cette continuité de 5km du centre vers Ghlin, il y a tout l'aspect de la porte du parc jusqu'au Brico. Il y a eu de gros travaux récents qui ont été entrepris, on a refait tout le revêtement routier mais au niveau des trottoirs et au niveau de l'aspect cyclable, rien n'a été fait, est-ce qu'il y a encore possibilité de faire quelque chose ? Et si oui, comment et quand ? Au niveau de la place des Alliés et de l'avenue Wauters, on avait discuté dans un autre contexte, pourriez-vous nous expliquer comment sera intégrée la mobilité douce ? Au niveau de la grande voirie, c'est le projet typique qui ne coûte rien et qui peut être facilement mis en œuvre, pouvez-vous nous préciser si ça va être prévu à court terme ? Et au niveau de la connexion cyclable vers Cuesmes, est-il prévu un retraçage de la piste rue Emile Vandervelde ? Y a-t-il des solutions alternatives si ce n'est pas le cas ? Et enfin, pourriez-vous nous préciser un petit bilan du projet de vélos partagés Share a Bike ? Je vous remercie pour ces éléments qui, je n'en doute pas, vont intéresser beaucoup les usagers de la petite reine en ce mois de la mobilité.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Monsieur l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Madame la Conseillère, je vous remercie pour votre interpellation. Nous sommes tout à fait conscients des enjeux actuels en matière de mobilité, nécessitant la mise en place d'un plan d'actions dans lequel les modes doux ont une place prédominante. Avant de vous fournir les éléments de réponses les plus actualisés possibles, je tenais à vous repreciser que les trois critères sur lesquels vous appuyez vos propos sont bien entendu pris en compte au sein de la commission vélo quand nous analysons les différents dossiers et points noirs, en collaboration avec les associations cyclistes. La connexion des itinéraires à vélo, la continuité des infrastructures cyclables ainsi

que leur entretien sont au cœur de nos préoccupations et constituent la base essentielle sur lequel est réalisé notre travail au quotidien. Je ne rentrerai pas dans le détail des différents points soulevés. Je vous invite pour cela à nous rejoindre lors de nos travaux en commission vélo, si vous le souhaitez, lorsque nous analysons en profondeur ces différents points. Nous nous réunissons justement demain toute la journée, dès 9h. Si vous avez une possibilité d'être des nôtres, c'est bien volontiers que nous vous y attendons. Concernant la prévention des stationnements sauvages, et plus particulièrement autour de l'école des Ursulines, la responsable du service des Incivilités ainsi que les services de Police sont tout à fait au courant de la situation et exercent régulièrement des contrôles. En juin dernier, une réunion s'est d'ailleurs tenue avec le pouvoir organisateur de l'école pour les informer de nos différentes démarches, que ce soit en matière de prévention des incivilités ou d'aménagement cyclables et accessibilité piétonne. Je ne reviendrai pas sur l'Avenue du Tir qui a fait l'objet d'un dossier ce jour au CC, puisqu'on l'a retiré, on va le soumettre demain à la commission vélo. Concernant la rue Grande à Maisières, nous avons eu confirmation la semaine dernière qu'une réunion allait être initiée par le SPW, dans les jours à venir, pour connaître les résultats du test effectué il y a quelques mois dont nous avons déjà débattu au sein de cette assemblée (rétrécissement de la circulation à une seule bande) et l'aspect cyclable y sera bien entendu abordé. Les aménagements spécifiques à l'Avenue Maistriaux feront l'objet d'une discussion demain lors de notre commission vélo, puisque c'est inscrit à l'ordre du jour, en présence d'un représentant du SPW. Pour l'Avenue de la Sapinette, le Bourgmestre et moi-même avons reçu une réponse du Ministre Madrane à notre courrier qui nous stipulait, début juillet, que l'Administration du Sport s'engageait à examiner des solutions alternatives. Nous sommes en attente de courriers. Quant à la réfection de l'accès souterrain à Ghlin, oui les aspects cyclables sont bien entendus intégrés à la réflexion qui est actuellement en cours avec le TEC, les services de la Ville et le SPW. Il est également prévu de refaire le marquage de la piste cyclable, dans le sens de Ghlin vers Mons, du carrefour du Grand Large jusqu'à l'Avenue de l'Université – Giratoire des Baudarts. De plus, un rapport Collège complémentaire passera prochainement au Collège pour que celui-ci puisse se positionner sur la circulation de l'allée latérale à l'Avenue de l'Université, ceci dans le cadre d'une réflexion sur la circulation des bus et vélos. La Place des Alliés fera l'objet d'une réunion au Collège prévue ce mois-ci avec le SPW et on reviendra vers vous bien évidemment à ce sujet. Dans le cadre des budgets 2018, je proposerai qu'un budget soit à nouveau consacré au retraçage des pistes cyclables (en 2017, +/- 15km retracé d'ici l'automne) ainsi qu'un autre pour les aménagements cyclables divers. Le budget consacré aux range-vélos (via plan triennal)

portera quant à lui sur des box fermés et sécurisés cette année. La piste Emile Vandervelde sera retracée via les crédits 2017, dans le sens Mons/Cuesmes et suggérée dans l'autre sens. Concernant les résultats du projet « Share a Bike », comme détaillé lors d'un précédent Conseil Communal, un test de trois mois devait être mené au printemps dernier. Compte tenu des problèmes techniques rencontrés par les universités, le test a finalement été effectué durant deux semaines avec un panel d'une dizaine de testeurs. Afin de permettre aux gestionnaires de poursuivre leur réflexion et leur projet, la mise en place d'un nouveau test est à l'étude. Permettez-moi également de préciser à l'assemblée que la Ville a répondu, avant les vacances d'été, à l'appel à projet du Ministre Di Antonio pour que soit aménagée la liaison entre le chemin des Moutons et la rue du Travail à Cuesmes. Pour conclure, je tenais à vous informer que la commission vélo organisera demain sa première sortie vélo dont l'objectif est de montrer à l'ensemble des participants les aménagements cyclables confortables réalisés mais également les situations et axes qui posent problème, à la fois pour sensibiliser les personnes qui n'ont pas toujours l'habitude de circuler à vélo.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci !

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : La lenteur ! Je trouve ça effroyable ! Il y a des trucs, ça fait trois ans que j'en parle ! Le test de la rue Grande à Maisières, ça me... l'avenue Maistriau, trois ans que j'en parle ! C'est hallucinant ! Je trouve ça vraiment dingue ! Si on faisait attendre d'autres projets de cette manière-là, si pour Mons 2015, on avait dit que peut-être dans trois ans on ouvrira les musées, peut-être que ce sera ouvert pour Mons 2018 ! Mais enfin ! Concernant Pollec, on avait des engagements d'engager des budgets à partir de 2016, 3 millions d'euros, je ne sais pas, il faut mettre les bouchés doubles et je pense qu'il faut aussi que tout le Collège s'y mette pour qu'on avance dans cette direction-là et pas seulement l'Echevin de la Mobilité ! Je suis patiente mais là, ça fait trois fois que je reviens avec les mêmes sujets ! Enfin ! Je ne vais pas continuer, mais je suis sincère !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je n'en doute pas !

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vous souhaite quand même à tous une bonne fin de soirée ! Je vais rentrer en vélo sur mon itinéraire discontinu !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, l'incident est clos.

La séance s'ouvre à huis clos avec 33 présents

Sont absents : MM. J.-P. DUPONT, TONDREAU, MILLER, ROSSI, JOOS, Mme JUDE, M. ANDRE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme URBAIN, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

53^e Objet : GRH/SH/APE/17428/CP - Octroi d'un congé parental à 4/5 temps à une graduée APE

ADOPTE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

54^e Objet : APE-Mise à disposition d'une E.A. (chargée l'accueil) au sein de l'O.T. - T.A.

ADOPTE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

55^e Objet : PA - Démission d'une employée d'Administration (D.F.)

ADOPTE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

56^e Objet : Octroi d'un congé parental à une E.A., par réduction d'1/5 ème de ses prestations (P.T.)

ADOPTE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

57^e Objet : Octroi d'un congé parental à une E.A., par réduction d'1/5 ème de ses prestations (V.S.)

ADOPTE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

58^e Objet : GRH-GG-PA/Mise en disponibilité pour cause de maladie (NB)

ADOPTE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

59^e Objet : APE-Situation d'une E.A. en fonction à la ZHC (D.C.)

ADOPTE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

60^e Objet : GRH- Mise en disponibilité pour maladie d'une auxiliaire prof. (JF)

ADOPTE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

61^e Objet : GRH - PERSONNEL D'ENTRETIEN, démission d'une aux. prof. définitive (RM)

ADOPTE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

62^e Objet : GRH/SH/APE - Prorogation de l'interruption complète de carrière octroyée à un

employé d'administration APE

ADOPTE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

63^e Objet : GRH/SH/APE/12407/CP/2017 - Octroi d'un congé parental à 4/5 tps à un Chef de bureau adm – Autorisation

ADOPTE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

64^e Objet : GRH/SH/ST/4731- Démission d'un Attaché spéc. (ing. industriel) - Bureau d'Etudes Tech. Spéciales

ADOPTE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

65^e Objet : Reconnaissance postnatale - action en nullité - autorisation d'ester en justice

ADOPTE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

66^e Objet : 3516/Octroi d'une interruption partielle de carrière à une institutrice primaire en immersion linguistique

ADOPTE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

67^e Objet : 3516/Octroi d'un détachement à une institutrice primaire en immersion linguistique

ADOPTE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

68^e Objet : 3005/Octroi d'une interruption partielle de carrière réversible accordée aux membres du personnel âgé de 55 ans à une maîtresse d'éducation physique

ADOPTE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

69^e Objet : 7119/Octroi d'un congé pour mission à une institutrice primaire définitive

ADOPTE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

70^e Objet : 3111/Octroi d'une interruption partielle de carrière accordée aux membres du personnel âgé de 55 ans à une maîtresse de seconde langue

ADOPTE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

71^e Objet : 3359/Octroi d'une interruption partielle de carrière dans le cadre du congé parental à une maîtresse d'éducation physique définitive

ADOPTE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

72^e Objet : 3099/Octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle à une maîtresse d'éducation physique pour l'année scolaire 2017-2018

ADOPTE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

73^e Objet : 3818/Octroi d'un congé pour mission à un instituteur primaire définitif

ADOPTE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

74^e Objet : 4050/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire à dater du 21.06.17 au 30.06.17

ADOPTE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

75^e Objet : 8114/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

76^e Objet : 3285/Ecoles primaires communales - Détachement d'un maître de religion

ADOPTE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

protestante pour l'année scolaire 2017-2018

ADOPTE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

77^e Objet : 3064/Octroi d'une interruption partielle de carrière à mi-temps dans le cadre du congé parental à une maîtresse de morale définitive

ADOPTE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

78^e Objet : UMH formation ASBL - désignation d'un représentant au CA

ADOPTE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

79^e Objet : Démission et remplacement d'un Administrateur au CA de la RCA

ADOPTE

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 18 juillet 2017.

Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale ff,

Le Bourgmestre-Président,

C. BRULARD.

E. DI RUPO

=====